

DÉPARTEMENT DE LA COTE-D'OR

VILLE DE DIJON

INVENTAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790



SÉRIE J.

(Voirie)

J. 1. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 100 pièces et 6 cahiers, papier.

**1408-1772.** — Voirie (Juridiction et police de la). — Allocation de 4 francs d'or et 15 deniers ts à Barthélemy Le Gentil, serrurier, pour avoir, entre autres ouvrages, réparé, en fournissant les mailles qui manquaient, quelques-unes des chaînes de fer servant à fermer les rues de la ville (1408), et paiement du salaire des ouvriers employés à enlever plusieurs de ces chaînes et à les porter à la mairie (1517). — Constatation faite par le Maire, qui parcourut à cet effet les rues de la ville, accompagné d'échevins, de constructions empiétant sur la voie publique et autres délits de voirie (1510, etc.). — Lettres patentes (vidimus de) du roi Louis XI (1478), accordant aux magistrats de la ville de Dijon la « connoissance des places communes » étant dans l'intérieur de la ville, avec pouvoir d'en jouir et de les donner à cens au profit de la ville, ainsi qu'ils le faisaient avant que le procureur du dernier duc n'ait voulu empiéter sur leurs droits et autres pièces produites dans une instance au Conseil privé où intervinrent Messieurs de la mairie se plaignant d'empiètements sur leurs droits, en ce qui concernait leur juridiction au fait de la voirie, par Messieurs du Parlement et autres (1643, etc.).

— Litige entre les magistrats municipaux et l'abbé de Saint-Bénigne, au sujet de la démolition ordonnée par ledit abbé, de plusieurs maisons sur lesquelles tous droits de justice appartenaient à la ville et de la construction d'un mur renfermant l'emplacement de ces maisons dans le pourpris du monastère (sans date). — État des journées faites par les couvreurs et sergents de la mairie qui, en vertu d'une délibération de la Chambre du Conseil, démolirent les maisons couvertes de « loiche », à l'effet d'empêcher les incendies (1524). — Procès-verbaux dressés contre des délinquants en matière de voirie, par Claude Magdeleine, « commis à veoir les plase publique et aultres endroits de la ville » (1623). — Lettres patentes du roi Charles IX (copie de), rétablissant la ville en l'exercice de ses droits de justice, délibérations (extraits de) de la Chambre du Conseil, mémoires et autres pièces produites dans un procès soutenu par la mairie contre les Trésoriers de France qui, en leur qualité de « grands voyers en Bourgogne et Bresse, » prétendaient avoir la juridiction de la voirie à Dijon, au préjudice des magistrats de la ville, et avaient défendu à plusieurs habitants de continuer des constructions avançant sur la voie publique, commencées en vertu d'autorisations de ces magistrats; lequel procès fut terminé par un arrêt du Conseil d'État maintenant les Maire et échevins,

en leur qualité de seigneurs hauts justiciers, dans la possession et jouissance de la petite voirie, sans préjudice de la jouissance de la grande voirie aux Trésoriers de France (1571-1543). — Mémoire (projet de) contre Messieurs du Bureau des finances qui, nonobstant cet arrêté, voulaient exercer la juridiction de la petite voirie, comme aussi faire apposer des affiches sans l'autorisation de la mairie (sans date). — Visite et reconnaissance par le Vicomte-Mayeur des « bastiments et logettes de pierre » construits dans les faubourgs, dont le Roi et Monseigneur le Prince avaient, en indemnisant les propriétaires, fait démolir les maisons pour la sûreté de la ville, en 1636, et ordre donné à ceux à qui appartenaient ces bâtiments de les faire jeter bas à leurs frais dans le plus bref délai, avec défense d'en élever de nouveaux sous peine d'une amende de 500 livres (1643-46). — Délibération de la Chambre de ville enjoignant de faire conduire à l'hôpital de la Charité, où elles seront confisquées au profit des pauvres, les pièces de bois que, nonobstant les défenses, les charpentiers laisseraient dans les rues ou sur les places de la ville (1645). — Ordonnances de l'intendant Bouchu et délibérations de la Chambre de ville qui, conformément aux arrêts du Conseil d'État portant règlement pour les réparations et embellissements de la ville de Dijon, défendent les dépôts de bois et autres matériaux sur la voie publique; prescrivent de tenir hors de la ville les marchés aux bestiaux, bois, fagots, charbon, paille et vin et ordonnant aux habitants de supprimer leurs entrées de caves, saillant sur la rue; de faire des puits perdus pour l'écoulement des eaux de leurs maisons (sans signature ni date). — Rapports dressés par le voyer de la ville à la suite des visites qu'il fit à l'effet de constater les empiètements sur la voie publique et autres délits de voirie. (Un de ces rapports, de 1670, relate la vente faite à un jardinier par la communauté de Saint-Apollinaire d'une partie du pâquier de Lochères appartenant à la ville, et le détournement du cours d'un ruisseau par ce jardinier.) — Mémoire du voyer de la ville demandant à être chargé de surveiller les constructions et établissements de cheminées, fours, fourneaux, puits, puisards (sans date). — Délibération de la Chambre du Conseil enjoignant aux habitants de ne faire aucune construction nouvelle et de ne rien modifier aux façades et ouvertures de leurs maisons sur la voie publique avant d'en avoir obtenu la permission et de suivre l'alignement qui leur sera donné (1691). — Délivrance tranchée au rabais, en faveur du sieur Petit, adjudicataire à 395 livres, de la peinture à l'huile en couleur noire des numéros des maisons de la ville et des aubourgs et ordre à suivre pour le numérotage (1772).

J. 2. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 36 pièces et 2 cahiers, papier.

**1368-1789.** — Voyer et architecte de la ville.

— Quittances des gages de Pierre Bourgeois, « sergent voyeux » de la ville, qui étaient de 50 sous par mois. — Protestations au Parlement contre une délibération de la Chambre du Conseil qui, considérant que la charge de voyer de la ville n'était pas vénale, mais dépendait de son autorité aussi bien que celles de fourrier et de concierge de la maison de ville, avait refusé la proposition faite par le sieur Legrand, procureur à la Chambre des comptes, de remplir ces charges sans rétribution, moyennant le logement seulement, et nommé voyer, en remplacement du sieur Magdeleine, décédé, le sieur Valot, marchand et contrôleur du bien des pauvres (1627). — Mémoire adressé au ministre de Saint-Florentin, lui proposant de nommer à « la place d'architecte de la ville de Dijon », vacante par suite du décès du sieur Monseigneur, le sieur Lejolivet, élève de l'académie d'architecture de Paris, où il avait remporté un prix en 1722, qui pouvait cumuler avec ces fonctions celles d'architecte de la province (1742). — Requête adressée à la mairie par Charles-Élie Lejolivet, voyer et inspecteur des ouvrages publics de la ville de Dijon, demandant à avoir un aide payé par la ville à l'effet d'être assisté en ce qui concernait la surveillance du pavage des rues (1743). — Mandat délivré à Lejolivet, de la somme de 1,410 livres, dont 800 livres montant des gages qui lui étaient accordés chaque année en sa qualité de voyer; 410 livres pour l'entretien des arbres du cours et 200 livres pour celui des arbres du rempart (1749). — Allocation au même d'une gratification de 600 livres pour « la conduite d'ouvrages extraordinaires » et notamment du nivellement du pavé de la ville (1752). — Mandat de la somme de 800 livres, gages du sieur Lenoir, voyer, sur lesquelles déduction fut faite de 200 livres au profit d'un sieur Antoine, préposé à la surveillance du pavage et de l'enlèvement des boues, au lieu de Lenoir, dont le père était adjudicataire de ces entreprises (1765). — Quittance de la somme de 78 livres 17 sous 4 deniers, payée par la ville au décès de la veuve du sieur Lejolivet père, pour deux mois et onze jours de la pension prélevée à son profit, sur les gages du voyer (1770). — Lettre et rapport adressés à l'Intendant par les magistrats municipaux, où, après avoir relaté divers faits témoignant de la négligence coupable de Lejolivet fils, qui avait été nommé en remplacement de Lenoir, démissionnaire, et remontré que sa qualité d'architecte des États était incompatible avec d'autres fonctions, ils demandent qu'il lui soit donné un successeur (1784). — Délibé-

ration de la Chambre de ville, portant à 1,200 livres les gages du voyer et mandats de 600 livres, semestres desdits gages, délivrés au voyer Maret (1784-1789). — Gratification de 4,800 livres accordée par la ville à l'ancien voyer Lejolviet, qui lui avait fait présent de plans et mémoires concernant le cours de Suzon, le pavage des rues, la construction d'une salle de spectacle, etc. (1785).

J. 3. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 21 pièces et 2 cahiers, papier.

**1376-1660.** — Rues et places (Perçement et élargissement des, etc.). — Donation consentie par la ville à l'hôpital du Saint-Esprit, d'un cens annuel et perpétuel de 20 sous et un gros, affecté sur une place voisine des halles où l'on vendait les souliers le samedi, et abandon consenti à la ville par l'hôpital des droits qu'il pouvait avoir sur une autre place dite « le champ de Suzon », sise entre la maison du Morimont, la grande rue de Suzon, la rivière dudit Suzon et le pont Arnault (1376). — Élargissement de la rue devant l'église du Petit Saint-Nicolas (1511). — Requête adressée au Roi à l'effet d'obtenir l'autorisation d'élever des constructions nouvelles en d'autres quartiers, pour remplacer les maisons abattues des faubourgs, ainsi que de démolir la tour dite « la Portelle, » contiguë à l'église Saint-Étienne (sans date). — Arrêt du Parlement, portant que des prud'hommes désignés par les parties intéressées procéderont à l'estimation des maisons et des bâtiments sur l'emplacement desquels la ville voulait ouvrir une rue allant du cimetière Saint-Jean à la rue Chapelotte, ainsi qu'à celle des cens affectés sur ces immeubles et adresseront leur rapport à un conseiller délégué par la Cour (1644). — Procès-verbaux de visites et vues de lieux faites en vertu de cet arrêt et produites, ainsi que d'autres pièces, à l'occasion de procès soutenus par la ville contre plusieurs propriétaires, et délibération de la Chambre du Conseil accordant 120 livres au président Brulart pour l'indemniser de ses droits sur un treige derrière sa maison, pris pour le percement de cette rue (rue Brulart). — Allocation de 250 livres à Jean Collot, notaire et secrétaire du Roi, afin de le rembourser de ses avances pour le sceau et l'expédition des lettres patentes autorisant la ville de Dijon à faire percer de nouvelles rues, ainsi que des frais des voyages qu'il fit pour obtenir ces lettres (1624).

J. 4. (Liasse.) — 97 pièces, 1 cahier de 17 feuillets et 1 plan, papier.

**1680-1724.** — Rues, etc. (Place d'Armes et rue Condé). — Arrêt du Conseil d'État autorisant la ville

de Dijon à acheter et faire démolir les maisons et bâtiments devant le Logis du Roi, à l'effet d'ouvrir sur leur emplacement une place (dont le dessin au crayon est joint audit arrêt) et permettant à cet effet de jeter bas diverses constructions appartenant au Roi (1681). — Ordonnance de l'Intendant stipulant la délivrance des ouvrages à faire pour l'ouverture de cette place, en faveur du sieur Lambert, architecte, adjudicataire au prix de 21,000 livres et devis des travaux que dut exécuter cet entrepreneur (1687). — Assignations signifiées aux propriétaires des bâtiments ci-dessus indiqués, auxquels il fut demandé de produire leurs titres de propriétés et de convenir d'experts chargés d'en estimer la valeur et pièces diverses concernant la nomination des experts ainsi que leurs opérations (1681, etc.). — Requête de Lambert demandant de procéder à la reconnaissance des travaux qu'il avait exécutés et délibération de la Chambre du Conseil chargeant le sieur Goujon, apothicaire, expert nommé par la ville, de procéder à cette reconnaissance avec un autre expert au choix de Lambert (1689).

— Homologation par l'Intendant d'une autre délibération prise au sujet de projets relatifs à l'embellissement de la ville, et notamment à l'élargissement des rues de la Grande et de la Petite-Poissonnerie, à la construction d'un marché couvert et au percement d'une rue d'une largeur uniforme de la place Royale (place d'Armes) au Coin du Miroir (1720). — Relation du transport à Dijon, sous la direction de l'ingénieur Morin, de la statue équestre en bronze de Louis XIV (1720). — Assignations signifiées aux propriétaires des maisons à démolir pour l'exécution de ces travaux, requis de nommer des experts pour procéder à l'estimation des bâtiments avec les experts de la mairie et état des maisons ou portions de maisons acquises par la ville pour le percement de la nouvelle rue (rue Condé). — Devis (copie du) dressé par M. de Noiville, ingénieur de la province, de ce qu'il convenait de faire pour l'ouverture de cette rue, dont la largeur déterminée d'abord à vingt-cinq pieds fut ensuite portée à trente, et qui ne devait avoir que des façades de même hauteur et décorées conformément aux dessins agréés par la ville, laquelle, cédant à l'entrepreneur la propriété de tous les emplacements des maisons ou portions de maisons achetées ou à acheter, n'avait à payer que le prix de ces maisons et recevait de cet entrepreneur la somme de 3,000 livres pour les matériaux et « restes des places » qu'elle lui abandonnait (1721). — Acceptation par les magistrats municipaux des personnes que le sieur Guyard, maître menuisier, « adjudicataire de la délivrance des démolitions, matériaux et constructions à faire pour la nouvelle rue... » avait présentées comme

ses cautions, et ses associés (id.). — Arrêt du Conseil d'État (copie d'un), déchargeant la ville du paiement du huitième denier pour les acquisitions de bâtiments et terrains faites pour l'embellissement de ses rues et places (1680), produit à l'occasion des réclamations des traitants au sujet des droits d'amortissement qu'ils lui demandaient à cause des maisons achetées pour l'ouverture de la rue Condé et autres. — Contestations entre la mairie et plusieurs propriétaires qui furent obligés à aligner les façades de leurs maisons sur la rue Condé, conformément aux arrêts du Roi, ordonnances de l'Intendant et délibérations de la Chambre du Conseil (1723). — Mandats des sommes de 135 livres 18 sous et 100 livres délivrés pour le salaire d'ouvriers ayant travaillé à l'alignement ainsi qu'à l'aplanissement et au nivellement de cette rue (1723-24). — Voir J. 7 et K. 133.

J. 5. (Liasse.) — 1 cahier, parchemin; 28 pièces, 13 cahiers et 1 plan, papier.

**1721-1730.** — Rues, etc. (Place d'Armes et rue Condé, suite). — Procès soutenu par la ville devant divers tribunaux contre M. Jean Jodot, avocat général à la Chambre des comptes, et dame Claudine Refroignet, son épouse, lesquels appelaient d'un jugement rendu par les commissaires députés pour la vérification des dettes et affaires des communautés de la province de Bourgogne au sujet de la vente consentie à la ville par les susnommés, d'une maison sise rue Porte-aux-Lions, à démolir pour le percement de la nouvelle rue Condé, moyennant une rente annuelle de 180 livres, à payer pour tenir lieu du loyer de cette maison, jusqu'au parfait remboursement du capital de cette rente, qui était de 9,000 livres, à effectuer dans cinq ans, à partir du jour de cette vente et moyennant la somme de 500 livres, payable dans un an à partir dudit jour, 22 novembre 1721. (Au nombre des pièces de ce procès terminé par un arrêt du Conseil d'État, du 30 mars 1733, réglant sur le pied du denier 20 les intérêts dus par la ville aux époux Jodot à partir du 1<sup>er</sup> juin 1729, le paiement des 9,000 livres n'ayant été effectué à l'époque prescrite, nous trouvons les copies des actes de vente d'autres immeubles achetés par la ville dans les quartiers de la Poissonnerie et de la rue Condé, ainsi que celles d'un édit, de 1720, portant que les deniers « donnez à constitution de rente » ne pourront produire par an un plus haut intérêt que le denier 50, et d'un arrêt du Conseil, du 18 février 1663, défendant aux prétendus créanciers des communautés de la province de Bourgogne d'exiger par aucun moyen le paiement de

leurs créances avant que les commissaires députés à cet effet ne les aient vérifiées.) — Marché conclu entre la ville et le sieur Couder, marchand, pour la démolition d'une maison sise au dessus de la rue du Bourg, ordonnée à l'effet de pouvoir indiquer avec plus de précision les alignements des maisons de la rue Condé (1729). — Ordre d'enlever les décombres de la rue Condé afin que l'on puisse procéder à son pavage. — Cession aux Feuillants de Fontaine des droits de la ville sur un treige à côté de la porte aux Lions et proche la rue Condé (sans date). — Plan de la place Royale dressé par le voyer de la ville, en vertu des ordres de la mairie, indiquant les modifications projetées pour y établir une promenade publique et en rendre le milieu inaccessible aux voitures (1750).

J. 6. (Liasse.) — 6 pièces et 6 cahiers, parchemin; 6 pièces et 1 cahier, papier.

**1658-1736.** — Rues, etc. (Quartier du Coin des Cinq rues.) — Vente consentie à la ville autorisée par l'Intendant et aux prix de 7,728 et 4,644 livres, de deux maisons au Coin des Cinq rues, achetées à l'effet d'élargir la petite rue conduisant de ce carrefour au Champ-de-Mars et titres de propriétés de ces maisons joints aux actes de vente. — Extinction d'un cens assis au profit de la Sainte-Chapelle sur une maison au Coin des Cinq rues (1756).

J. 7. (Liasse.) — 21 pièces, 1 cahier et 1 plan, papier.

**1681-1719.** — Rues, etc. (Quartiers divers.) — Enlèvement des matériaux provenant de l'église Saint-Médard (dont le service paroissial fut transféré à Saint-Étienne) et d'une maison vis-à-vis la Sainte-Chapelle, démolies en vertu d'un arrêt du Conseil pour l'embellissement de la ville (1681). — Délibération de la Chambre de ville, conforme aux conclusions de M. de Noinville, son voyer, demandant la démolition pour l'embellissement du quartier, de deux petits bâtiments en bois, rue Porte-aux-Lions, vers le palais des États (1709). — Permission accordée aux religieuses de Notre-Dame du Refuge de clore les petites rues et passages conduisant à leur couvent, proche les remparts de la ville, à la condition de percer une nouvelle rue au bout de la rue de Guise et alignement donné pour le tracé de cette rue (1709-1719). — Acquisition, pour l'élargissement de la rue, de l'emplacement d'une maison incendiée à l'angle de la rue des Forges et de celle qui conduisait à la Petite

Poissonnerie (1711). — Cession consentie par les Bénédictins d'une partie de leurs jardins pour l'établissement d'une place et cession à ces religieux par la ville d'un terrain contigu à leur église, sur lequel ils voulaient bâtir. — Cession par les Jacobines de bâtiments et terrains pour l'élargissement de la rue tirant de la place Royale à la place Saint-Fiacre (1712). — Autre consentie par les chanoines de la Sainte-Chapelle à l'effet d'élargir la rue conduisant de la place Saint-Fiacre, derrière le palais, à la rue tirant à la Madeleine, d'une partie du cimetière de l'hôpital Saint-Fiacre, dont ils étaient « les économistes », et abandon aux chanoines d'une place vide entre leur église et le Logis du Roi. (1717. Le plan des terrains échangés est annexé à l'acte.)

J. 8. (Liasse.) — 6 pièces et 1 cahier, parchemin; 117 pièces, et 7 cahiers, papier.

**1668-1784.** — Rues, etc. (Élargissement de la rue Ramaille.) — Acquisitions faites par la mairie de plusieurs maisons pour l'élargissement de la rue Ramaille devant l'hôtel de ville (1752-1757), dont deux maisons appartenant au chapitre de la Sainte-Chapelle, payées 3,000 livres; titres de propriété, pièces de procédure et autres concernant les maisons vendues à la ville.

J. 9. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 30 pièces et 2 cahiers de 6 feuillets, papier.

**1640-1788.** — Rues, etc. (Rue Fleury). — Acquisition par la ville de trois maisons sises en la ruelle du Garlot qui conduisait de la rue Guillaume à la principale entrée du château, pour le percement de la rue Fleury au lieu de cette ruelle. — Règlement des cens et lods affectés sur ces maisons au profit de Messire François de Clugny, prêtre et comte de Lyon, et de Messire Louis de Clugny, clerc tonsuré du diocèse d'Autun, et pièces diverses les concernant (1640, etc.).

J. 10. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 64 pièces, 7 cahiers et 4 plans, papier.

**1723-1789.** — Rues, etc. (Quartiers divers.) — Location, au prix de 12 livres par an, d'une chambre restant d'une maison incendiée de la rue Chanoine (rue Jeannin), dont la ville avait acheté l'emplacement et les

matériaux (1725). — Adjudication au prix de 1,500 livres d'un bâtiment contigu à la tour de Guise, à démolir, ainsi qu'une petite tour voisine, pour l'élargissement de l'avenue de la porte d'Ouche; titres de propriété et autres concernant cette maison joints à la délibération de la Chambre de ville (de 1754), homologuée par l'Intendant. — Démolition de la maison du sieur Brunot, orfèvre, et autres de la rue Portelle, ordonnée pour l'élargissement de cette rue, dessins des façades prescrites pour les maisons neuves, plans de la rue et pièces de procédure (1727-1757.). — Acquisition de maisons appartenant à l'hôpital général, rue Charbonnerie, pour l'ouverture de la « rue nouvelle de Suzon » (1757) et pièces concernant les cens jadis affectés sur ces maisons. — Autre acquisition de deux maisons appartenant à M. Bôuhier de Bernardon, conseiller à la Cour, à démolir pour l'agrandissement de l'hôtel de ville et le percement d'une rue allant de la rue des Prêtres à celle des Prisons (1760). — Visite des travaux exécutés pour la fermeture des arcades de la place Saint-Fiacre, affectée à la vente des fruits d'après les plan et devis du voyer Lejolivet (1768). — Vente à la ville par M. Picardat, conseiller à la Table de marbre, d'une maison à l'angle de la rue du Bourg et de la ruelle Dauphine (1762). — Démolition d'une maison pour l'élargissement de la rue Musette au coin de la rue Poissonnerie (1786). — Acquisition pour l'élargissement d'une petite rue joignant l'hôtel de ville, de terrains dépendant de l'hôtel vendu à M. Delagoutte, conseiller au Parlement, par M. Loppin de Montmort (1788-89).

J. 11. (Liasse.) — 23 pièces et un cahier, papier.

**1300-1730.** — Maisons ruineuses. — Visite faite par les jurés charpentiers et maçons, commis par la mairie, de bâtiments tombant en ruine ou dont la chute était imminente dans les divers quartiers de la ville (XVI<sup>e</sup> siècle). — Autre faite à la requête des habitants de la rue des Forges par l'échevin Delarue, exerçant par intérim la magistrature, des pans de murs restant de la maison incendiée appartenant aux héritiers Garnier, brodeur, sise au coin de cette rue et de la rue Tonnellerie, et rapport concluant à leur prompt démolition afin d'éviter les accidents (1708). — Sommation signifiée par le procureur-syndic au sieur Chenevet, solliciteur aux juges-consuls, d'avoir à faire constater par les experts de son choix agissant concurremment avec les experts de la ville, l'état d'une maison lui appartenant, et que l'on disait menacer ruine, rue de la Petite-Poissonnerie et procès-verbal constatant le mauvais état de cette maison

(1721). — Délibération de la Chambre de ville enjoignant aux propriétaires de bâtiments ruineux de les faire démolir dans le délai de huit jours, et de les faire, aux termes des arrêts du Conseil, rétablir en suivant les alignements qui leur seront donnés, sous peine d'y être pourvu à leurs frais (1723). — Ordonnance de l'Intendant rendue à la requête des magistrats municipaux, portant qu'il sera procédé par experts à la visite d'une maison de la rue des Crais, appartenant à Madame de Chauseuil, dont il convenait, au dire de M. de Noinville, inspecteur des ouvrages publics de la ville, de remplacer la façade (id.). — Mise en adjudication de l'entreprise de la démolition et de la reconstruction d'une maison de la rue Chapelotte appartenant au notaire Desaulé (1724). — Signification à M. Denizot, président aux Requêtes du palais, et autres co-propriétaires d'une maison, abandonnée et tombant en ruine, de la rue Charrue, où se retiraient les vagabonds, d'une délibération leur enjoignant de la faire démolir ou réparer.

J. 12. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 63 pièces et un plan, papier.

**1732-1790.** — Maisons ruineuses. — Visite faite par M. Lejolivet, inspecteur des ouvrages publics de la ville de Dijon, d'une maison sise rue du Four et abouissant sur le treige de Renne, qui appartenait au procureur Chantepinot en qualité de tuteur des enfants Midan; laquelle maison il convenait de démolir, en permettant au propriétaire de bâtir sur le treige conformément à l'alignement qui lui serait donné (1744). — Permission refusée à M. Fourneret, écuyer, de faire réparer une maison, rue Chanoine, à cause de son état de détérioration (1749). — Reconnaissance d'un cens affecté au profit de la Sainte-Chapelle, sur une maison de la rue Roulotte, dont la chute était imminente et que la ville avait achetée au sieur Martin, sculpteur, pour la démolir ou affecter à l'usage qui lui conviendrait (1753). — Procès-verbaux dressés par l'architecte-voyer de la ville, concluant à la démolition de bâtiments délabrés et menaçant ruine, et notamment d'une maison sise dans la petite rue conduisant de la place Saint-Fiacre au palais et appartenant à la Sainte-Chapelle (1757). — Rapport avec plan à l'appui, constatant le mauvais état d'une maison de la rue de Bourbon, faisant partie de la succession de M. Petitjean, correcteur à la Chambre des comptes (1764). — Autre dressé à l'occasion de la chute d'un corps de bâtiment voisin du couvent des Ursulines, dont il convenait, pour la sûreté publique, de jeter bas

les murs qui restaient debout (1767). — Visites faites d'une partie de l'ancienne maison Bernardon (1762), ainsi que d'une tour du Logis du Roi, d'une hauteur de cinquante-deux pieds, élevée à côté de la « cour de la Pique-rie » (1767), et d'autres bâtiments qui menaçaient ruine. — Autres de maisons en bois, rue Saint-Nicolas (1785). — Requête du sieur Brenot, maître d'hôtel de Madame la présidente Bouhier, demandant l'autorisation de faire réparer les enduits et badigeonner la façade en bois d'une maison lui appartenant, rue du Vieux-Collège, et conclusions du procureur-syndic s'opposant aux fins de cette demande à raison du mauvais état de cette façade (1790). — Voir K. 101.

J. 13. (Liasse.) — 4 pièces et 3 cahiers, papier.

**1800-1823.** — Ruelles, treiges et allées. — Contestations au sujet d'un droit de treige prétendu par la ville dans une maison sise au coin de la rue « aux Fols » et de la rue aux Prêtres, dite maison de Beauchamp, et acquisition que la ville, pour mettre fin au litige, fit au prix de 3,175 livres, de cette maison appartenant à Gaspard de Thalarut, sieur de la Pye, et à M<sup>lle</sup> Marguerite Rollin, sa femme, héritière de son père Guillaume (1500). — Visite faite par les jurés délégués par la mairie à l'effet de constater les empiètements des propriétaires des maisons voisines sur un treige appartenant au recteur de l'hôpital de la Chapelotte et allant de la Grande rue Saint-Jean au cours de Suzon et aux bâtiments dudit hôpital (1520). — Allocation de 12 sous à Guy Michelet, menuisier, pour avoir mis en état la porte fermant la ruelle du Suzon, du côté de la rue des Forges (1519). — Autre de 20 sous à Claude, « hoste de Saint-Ladre », pour avoir enlevé les immondices et décombres qui étaient tant dans cette ruelle que dans celle devant l'église de la Madeleine (1523). — Voir J. 7 et 147.

J. 14. (Liasse.) — 87 pièces, 4 cahiers et 2 plans, papier.

**1608-1700.** — Treiges, etc. — Appel émis au bailliage d'une délibération de la Chambre du Conseil (de 1708), obligeant Didier Carteret, acquéreur de la maison sise devant les halles, et où pendait autrefois l'enseigne de la Fleur de Lys d'Or, à tenir ouvert et libre tous les samedis, jours de marché, un passage donnant accès par cette maison de la rue des Halles à celle du Marché au blé, servitude dont cette maison fut plus tard exonérée moyennant la somme de 1,200 livres. — Protes-

tations de Madame la présidente Maréchal contre la clôture par une porte fermant à clé, faite par les ordres de la mairie, d'un treige allant de la rue Chapelotte sur Suzon, qu'elle disait lui appartenir (1628). — Procès soutenu contre Messieurs de la mairie par les héritiers Jacques Carrelet, marchand, prétendant obliger la ville à faire enlever les immondices et ordures d'une ruelle contiguë à leur maison et tirant de la rue Saint-Philibert au rempart. — Procès-verbal constatant que les boues et immondices amoncelées dans la ruelle derrière les maisons de la Grande Boucherie, rendaient impossible l'accès des écuries de M. Baudot, grand-vicaire de Langres (1647). — Assignations à la mairie signifiées aux sieurs Clamonet, maçon et Denizot, boulanger, pour avoir fait murer un treige entre leurs maisons, conduisant de la rue Vanerie à celle du Vieux-Marché (1661). — Contestations entre Bénigne Moisson, écuyer, et Jacques Jomard, bourgeois, à l'occasion d'une cour et d'un treige communs, sis entre leurs maisons de la rue « des Fols ». (Contestations terminées, dit une note, par une sentence du bailliage, de 1665, jointe aux titres de propriété de la maison Bernardon achetée par la ville en 1760.) — Mandat de la somme de 35 livres, prix d'une porte pour fermer la ruelle tirant de la rue Chapelotte à Suzon, vis-à-vis de la maison de M<sup>me</sup> de Maillard (1665). — Visite faite par un échevin délégué par la mairie sur les plaintes de M. Guichard Flachon, général provincial des monnaies en Bourgogne, d'une allée commune audit Flachon et aux autres locataires de la maison du sieur Genreau, rue du Vieux-Marché, encombrée d'objets appartenant au sieur Besson, huissier à la Table de marbre, l'un desdits locataires (1666). — Procès-verbal aux termes duquel il convenait de murer dans son milieu un treige communiquant de la maison de l'avocat général Millotet, rue Poulallerie, à la rue du Bourg, ainsi que de faire démolir les latrines que les propriétaires des maisons des deux côtés du treige avaient établies sur le cours de Suzon (1674). — Paiement de 6 livres, prix de deux « boutroux » servant à empêcher le passage des voitures dans la ruelle montant du cimetière Saint-Pierre sur le rempart. — Cession demandée à la ville par les Ursulines d'une partie de la ruelle de la Bussière, avec permission d'y démolir les maisons qu'elles y avaient achetées, pour renfermer les terrains dans l'enceinte de leur couvent et opposition faite à cette demande par M. de Laloge, contrôleur à la grande chancellerie de Bourgogne (1682). — Requête des propriétaires riverains demandant à la ville de faire nettoyer diverses ruelles (1693 et 1700). — Voir J. 3.

J. 15. (Liasse.) — 30 pièces, 2 cahiers et 2 plans, papier.

**1706-1787.** — Treiges, etc. — Délibération de la Chambre de ville, qui, conformément à d'anciens arrêtés, enjoint au sieur Marion, propriétaire de la maison de la Fleur de Lys d'Argent, vis-à-vis les halles, avec issue sur la rue du Vieux-Marché, de ne point empêcher de passer par ce treige les jours de marché et d'en laisser la porte ouverte (1706. Voir J. 5.). — Visites de treiges aboutissant rue de la Chapelotte et autres (1724-1729, etc.), et reconnaissance des droits des propriétaires des maisons voisines. — Permission accordée à M<sup>e</sup> François Voisin, procureur au Parlement, de prendre pour la reconstruction de sa maison de la rue Chapelotte, deux pieds de terrain sur toute la longueur du treige allant de ladite rue au cours de Suzon, et autorisation donnée au procureur-syndic de faire mettre les armes de la ville au-dessus de la porte de ce treige, qui devait être ouverte la journée, afin que l'on puisse mener boire les chevaux (1735). — Aliénation demandée par M<sup>me</sup> la comtesse douairière de Gissey, née Millotet, de partie d'une ruelle conduisant du Bourg à la rue Condé (1738). — Autorisation requise de fermer un treige voisin de la rue du Mouton, dite ci-devant rue Cherlieu ou Tombreau (1753). — Autre sollicitée par les religieux de Saint-Bénigne pour la fermeture d'un cul de sac voisin du couvent (1765). — Ordre aux habitants de fermer les portes des treiges et allées de leurs maisons à neuf heures du soir en hiver et dix en été (1785). — Requête de deux propriétaires de la rue Saint-Philibert demandant l'autorisation de boucher une ouverture faite à la voûte de leur fosse d'aisances lorsqu'on avait nivelé la « belle ruelle » conduisant au rempart (1787). — Voir J. 5, 10 et 147. K. 133.

J. 16. (Liasse.) — 6 pièces et 8 plans, papier.

**1837-1789.** — Alignements et affaires diverses concernant la voirie (Affaires générales). — Arrêté relatif aux constructions et réparations des entrées de caves et autres avances sur la voie publique (1557). — Ordres : aux habitants de la rue Saint-Nicolas de rentrer les bancs et étaux qu'ils mettaient devant leurs portes et de ne point entraver la circulation (1605); — aux habitants de divers quartiers de ne faire aucune construction sur la rue, avant que les magistrats leur en aient donné l'alignement (1689). — Rapport au sujet des avant-toits de la rue Condé (sans date). — Plans levés par le voyer de la ville et autres indiquant les alignements à suivre rue

Musette, place Saint-Georges, place Saint-Michel, place Royale, etc.

J. 16 bis. (Liasse.) — 3 pièces, parchemins; 100 pièces, et un cahier, papier.

**1447-1398.** — Alignements, etc. (Affaires particulières). — Engagement pris par Huguenin de Batancourt, coutelier, de faire démolir, quand les magistrats lui en donneront l'ordre, une « établie » (boutique) qu'il avait obtenu la permission de construire rue des Forges, à côté de la maison dont il était locataire (1447). — Procès soutenu contre la ville par M<sup>me</sup> Antoine de Dinteville, veuve d'Hérard de Saulx, seigneur d'Orrain et de Saulon-la-Rue, au sujet de la démolition, ordonnée par les magistrats, d'une « rechoite » où il y avait une forge de maréchal qu'elle avait fait édifier dans la rue de la Porte Saint-Pierre, près du marché au foin, et contre le pignon de son hôtel, dit la maison de Vantoux (procès commencé en 1487 et terminé en 1492 par un accord aux termes duquel 30 francs furent accordés à ladite Dame à titre de dédommagement). — Alignements donnés pour les ouvrages du palais de justice, dont M<sup>e</sup> Pierre Tabourot avait la « charge et conduite » (1514). — Permissions à divers de faire pratiquer dans la rue les entrées de leurs caves. — Cession demandée par le sieur Coquey, tanneur, d'une parcelle de terrain sur la voie publique, à l'effet de pouvoir clore de murs une petite place « en ruine dez les Suisses, » au faubourg d'Ouche, où il voulait faire une construction nouvelle (1538). — Autorisation d'entourer de palissades, et ce, sous condition de payer à la ville une rente annuelle de 2 sous, la porte de l'une des « canonnières » du boulevard Saint-Pierre contre laquelle on déposait des immondices et décombres, demandée par Jean Gentil (1539). — Anticipation faite sur la voie publique par les Minimes qui avaient entrepris sans autorisation la construction d'un mur à chaux et à sable du côté de la rue du Porc-Sanglier (1545). — Procès soutenu par la ville contre M<sup>r</sup> de Saintonge, conseiller au Parlement, au sujet de la muraille de sa maison, rue des Singes, qui gênait la circulation (1548). — Requête des fabriciens et paroissiens de l'église Saint-Michel, demandant à être autorisés, pour la reconstruction de cette église, à faire ériger un pilier de maçonnerie proche la rue conduisant de la poterne de Saint-Étienne dans les rues du Cygne et du Lévrier. — Alignements donnés pour diverses constructions et notamment pour celle de la maison de M<sup>r</sup> Catherine, conseiller au Parlement, place de la Sainte-Chapelle (1552). — Marché relatif à la re-

construction des « estableries » du prieur de Larrey, rue de la Parcheminerie (1559). — Autorisation demandée par le sieur Clermont, marchand, de mettre à bas « l'arvot » de pierres traversant la rue afin de donner un alignement convenable à la façade de sa maison, dessous la porte aux Lions (1582). — Sentence du bailliage qui, rendue sur appel d'un jugement de la mairie, permet aux sieurs Michel de construire une arcade de pierres qu'ils laisseront ouverte au lieu d'un pilier de bois qui était devant leur maison, place Saint-Michel (1585). — Requêtes du maître du logis de la Fleur de Lys d'Or demandant à avancer la façade de cette maison rue du Vieux-Marché (1586); — des chanoines de la Sainte-Chapelle demandant l'autorisation de clore un petit vide qui était devant une maison leur appartenant, contiguë à cette église, « où les vigneron et autres menus gens qui sont « communément en ladite place, mesmes les pauvres, se « missent et cachent ordinairement et y font leurs nécessitez » (1588). — Remises d'amendes demandées : par le tailleur Charpentier qui avait, sans permission, construit une échoppe de cordonnier dans un « redan » de muraille joignant l'hôtel de Ruffey afin d'empêcher les dépôts d'immondices des voisins et autres (1588); — par un « rhabilleur de bas de chausses » qui avait construit une petite boutique contre la porte au Lion (id.), etc. — Permission donnée à M<sup>r</sup> de Charsan, de mettre le mur de sa maison à l'alignement de celui de son jardin, rue des Champs, en y comprenant un petit emplacement qui faisait recoin (id.). — Requête de Jean Pignalet, capitaine des murailles, demandant l'autorisation d'avancer sur la rue la façade de sa maison de la porte d'Ouche; opposition faite à la demande de Pignalet par son voisin Claude Lynet, procureur à la Cour, et délibération de la Chambre de ville concédant à l'un et à l'autre la même avance sur la voie publique (1592). — Rapport aux termes duquel il n'y avait lieu de faire droit à la demande adressée par le sieur Langlois, « karreleur, » à l'effet d'être autorisé à faire « une couverture » au-dessus du banc où il travaillait entre les deux portes d'Ouche. — Permission accordée à Léonard Potot, marchand, d'enclorre de murs une pièce de terre contiguë au rempart, proche la tour Saint-André, sous la condition de se conformer au devis qui lui fut donné et de laisser au rempart la largeur nécessaire pour que toutes les voitures puissent y passer (1598).

J. 17. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 38 pièces et un cahier, papier.

**1603-1623.** — Alignements, etc. (Affaires particulières). — Permissions accordées : à la veuve Vin-



cent et au sieur Morizot, de construire en pierres et d'avancer sur la voie publique les façades de leurs maisons, rue du Vieux-Collège et place Saint-Michel (1606); — aux sieurs Dubois, menuisier, et Naissant, chauffe-cire à la chancellerie, propriétaires rue du Sachot, de pratiquer une porte dans un mur élevé entre leurs maisons et le cours de Suzon, sous la condition de la murer si elle nuisait au cours de la rivière ou portait préjudice à autrui (1622). — Requêtes : des chanoines de la Sainte-Chapelle demandant l'autorisation d'ouvrir une porte pour faciliter l'entrée dans leurs grands pressoirs au-dessous de la Grande-Rue tirant de la place de la dite Sainte-Chapelle à la porte Saint-Pierre (sans date); — de la veuve Devillemeroux exposant la nécessité d'avancer, conformément à l'alignement de sa maison à l'enseigne de Sainte-Catherine au faubourg Saint-Nicolas, le pignon d'une mesure qui lui était contiguë (1609). — Alignement demandé à la ville par le sieur Dorvigny, chirurgien, pour la reconstruction de la façade d'une maison au Coin des Cinq rues (1621). — Autres donnés : à M<sup>e</sup> Jean Changenet, avocat, et à Dominique Ragoix, marchand, pour un bâtiment rue Saint-Fiacre; — au sieur Bernier, apothicaire, pour un mur qu'il voulait élever au niveau de la chapelle du procureur général Picardet, Grande-Rue de la Sainte-Chapelle, vers le collège (1625). — Appel émis au Parlement par le sieur Marc, marchand, de délibérations de la Chambre de ville prescrivant la démolition d'une étable dont il était propriétaire contre, les halles (1618).

J. 18. (Liasse.) — 24 pièces. 1 cahier de 48 feuillets et un plan, papier.

**1626-1648.** — Alignements, etc. (Affaires particulières). — Assignations signifiées à M<sup>e</sup> Picardet, auditeur à la Chambre des comptes, pour avoir, nonobstant les défenses faites à ce sujet, construit, en empiétant sur la voie publique, un pavillon contigu à sa maison, place des Cordeliers (1626). — Ordonnance de la mairie prescrivant de combler le fossé creusé par M<sup>e</sup> Cugny, avocat, le long du mur de son jardin proche le cimetière Saint-Pierre (1628). — Vue de lieu ordonnée à la requête de plusieurs propriétaires de la place Saint-Michel, demandant l'autorisation de fermer devant leurs maisons, dont ils voulaient mettre le rez-de-chaussée au niveau des chambres hautes, « des vides qui servoient de retraicte » de nuit aux gredins, vagabons et autres » (1637). — Cession demandée à la ville par le sieur Guelaud, bourgeois, d'un emplacement contigu à sa maison, rue Saint-Christophe, depuis rue Saint-Fiacre (1639). — Rapport

concluant favorablement aux fins de la requête adressée par le sieur Papillon, orfèvre, à l'effet d'être autorisé à établir une voûte avançant de deux pieds sous la voie publique pour les fondations d'une maison qu'il voulait faire bâtir en la rue « dite sous la portelle » à côté de la maison de M<sup>r</sup> Loppin, maître des comptes (id.). — Avances demandées par : M<sup>r</sup> Henri Petit, maître des comptes, pour la façade de sa maison joignant celle de M<sup>me</sup> la présidente de la Berchère, rue de la Chapelotte (1642); — le sieur Auprestre, serrurier, et par les chapelains de l'église Saint-Nicolas, propriétaires rue de la porte Guillaume et de la porte au Fermerot (1641); — Mongin Petit, cordonnier, propriétaire d'une maison rue du Bourg, à côté de celle de la veuve Briffaut (1646). — Alignement requis par M<sup>e</sup> Jean Gauthier, référendaire en la grande chancellerie de Bourgogne, pour les constructions qu'il voulait faire dans un emplacement dépendant de sa maison, place des Cordeliers, entre les rues Charrue et des Carmélites (id.). — Autre donné au chirurgien Buisson pour la construction de sa maison place Saint-Michel (1643). — Opposition de plusieurs voisins à la requête des Pères Jésuites demandant une avance sur la rue du Petit-Potet, à l'effet de régulariser la façade de leurs bâtiments (un plan est joint à cette pièce de 1643). — Condamnation du sieur Pagnier, pâtissier, à une amende de 3 livres 5 sous, pour avoir fait construire vers la Monnaie « un estault de pierre à chaud et siman, » sans permission (1648).

J. 19. (Liasse.) — 92 pièces et un cahier de 9 feuillets, papier.

**1660-1673.** — Alignements, etc. — Vue de lieu ordonnée à la suite de la requête du sieur Lepoint, marchand, demandant l'autorisation de faire un « estault » de bois devant la maison de l'ancien maire de Lacroix, dont il était le locataire, vers le pont Arnault (1663). — Alignement donné pour la reconstruction de deux maisons en ruine, sises sur le cours de Suzon, rue de la Poissonnerie (1664). — Avances sur la rue demandées par la veuve Messager et le sieur Popelard, archer du grand prévôt de Bourgogne, propriétaires rue des Ursules (1665). — Rapport d'un échevin délégué par la Chambre du Conseil à la suite de la demande de la veuve Perrenet, sollicitant l'autorisation de construire un appendice à sa maison de la rue des Champs contiguë au rempart (id.). — Requête adressée par M<sup>r</sup> Léon Hémerly, contrôleur des cinq grosses fermes, à l'effet d'être autorisé à mettre quelques marches à l'entrée de sa maison, sise proche le grand marché de Saint-Étienne (1667). — Avances sur la rue demandées par : les sergents du bail-

liage pour l'agrandissement d'une boutique de carreleur, voisine de ce tribunal, où ils devaient se tenir pour recevoir les commissions et mandements de justice des particuliers (1667); — le sieur Tisserand, archer de la maréchaussée, propriétaire rue Chanoine (id.); — le sieur Barthélemy, maître lancetier, et autres copropriétaires d'une maison Grande rue Saint-Nicolas (id.) — Cession demandée à la ville par le sieur Loyson, procureur à la Chambre des comptes, d'un petit emplacement au-dessus de la rue de la Bussière et contigu au rempart, compris entre les murs dudit Loyson et ceux des Ursulines (id.) — Requête adressée par la veuve de M<sup>e</sup> Thomas, maître ordinaire à la Chambre des comptes à l'effet d'être autorisée à faire construire « un estaux » pour faciliter l'entrée de sa maison, rue Saint-Pierre, à l'enseigne de la Coupe d'Or (id.) — Avances demandées : sur la rue vers la porte Saint-Pierre par le sieur Bourceret, chirurgien, et M<sup>e</sup> Jean-Baptiste de Chaumelis, conseiller à la Cour; — sur la place de la Sainte-Chapelle, par M<sup>e</sup> Berruchot, avocat (1668). — Autorisations données : à M<sup>e</sup> Jean Perruchot, procureur à la Cour, de rebâtir sur les fondations de sa maison, rue de l'Hôtel-de-Ville, en suivant l'ancien alignement (id.); — au sieur Tupain, maréchal, de faire poser une galerie devant sa maison, rue de la porte Saint-Nicolas, à la condition de donner 15 livres à la ville (id.) — Autres, d'avancer sur la rue les façades de leurs maisons, place des Cordeliers et rue Chanoine, demandées par M<sup>e</sup> Étienne Sigault, procureur à la Cour, et Mathieu Hurion, maître des logis du Cheval Vert (id.) — Permission requise par M<sup>e</sup> Thomas Berthier, seigneur de Villeferry et ancien trésorier général des États de Bourgogne, de construire dans un petit emplacement au coin de la place Saint-Michel, dont cession lui avait été faite, ainsi qu'à feu M<sup>r</sup> Bernard, seigneur de Trouhans (id.) — Permission accordée d'enfermer dans les murs de l'hôpital un petit emplacement qui lui était contigu (id.) — Avance sur la rue de la Porte au Fermerot accordée aux religieuses Visitandines pour la construction de leur église (id.) — Alignement demandé pour la reconstruction d'une maison de la rue Chanoine, appartenant aux enfants de Jacques Legrand, comte de Saiclon, président à la Chambre des comptes (1671). — Permission d'avancer la façade de sa maison, sise vers le Palais au coin de la place de la Sainte-Chapelle, « qui est la plus large de la ville, » demandée par Guy Venevault, gantier (id.) — Avance de deux pieds sur la voie publique accordée à M<sup>r</sup> Legoux-Morin, conseiller à la Cour, pour régulariser la façade de sa maison vers la Madeleine (1672). — Alignement donné pour la reconstruction des bâtiments de M<sup>r</sup> le conseiller Gagne, rue Vannerie (1673).

J. 20. (Liasse.) — 41 pièces et 2 plans, papier.

**1676-1689.** — Alignements, etc. — Réclamations : de plusieurs habitants de la rue du Marché au sujet d'avances prises sur cette rue par leurs voisins (1664); — de la veuve de M<sup>r</sup> Moniot, notaire, propriétaire rue Saint-Nicolas, au sujet de l'autorisation accordée aux propriétaires d'une autre maison de la même rue d'élever un mur la privant de la vue qu'elle avait du côté de la porte de la ville (1677). — Permission demandée par les Bernardines de Notre-Dame de Tart, de construire un mur renfermant dans l'enclos de leur monastère plusieurs maisons de la rue de la Tour-Fondroire, qu'elles avaient achetées (1678). — Communication demandée à M<sup>e</sup> Germain Chancier, procureur à la Cour, du plan de bâtiments qu'il désirait construire place des Cordeliers (1682). — Vue de lieu prescrite à la suite de la requête de M<sup>rs</sup> Delamarre et Bernard, conseillers à la Cour, riverains de Suzon, demandant la cession de terrains longeant cette rivière (1688). — Délibération de la Chambre de ville accordant à M<sup>e</sup> Thomas Mathieu, procureur, l'avance sur la rue du Verbois, qu'il avait demandée, à la condition de reconstruire en pierres de taille la façade de sa maison (1687). — Alignements donnés : au sieur Lambert, architecte, pour la construction d'un bâtiment rue de la Porte au Fermeret (1688); — au sieur Girard, commis au greffe de la vérification des dettes des communautés, pour une maison qu'il voulait faire rebâtir à neuf, rue des Juifs (id.); — aux Carmes pour une maison leur appartenant rue Maison-Rouge (id.) — Permission demandée par le Chapitre de la Sainte-Chapelle de construire un bâtiment entre deux piliers de cette église « pour éviter qu'à l'avenir on ne fasse des ordures et villenies » (1689). — Procès-verbal indiquant l'alignement à suivre pour la reconstruction d'une maison de la rue Chapelotte, appartenant au Chapitre de la Chapelle aux Riches (1689). — Avance sur la rue accordée au sieur Henryot, dont la maison était contiguë au tripot de la Poissonnerie (id.)

J. 21. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

**1691-1693.** — Alignements, etc. — Alignements demandés par : M<sup>e</sup> Pierre Delamarre, seigneur de Chevigny et M<sup>lle</sup> Catherine Delamarre, sa sœur, pour la reconstruction de la façade d'une maison de la rue Chapelotte, que leur avait vendue M<sup>e</sup> Potet, conseiller au Grand Conseil (1691); — M<sup>e</sup> Anselme Fyot, président aux Requêtes du palais, propriétaire rue Derrière Saint-

Nicolas (id.); — Jean Sirot, auditeur à la Chambre des comptes, propriétaire place Saint-Michel (1693). — Autre donné aux Ursulines pour le rétablissement du frontispice de deux maisons leur appartenant rue de la Poulallerie (1692). — Permission accordée à M<sup>e</sup> Drouot, notaire, de construire un bâtiment rue Coin du Miroir (1691). — Cession consentie au Chapitre de Saint-Jean, d'un emplacement faisant partie du vieux cours du Renne, sis derrière une maison qui lui appartenait, rue des Novices (1692). — Alignements demandés et donnés conformément à l'avis du voyer de la ville : pour la reconstruction des bâtiments du sieur Chardenon, serrurier, contigus aux bancs de la Petite Poissonnerie (id.); — pour ceux que les religieuses Bernardines voulaient élever sur l'emplacement de maisons joignant leur couvent, qu'elles avaient achetées (1693); — pour la reconstruction d'une maison « ruineuse » de la rue des Champs, appartenant au sieur Pasquier, bourgeois, et pour celle de la maison de M<sup>e</sup> Derepas, procureur, rue du Vieux-Marché au blé (id.); — pour le rétablissement des façades des maisons appartenant à : Pierre Delaplace, conseiller au bailliage (id.); — Verchère, procureur, rue Charrue (id.); — Antoine Vauthier, secrétaire du Roi à la Cour, rue du Gresbon (id.); — M<sup>e</sup> Bénigne Baudenet, avocat, rue du Tillot (1694); — l'hôpital Sainte-Anne, au faubourg d'Ouche (id.); — pour le mur du jardin de M<sup>r</sup> Mouchenaire, trésorier de France, vers la Poissonnerie (id.); — pour des réparations à faire dans une maison de la rue Saint-Nicolas, dont les prêtres de Saint-Nicolas étaient propriétaires (id.) — Requête du sieur Petit, apothicaire, demandant l'autorisation de déboucher, à l'effet d'en faire une ouverture de boutique, les fenêtres d'une maison de la rue des Forges, que M<sup>r</sup> Févret de Saint-Mesmin lui avait vendue (id.) — Permission accordée à Bernard Jacquin, marchand, pour la toiture d'une mansarde de sa maison de la rue Guillaume (1695). — Rapport aux termes duquel il y avait lieu de faire démolir, en accordant une indemnité au propriétaire, la façade de la maison du sieur Huste, peintre, rue des Forges, et de supprimer la saillie que faisait sur la rue un pan de bois de cette maison (1693). — Permission accordée au sieur Clerc de remplacer par deux croisées deux arcades de la maison où il demeurait, rue Guillaume (id.)

J. 22. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

**1696-1700.** — Alignements, etc. — Requête du sieur Bourru, gantier, demandant qu'il lui soit permis de traiter avec l'abbé de Saint-Étienne, pour la démolition

de sa boutique sise devant le portail de cette église et chargée d'un cens emphytéotique au profit de la ville (1696). — Alignements donnés, d'après l'avis du voyer de la ville, à : M<sup>r</sup> Philibert-Bernard Lenet, conseiller au Parlement, pour la fermeture du côté de la rue des Bons-Enfants, d'un emplacement joignant sa maison de la place Royale (id.) — à Bénigne Lanier, femme séparée de biens du sieur Pelletier, huissier, pour la façade d'une maison rue Chanoine, achetée à M<sup>r</sup> de Lamonoie, ancien correcteur à la Chambre des comptes (1697); — à M<sup>r</sup> Febvret de Saint-Mesmin, conseiller au Parlement pour deux bâtiments qu'il voulait édifier place Saint-Jean (1698). — Requête du comte de Saulon, conseiller à la Cour et commissaire aux Requêtes du palais, demandant, conformément à un arrêt du Conseil du Roi, l'alignement à suivre pour une maison de la rue Chanoine, qu'il voulait faire rebâtir (1697); — du sieur Annequin, maître paumier, demandant à faire rétablir le pignon de la maison du jeu de paume de la porte Guillaume (1698). — Rapports du voyer indiquant les alignements à suivre pour : la façade d'une maison appartenant aux Dames et Demoiselles Pérard, place Saint-Michel (id.); — le mur de clôture d'un emplacement contigu au couvent des Jacobines, ruelle des Étieux (id.); — une maison que le sieur Auvigne, concierge des prisons de l'Hôtel-de-Ville, voulait faire bâtir rue Saint-Nicolas (id.) — Permission de rétablir la porte d'entrée de sa maison de la rue Charrue, sur les fondations anciennes, demandée par M<sup>r</sup> Durand, trésorier de France (1699). — Alignements donnés : à M<sup>r</sup> Clopin, conseiller au Parlement et commissaire aux Requêtes du palais, pour des écuries qu'il voulait faire construire en la rue du Petit-Potef, sur l'emplacement d'une vieille maison qu'il ferait démolir (1700); — au sieur Reynaul, menuisier, pour la façade de sa maison de la rue des Grands-Champs (id.); — au sieur Chauchefoin, procureur, pour la construction d'une maison rue du Chaignot, vers les Bernardines (id.); — à M<sup>r</sup> Perroney, président à la Chambre des comptes, pour des écuries qu'il voulait faire construire vers l'abbaye de Saint-Bénigne (id.), etc. — Permission sollicitée par le sieur Claude Rameau, marchand, de faire réparer un « haurant » qui était devant la maison que lui louait le sieur Dard, son beau-père, au Coin des Cinq rues (sans date).

J. 23. (Liasse.) — 40 pièces et 4 plans, papier

**1701-1703.** — Alignements, etc. — Alignements donnés d'après l'avis du voyer de la ville : au sieur

Turpin, marchand, pour la façade d'une maison qu'il voulait faire reconstruire rue de la Parcheminerie, autrement dite de la Chapelotte (1701); — à M<sup>r</sup> Pinard, notaire, et au sieur Lebreton, garde de Monseigneur le Prince, pour les façades de leurs maisons, « rue de la Jurie, vulgairement dite la Charrue » et rue Maison-Rouge (id.). — Requête; du sieur Ormancey, marguillier de Notre-Dame, demandant l'autorisation « de faire « deux toises de parpain » pour soutenir la devanture en bois d'une petite maison rue de la Vannerie; de M<sup>e</sup> Antoine Chartraire, trésorier général des États de Bourgogne, demandant l'alignement à suivre pour les constructions qu'il voulait faire au-dessus du portique de la maison que lui louaient les PP. Cordeliers, rue Saint-Pierre (1702). — Alignement donné à M<sup>r</sup> Henrion, trésorier de France, pour la façade d'une maison rue Vis-à-vis l'Hôtel-de-Ville (id.). — Autorisations requises : par le sieur Lucotte, boulanger, de convertir en arcades deux fenêtres d'une maison de la rue des Forges, que lui avait vendue le président de Massol de Montmoyen (1703); — par le sieur Perrin, procureur, de faire démolir et reconstruire la porte de sa maison vis-à-vis la petite porte de l'église Notre-Dame (id. Un plan est joint à cette requête); — par le receveur de l'hôpital, de faire rétablir un mur dépendant d'une maison vers l'église des Carmélites, léguée audit hôpital, par M<sup>me</sup> Rigolet (1704). — Alignements demandés pour : le mur de clôture du jardin de Claude Mugnier, ancien contre-garde de la Monnaie, rue Sainte-Catherine, faubourg Saint-Nicolas (id.); — la porte et la façade de la maison de M<sup>r</sup> Verchère, rue des Carmélites (id.); — l'entrée que M<sup>r</sup> Lebelin, ancien secrétaire du Roi, voulait donner à sa maison du côté de la grande rue Saint-Pierre (id.); — la façade d'une maison de la rue des Champs, appartenant au sieur Alliot, chef de cuisine de M<sup>r</sup> le Premier Président (1705). — Permission accordée de faire une fenêtre sur la rue, dans une maison de la rue Chanoine, occupée par le comte de Foudras, Élu de la noblesse (id.). — Délibérations de la Chambre du Conseil autorisant : le sieur Liégeard, orfèvre, à faire une ouverture de boutique dans une maison derrière l'église Saint-Fiacre, appartenant au chapitre de la Sainte-Chapelle (1704); — la veuve de M<sup>r</sup> Sirot, contrôleur général des maréchaussées en Bourgogne, à rétablir le mur du jardin de sa maison de la rue des Champs, du côté du château (id.). — Visite d'experts ordonnée à l'effet de statuer au sujet d'une requête des Jacobines demandant l'autorisation d'avancer sur la voie publique une porte de leur couvent, place Saint-Fiacre, à l'effet de fermer un terrain contigu où l'on déposait des immondices (1705).

J. 24. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

**1706-1710.** — Alignements, etc. — Alignements demandés par (à ces requêtes et aux suivantes sont joints d'habitude les rapports de l'échevin, commissaire député par la Chambre du Conseil) : Claude Amyot, ancien procureur, rue Saint-Philibert (1706); — Claude Lebelin, maître ordinaire à la Chambre des comptes, rue Charbonnerie (id.); — Antoine Midan, lieutenant général au bailliage, rue Saint-Jean (id.), etc. — Autres donnés : aux enfants de feu M<sup>r</sup> Nicolas Gauthier, rue Poulaiillerie (1710); — à Jean Le Normant, audicien à la chancellerie près le Parlement, rue des Juifs (id.); — aux religieux de Saint-Bénigne, pour la reconstruction du mur de clôture de leur jardin du côté du rempart de la porte Guillaume (1707), etc. — Requête du sieur Gerbois demandant l'autorisation d'ouvrir à l'effet de lui servir d'entrée de boutique deux arcades de la maison qu'il occupait place Royale (1706). — Autorisation donnée à M<sup>me</sup> la présidente Baillet de faire percer une demie-croisée dans la façade donnant sur la rue Saint-Étienne, de la maison de M<sup>r</sup> de Montmain, dont elle était locataire (id.). — Visite faite par le voyer de la ville d'une « enfonçure » devant la maison appartenant à Frère François Mallogé, oratorien, rue Saint-Jean et où celui-ci voulait faire rétablir une petite boutique en bois (1708). — Requête : de Messire Philibert-Bernard Lenet, ancien conseiller au Parlement, à l'effet d'être autorisé à faire murer, à cause du mauvais état des portes, les arcades de la place Royale, ayant leur issue sur les vides de sa maison (1710); — de l'abbé de Saint-Étienne et autres demandant à élever un mur pour empêcher les dépôts d'immondices contre cette église (id.). — Permission demandée par les religieux de Saint-Bénigne d'élargir la grande porte du « logis du « Chapeau-Rouge » dont ils étaient propriétaires (1708).

J. 25. (Liasse.) — 54 pièces et 1 plan, papier.

**1711-1713.** — Alignements, etc. — Alignements demandés par : les religieuses de Notre-Dame du Refuge (1711); — Claude Fabarel, correcteur à la Chambre des comptes, place Saint-Étienne (id.); — les PP. de l'Oratoire, rue Saint-Jean (id.); — le sieur Dumay, trésorier des guerres, rue Chapelotte (id.); — les copropriétaires d'une maison sise à la porte aux Lions, vers la Monnaie (id.); — M<sup>r</sup> Jean-Baptiste Jannon, écuyer, rue Chanoine (id.); — les PP. Carmes, propriétaires d'une maison rue du Sachot (1712); — le sieur Richon, architecte, entrepreneur des constructions de l'hôtel du bureau

de la Chambre des domaines de la généralité de Bourgogne (id.); — Jean Servil, cocher des carrosses de Dijon à Paris, rue de la Poissonnerie (id.); — Étienne Pourcher, trésorier de France, rue Charrue (1714); — Jean Barbuot, substitut du Procureur Général au Parlement, rue Saint-Étienne (id.); — Gérard Perrot, auditeur à la Chambre des comptes, rue du Four (id.); — le sieur Goisset, pâtissier, place Saint-Étienne (id.); — François Maillet, procureur au présidial, rue Vannerie (id.); — les Carmélites, rue des Carmélites (1715); — Claude Vautrin, correcteur à la Chambre des comptes, rue du Vieux-Marché (id.); — Jean Lardillon, chirurgien, et Antoine Mofizot, seigneur de Jancigny, rue Chaudronnerie (id.), etc. — Requête de Denis Lamy, maître ordinaire à la Chambre des comptes, exposant que la chute d'une partie du pont derrière la maison où il demeurait, « sur le pont Arnaux », compromettait la solidité de sa maison, et rapport du voyer d'après lequel il dut lui être permis d'élever un contremur le long de la rivière (1711). — Permission de faire une arcade sur la rue Ramaille et d'y ouvrir boutique, demandée par le sieur Laurent, vinaigrier (id.). — Autorisations de modifier la forme des portes de leurs maisons ou de les changer de place, demandées par : Jean-Baptiste Canablin, maître ordinaire à la Chambre des comptes, rue Porte-aux-Lions (1712); — Antoine Desvarenes, correcteur à la dite Chambre (id.), etc. — Requête adressée par Guillaume Chardenon, collecteur des tailles, à l'effet d'être indemnisé du préjudice que lui causerait la démolition de son corps de logis avançant sur la rue de la Poissonnerie (1714).

J. 26. (Liasse.) — 72 pièces et 2 plans, papier.

**1716-1720.** — Alignements, etc. — Alignements demandés par : M<sup>r</sup> Alexandre Lesorre, trésorier des morte-payes et garnisons en Bourgogne, rue Saint-Philibert (1717); — les chanoines de la Sainte-Chapelle, propriétaires d'une maison vers le « Logis du Roi » et leur église (1718); — le sieur Guillier, marchand, vers les halles (id.); — Nicolas Leprince, limonadier, rue Porte-aux-Lions (id.); — Pierre Genglaire, procureur au Parlement, devant le Palais (id.); — M<sup>me</sup> la présidente Perrenet, propriétaire, rue Poissonnerie, vers le logis du Marais (1719); — les prêtres et « mépartistes » de Saint-Michel, rue du Vieux-Collège (id.); — les religieuses de Notre-Dame du Refuge, propriétaires d'une maison vers la Sainte-Chapelle (1720); — Nicolas Cœurderoy, maître honoraire à la Chambre des comptes, rue du Trésor (1720); — Claude Baillyat, avocat, rue Saint-Nicolas; —

Nicolas Perchet, procureur, et la veuve de Michel Jacquemin, trésorier-payeur des gages de Messieurs du Parlement, place Saint-Michel (id.); — Antoine Baillière, ancien gendarme de la garde du Roi, vers les Ursulines (id.); — Pierre-Bernard Vaudremont, notaire, rue des Halles (id.); — M<sup>e</sup> Jean Liébaut, médecin, derrière le chœur de l'église Notre-Dame (id.); — Antoine Vautier, écuyer, faubourg Saint-Pierre (id.); — Simon Cotheret, marchand, et autres, rue Porte-aux-Lions (id.), etc. — Alignement donné à M<sup>r</sup> Lebelin, maître des comptes, pour la clôture d'un terrain sur le glacis des fossés de la ville, au faubourg Saint-Pierre, vers la maison des prêtres de Saint-Lazare, dont concession lui avait été faite par Monseigneur le Prince (id.). — Permission demandée par M<sup>e</sup> Guillaume Gareau, avocat, d'ouvrir des fenêtres dans une maison acquise sur M<sup>r</sup> Lucotte du Tillot, rue du Petit-Potet (1716). — Cession d'un emplacement à prendre sur la ruelle tirant de la rue des Forges au treize qui entre dans la rue de la Grande-Boucherie, demandée pour l'agrandissement du jardin appartenant à la maison du comte de Gissey (1717). — Requêtes : des fabriciens et associés de la paroisse Saint-Médard, dont le service était transféré à l'église Saint-Étienne, demandant la concession du terrain nécessaire pour finir les travaux entrepris, grâce aux libéralités de l'abbé Fyot, du portail de cette dernière église, dont il faisait reconstruire presque en entier le bâtiment, et notamment le clocher brûlé par le feu du ciel (1719); — de M<sup>e</sup> Nicolas Barberet, mépartiste de Notre-Dame, demandant à faire une arcade pour éclairer la boutique d'une maison au Coin des Cinq rues (id.).

J. 27. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

**1721-1723.** — Alignements, etc. — Alignements demandés par : Jean Tortochot, chapentier, adjudicataire des travaux entrepris pour l'agrandissement des prisons du palais (1721); — Pierre Delaloge, seigneur de Chatellenot, rue du Potet (id.); — Antoine Blondel, marchand, Grande rue Saint-Nicolas (id.); — M<sup>e</sup> Georges Bernard Joly, conseiller au Parlement, place des Jésuites (1722); — Pierre Genglaire, procureur au Parlement, vers le Trésor (1723); — la veuve du sieur Courtois, bourgeois, faubourg d'Ouche (id.); — la veuve de Pierre Bouquinet, seigneur de Lanthes (canton de Seurre), rue du Petit-Potet (id.); — Antoine Defay, imprimeur et libraire, rue Portelle (id.); — Barthélemy Couder, marchand, rue Condé (id.); — M<sup>r</sup> de Frazans, place de la Charbonnerie (1724); — Jacques Girod, procureur, rue

du Vieux-Collège (id.) ; — Bénigne, Flory, chanoine de Chapelle aux Riches et secrétaire de l'évêché, rue Chapelotte (id.) — M<sup>e</sup> Jean Mille, conseiller au Parlement, rue du Petit-Potet (1725) ; — Georges Tainturier, procureur, rue des Dames-Saint-Julien (id.) ; — Claude Desaulle, notaire, rue de la Chapelle aux Riches (id.) — Autorisations de faire poser des auvents ou avant-toits au-dessus de leurs boutiques requises par : la veuve Moreau, marchande, vis-à-vis le Palais (1721) ; — Pierre Pelleret, perruquier, la veuve Berlier, marchande, Simon Valot, marchand, et Étienne Brunet, chapelier, rue Condé (1724-1725) ; — Philippe Andriot, marchand de tabac et « petites épiceries, » rue de la Chapelotte (1725), etc. — Autre de « mettre en mansarde » les couverts de deux petites maisons, derrière le chœur de Notre-Dame, qui étaient « à la françoise, » requise par le sieur Charpentier, jardinier (1721). — Permission de conserver sous la voie publique la voûte de sa cave, malgré l'alignement de la rue Neuve de Bourbon, demandée par le sieur Leprince, confiseur, demeurant en cette rue (1721). — Autres de modifier la forme des portes et fenêtres de leurs maisons ou d'y pratiquer des ouvertures nouvelles demandées par : M<sup>e</sup> Antoine Joly, conseiller au Parlement rue Saint-Étienne (1723) ; — Marguerite de Pibrac, veuve de M<sup>e</sup> Bénigne Berbis, baron d'Esbarres, derrière la Sainte-Chapelle (id.) — Indemnité réclamée par le sieur Goujon, marchand, rue Condé, pour deux arcades qu'il dut faire construire devant sa maison conformément à l'alignement donné (1724). — Proposition faite à la ville par les Ursulines, de lui abandonner une parcelle de terrain comprise dans leur enclos, dont elles voulaient faire relever les murs, moyennant la cession d'une parcelle d'égale contenance à prendre sur le rempart (1723). — Autorisation demandée par les PP. Jésuites pour la maison de retraite qu'ils faisaient construire à l'extrémité du faubourg Saint-Pierre (1725). — Sommation faite à Messieurs du Chapitre de Saint-Jean de rebâtir conformément à l'alignement donné la façade de leur maison au-dessus de la rue du Bourg (1725).

J. 28. (Liasse.) — 97 pièces et 2 plans, papier.

**1726-1730.** — Alignements etc. — Alignements demandés par : M. Suremain, conseiller au Parlement, rue du Vieux-Collège (1726). — Pierre-Bernard Vaudremont, notaire et échevin, faubourg St-Nicolas (id.) ; Jean Cavanaugh, doyen de la Chapelle aux Riches, rue du Chanot (id.) ; — Jean Sigault, substitut du Procureur général, et la veuve de M<sup>e</sup> Michel Jacquemin, tré-

sorier-payeur des gages de la Cour, place Saint-Michel (1727) ; — Bernard Muiron, architecte, rue du Four, (id.) ; — Claude Soucelyer, avocat, rue Charrue (1728) ; — M<sup>e</sup> Chrétien Taupin, avocat, derrière les Minimes (id.) ; — Antoine Mathieu, marchand, rue Derrière St-Nicolas (1730) ; — Claude Andriot, couvreur, acquéreur d'emplacements propres à bâtir, contigus à l'église Notre-Dame (id.) ; — Jean Millot, maître des comptes à Dôle, rue du Sachot, (id.) ; — Jean Chalien, bourgeois, au-dessus de la Poissonnerie (id.) ; — les PP. Carmes, rue de la Grenouille (1730) ; — l'hôpital, propriétaire rue du Château (id.) ; — Simon Vivant, procureur, au bas de la rue Condé (id.) ; — Nicolas Masson, taillandier, rue des Carmes (id.) ; — Jean Bergerot, jardinier, rue des Ormeaux, faubourg St-Nicolas (id.) ; — Bernard Muiron, pour une construction qu'il désirait faire sur un emplacement attenant aux remparts de la ville et à la rue de la Prévôté (id.). — Autorisations : de modifier la forme des ouvertures de leurs maisons ou d'y pratiquer des ouvertures nouvelles demandées par : Marie-Anne de Perrigny, veuve de M. François Bretagne d'Orain, conseiller au Parlement, rue Madeleine (1726) ; — François Rougeot, écuyer, rue Vannerie (id.) ; — la veuve de M. Jean-Baptiste Millier, écuyer et seigneur d'Aiserey, rue du Petit-Potet. — Autre de mettre un auvent devant sa boutique, demandée par Jean Piron, apothicaire, rue Poulallerie (aujourd'hui rue Piron, 1727). — Requête adressée par : M. Bénigne Flory, chanoine de la Chapelle aux Riches et secrétaire de l'évêché, pour la construction sur la place du Morimont, d'une petite chapelle destinée à recevoir les corps des suppliciés après l'exécution (1726) ; — le P. de Longchamp, religieux de l'Oratoire et supérieur du grand séminaire, à l'effet d'avoir la permission d'ouvrir une fenêtre sur la place St-Jean pour éclairer le vestibule de la chapelle de cette maison (1728). — Cession demandée par le sieur Chenevet, procureur, d'un emplacement sur lequel était un puits public abandonné, dont il avait besoin pour reconstruire une maison lui appartenant vers la tour St-Nicolas et autorisation demandée par le même de faire démolir un pan de mur en ruines à côté de cette maison qui aboutissait sur le rempart (1727 et 1728). — Autorisation requise par Messire Jean Baillet, conseiller d'État et premier président honoraire à la Chambre des comptes, de clore de murs du côté du rempart un emplacement dépendant de son hôtel de la rue Vannerie (1728). — Permission donnée d'établir un perron devant le portail de St-Étienne, sur l'emplacement de l'ancien vestibule de cette église (1730). — Voir J. 147.

J. 29. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

**1731-1732.** — Alignements, etc. — Alignements demandés par : M<sup>e</sup> Andriot, notaire, derrière le chœur de Notre-Dame (1731) ; — le sieur Lardillon, chirurgien, Grande rue St-Nicolas (id.) ; — les PP. Minimes, rue du Porc-Sanglier ; — Esprit Laureau, greffier à la chancellerie, entre les deux cimetières St-Nicolas (id.) ; — Edme Lamy, « conseiller-secrétaire du Roi honoraire au grand sceau », et marquis de Laperrière, rue du Petit-Potet (id.) ; — Bernard Joly, ancien contrôleur des mortes-payes, rue Maison-Rouge (1732) ; — les religieux du Tiers-Ordre de Saint François de la ville de Lyon, propriétaires au cours du Parc, faubourg St-Pierre (id.) ; — M. Joly, conseiller au Parlement, rue de la Charrue (id.) ; — M. Louis Gonthier, comte du Perron, rue St-Pierre (id.) ; — les sœurs de Sainte-Marthe, rue des Crais (aujourd'hui rue Sainte-Anne (id.) ; — Permissions de poser des ayants-toits au-dessus de leurs boutiques accordées à Nicolas Lanier, locataire du sieur Piron, apothicaire, rue Poulaiillerie, et à Claude Bachelet, marchand fromager, rue du Bourg (1732). — Autres : de modifier la forme des portes et fenêtres de leurs maisons, ou d'y pratiquer des ouvertures nouvelles, ainsi que d'avoir sur la rue les portes de leurs caves, demandées par : Joseph Sirot, imprimeur et libraire, acquéreur d'une maison place St-Étienne (1731) ; — Barthélemy Jomard, écuyer, rue St-Étienne ; (1733) — l'hospice Sainte-Anne, propriétaire, même rue, d'une maison occupée par le sieur Rigoley de Chevigny, conseiller à la Cour (id.) ; — le sieur Augé, libraire de Mgr le Duc, gouverneur de la province, locataire d'une maison place St-Jean. — Cession demandée à la ville par M<sup>e</sup> Louis Piffond, avocat, d'un emplacement contigu à sa maison de la rue du Four et faisant jadis partie du cours du Renne, en dédommagement d'un terrain qu'il dut abandonner pour cause d'alignement. — Saisie opérée sur les meubles du sieur Berthelier, président du présidial de Chalons, pour refus de paiement d'une amende à laquelle il avait été condamné pour avoir fait commencer une bâtisse dans la rue sur Suzon, sans avoir demandé l'alignement (id.).

J. 30. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

**1733-1734.** — Alignements etc. — Alignements demandés par : M. Bouchin de Grandmont, président à la Chambre des comptes, sur le pont Arnault (1733) ; Philippe Foucher, imprimeur, rue Poulaiillerie

(id.) ; — Jean-Baptiste Samson, maître-écrivain, au coin de la rue du Porc-Sanglier (id.) ; — les PP. Jésuites, rue du Petit-Potet (id.) ; — M. Pérard, conseiller au Parlement, rue Charrue (id.) ; — Claude Sordet, procureur à la Cour, rue du Vieux-Collège (id.) ; — Jean-Baptiste Guégnard, portier-concierge du cours du Parc, rue des Moulins (id.) ; — François Voisin, procureur au Parlement, rue de la Chapelotte (id.) ; — les curé et mépar-tistes de l'église St-Michel, propriétaires de la maison appelée « vieux collège », rue des Ursules (1734) ; — François Rougeot, écuyer, rue de la Prévôté, à côté du rempart (id.) ; — la veuve de M<sup>e</sup> Simon Coquard, avocat, rue St-Pierre (id.), etc. — Permissions de faire blanchir les façades de leurs maisons, d'y pratiquer des ouvertures nouvelles ou de modifier la forme des ouvertures anciennes, ainsi que d'avoir les portes de leurs caves sur la rue, etc., demandées par : M<sup>e</sup> Pierre Espiard Humbert, chevalier de St-Louis, seigneur d'Allerey et autres lieux, conseiller au Parlement, rue du Chapeau-Rouge (1733) ; — M. de Roqueleyne, écuyer, rue de l'Oratoire (id.) ; — les religieuses Bernardines, propriétaires d'une maison occupée par le sieur Virot, secrétaire de M. le Premier Président, rue des Crais (id.) ; — Denis de Requeleyne, chanoine de la Chapelle aux Riches, rue St-Étienne (1734) ; — l'hôpital, propriétaire d'une maison rue de la Charbonnerie (id.) ; — la veuve de M. de Vierville, major du château de Dijon, rue du Chaignot (id.) ; — Cession demandée à la ville par le sieur Leschemeule, fripier, d'une parcelle de terrain à prendre sur la place St-Michel, pour reconstruire le mur d'une barraque, dont la fabrique de cette église avait fait abandon pour vingt-neuf ans, moyennant une redevance annuelle de 4 livres (1733). — Offre faite par Louis Rochefort, hôte du logis de l'Ange au faubourg d'Ouche, de payer un cens, afin d'être autorisé à renfermer un terrain appartenant à la ville dans le mur qu'il désirait faire élever pour empêcher les eaux de la place aux Veaux d'inonder son écurie (id.).

J. 31. (Liasse.) — 83 pièces et un plan, papier.

**1735-1736.** — Alignements etc. — Alignements demandés par : Esprit Laureau, garde des livres de la Chambre des comptes, vers les PP. Jésuites (1735) ; — François Bailly, trésorier-payeur des gages de Messieurs du Parlement, rue Poulaiillerie (id.) ; — les religieux de St-Bénigne, propriétaires d'une maison et d'un ancien pressoir, vers St-Philibert (id.) ; — les PP. Cordeliers, dont l'enclos était contigu au rempart (id.) ; —

Jean Millot, maître des comptes à Dôle, propriétaire rue de Suzon (id.); — l'hôpital, propriétaire d'un jardin vers les Capucins (id.); — Étienne Boulanger et François Clesquin, trésorier de France, rue des Champs et du Vertbois (1736); etc. — Permissions de faire blanchir les façades de leurs maisons, ou de pratiquer des ouvertures nouvelles etc., requises par : Philippe Berbis, derrière la Sainte-Chapelle (1735); — Jean Piron, apothicaire, propriétaire d'une maison au faubourg d'Ouche (id.); — les PP. Jacobins, rue sur Suzon (id.); — M<sup>e</sup> Charles Richard, conseiller au Parlement, rue Chanoine (id.); — Guillaume Delorme, maître du logis des Trois Maures, rue St-Pierre (id.); — Philippe Marteret, imprimeur et libraire, place du Palais (1736); — la veuve de M<sup>e</sup> Abraham Didier, notaire, rue du Vertbois (id.); — Philibert Gurry, docteur en médecine, derrière l'église Notre-Dame (id.); etc. — Rapports de l'inspecteur des ouvrages publics de la ville de Dijon, indiquant les conditions auxquelles il convenait d'autoriser les constructions que voulaient entreprendre Messieurs : Joly, ancien contrôleur des mortes-payes, au faubourg St-Pierre, rue de la Belle-Croix (id.); — Guillaume Lepointeur, seigneur de Préfontaine, rue Porte au Fermerot (id.); etc. — Autre rapport, aux termes duquel il ne pouvait, sans l'autorisation de Mgr le Duc, être permis au sieur Carbonnier, de laisser un espace moindre de soixante pieds entre le chemin couvert et le mur qu'il voulait faire élever pour la clôture de son jardin, près le corps de garde de la porte St-Nicolas (id.).

J. 32. (Liasse.) — 60 pièces et 1 plan, papier.

**1737-1738.** — Alignements etc. — Alignements ou permissions de construire demandées par : Claude Morel, ancien adjudicataire des boues, rue des Moulins (1737); — Alexandre Chrétien, maître paumier, rue Porte-Guillaume (id.); — M<sup>e</sup> Cortois Humbert, conseiller au Parlement, derrière l'église St-Jean (id.); — Claude Saintpère, sculpteur, place St-Michel (id.); — Jean Rémond, notaire, vers le logis de la Monnaie (id.); la veuve de M<sup>e</sup> André Arton, contrôleur des fortifications, rue du Tillot (id.); — la veuve de M<sup>e</sup> Claude Grillot, maître des comptes, rue Poulallerie (id.); — Humbert Locquin, hôte de la Tête Noire, au faubourg St-Pierre (id.); — Bénigne Joly, prêtre, rue Neuve (1738), etc. — Permissions de faire poser des avant-toits ou placer des enseignes au-dessus de leurs boutiques demandées par : Pierre Badel, aubergiste, rue St-Martin (1738); — Pierre Lavoignat, marchand drapier, rue de

Condé (id.); — Joseph Vivant, horloger, au Coin du Miroir (id.). — Autres de blanchir les façades de leurs maisons, de pratiquer des ouvertures etc., demandées par : Joseph Badel, hôte de la Galère, propriétaire d'une maison, grande rue St-Nicolas (1737); — les religieuses Ursulines, propriétaires d'une maison attenant à leur monastère, rue du Grand-Potet (id.); — M. Bouhier de Chevigny, conseiller au Parlement, derrière Notre-Dame (id.); — Nicolas Thomas, seigneur d'Island, rue du Grand-Potet (id.); — M. Lamy de Samerey, écuyer, rue de Renne (id.); — le sieur Bichot, capitaine au régiment de Navarre, vis-à-vis la maison de ville (id.); — les PP. Carmes, propriétaires d'un chantier attenant à leur église (1738); — M<sup>e</sup> Antoine Jeannin Arviset, conseiller au Parlement, rue Chanoine (id.); — François Rougeot, receveur général des domaines, vers l'Intendance (id.); — Jean Noiro, boucher, propriétaire, rue Belle-Croix, faubourg St-Pierre, d'une petite écurie faisant face au logis de la ville de Besançon (id.); — Claude Fabarel, correcteur à la Chambre des comptes, rue du Cloître (id.); — François Gaudrillet, conseiller du Roi au siège de la Table de marbre du Palais, rue Porte au Fermerot (id.); — Louis Petit, médecin, rue Terrefondoir (id.). — Permission demandée pour l'exhaussement du mur du rempart contigu aux bâtiments du Petit Citeaux. — Requête adressée par le sieur Merceret, menuisier, à l'effet d'être autorisé à construire sur le terrain de la ville l'escalier d'une maison lui appartenant sur le cours de Suzon, au fond de la Boucherie du carême (id.).

J. 33. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

**1739-1740.** — Alignements, etc. — Alignements demandés par : M<sup>e</sup> Jean Bonnard, conseiller au Parlement, commissaire aux Requetes du palais, rue des Carmélites (1739); — Jean Piron, apothicaire, propriétaire d'une maison au faubourg d'Ouche (id.); — Claude Devenet, auditeur à la Chambre des comptes, rue des Forges (id.); — M<sup>e</sup> Fleutelot de Chasans, écuyer, rue du Potet (id.); — Jean Lardillon, chirurgien, rue Vannerie (id.); — Messieurs du présidial, pour le siège de leur juridiction, rue Notre-Dame (id.); — M<sup>e</sup> François Pelletier, correcteur des comptes, vers la porte de Bourbon (1740); etc. — Permissions de faire poser des avant-toits ou mettre des enseignes au-dessus de leurs boutiques données à : Antoine Dumont, orfèvre, « sur le coin de la rue « vulgairement ditel'ancienne petite poissonnerie » (1739). — Gaspard Gaut « distributeur de tabac », rue Vannerie, maison Lardillon (1740) etc. — Autres de modifier la



forme des ouvertures de leurs maisons ou d'y pratiquer des ouvertures nouvelles demandées par : André Fijan, doyen de la collégiale de Saulieu, official et grand vicaire du diocèse de Dijon, propriétaire de l'hôtel St-Louis (1739); — Georges Gabeure, auditeur à la Cour des comptes du comté de Bourgogne, rue du Tillot; (id.) — Jacques Laurier, devant l'église des Minimes (id.); — les religieuses Ursulines, propriétaires d'une maison rue du Grand-Potet (id.); — Claude Nicaise, maître ordinaire à la Chambre des comptes, rue du Petit-Potet (id.); — M. Boillot, trésorier de France, rue du Vertbois (1740); — Bénigne Raviot, écuyer, rue du Tillot (id.); — Claude Monseigneur, inspecteur des ouvrages publics de la ville, derrière l'église St-Nicolas (id.); — les PP. Carmes, propriétaires d'une maison derrière le chœur de leur église (id.).

J. 34. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

**1741-1743.** — Alignements, etc. — Alignements demandés par : Henri Devenet, scelleur en la chancellerie du bailliage de Semur, rue du Champ-de-Mars (1741); — la veuve du sieur Rambuteau, traiteur, près de l'église Notre-Dame (id.); — François Poulet, notaire, entre les deux rues du Champ-de-Mars (id.); — Félix de Simony, seigneur de Varanges, capitaine au régiment de Poitou, rue du Potet, dans le cul-de-sac vers la Comédie (1742); — Pierre Delalogue, écuyer, seigneur du Bassin et des Baumes, Grande rue St-Nicolas (1742); — M. Duport de Montplaisant, rue Charrue (1743); etc. — Autorisations accordées de faire pour des avant-toits ou mettre des enseignes au-dessus des boutiques de : François Bouguerelet, marchand, locataire des curé et chanoines de Notre-Dame, rue St-Martin (1741); — Émiland Guillemot, orfèvre, rue Condé (id.); — Charles Madenie, cartier, derrière l'église Notre-Dame (id.); — Adrien Dumont, pelletier, place Royale (1743); etc. — Permissions de modifier la forme des ouvertures de leurs maisons ou de leurs enclos et de pratiquer des ouvertures nouvelles demandées par : Pierre Hoin, chirurgien, propriétaire d'un petit emplacement sur le rempart, vers les fossés du château, où il voulait cultiver des plantes médicinales (1741); — Jean Bannelier, professeur à l'Université de Dijon, rue Potet (id.); — Médard Augé, libraire, place St-Jean, locataire de Messieurs du séminaire (id.); — Pierre Nardot, directeur de la Monnaie, rue du Champ-de-Mars (id.); — François Gaudalet, conseiller au siège souverain de la Table de marbre du palais, rue Porte au Fermerot (1742); — Messieurs du grand séminaire, propriétaires, rue Poulallerie (1742);

— M. Fleutelot de Marliens, conseiller au Parlement, place St-Michel (id.); — Michel Paney, auditeur honoraire à la Chambre des comptes, place Charbonnerie (id.); — Louis Burette, orfèvre, locataire du séminaire, place St-Jean (1743); — M<sup>e</sup> Jean-Bernard Carrelet, chanoine de la cathédrale de Dijon, place St-Michel (id.), etc. — Requête du sieur Morin, avocat et ancien ingénieur de la province, demandant qu'il lui soit permis de « fermer « en parpin » les quatre arcades de la place Royale, formant la façade de sa maison, à l'effet d'empêcher les « fénéants et libertins de continuer à y faire leurs or- « dures » (1742). — Permission demandée par M. Daniel de Salins, maître des comptes, de construire sur un emplacement appartenant à la ville proche la porte St-Nicolas, et de convertir en jardin ce qui resterait du terrain cédé (1743).

J. 35. (Liasse.) — 28 pièces et 3 plans, papier.

**1744-1745.** — Alignements, etc. — Alignements demandés par : Philibert Genot, procureur au Parlement, rue du Grand-Potet (1744); — M. de Montigny, trésorier général des États, rue Vannerie (id.); — Noël Laurent, procureur aux Cours royales, rue du Petit-Champ-de-Mars; — André Molle, assesseur en la maréchaussée, rue Prévôt-Guillaume ou Maison-Rouge (id.); la veuve de M. Fromageot, professeur, rue des Champs (1745); — Didier Folin, capitaine au régiment d'infanterie de Condé et autres, copropriétaires d'une maison rue des Forges (id.); — M<sup>e</sup> Bénigne Fardel, président aux Requêtes, place de la Charbonnerie (id.); — Jacques Varenne, subdélégué de l'Intendant et conseil des États, rue du Grand-Potet (id.); — Mme Claude Thibert, veuve de M. Fyot, correcteur à la Chambre des comptes, place Notre-Dame (id.), etc. — Autorisations de mettre des avant-toits ou des enseignes au-dessus de leurs boutiques accordées à : Dominique Gérard, sergent de la mairie et fabricant de brosses, place St-Fiacre (1744); — Pierre Bonenfant, bahutier, locataire des Chartreux, au coin du Miroir (1745); etc. — de modifier la forme des ouvertures de leurs maisons demandées par : la veuve du sieur Hoin, chirurgien, rue de la Poulallerie (1744); — Louis Fardel, secrétaire du Roi, près la cour des Prêtres de Notre-Dame (id.); — les religieuses Jacobines, propriétaires de deux arcades de la place Royale (id.); — Bénigne Raviot, écuyer, rue du Four (id.); — M. Joly, syndic de la ville, rue de l'Hôtel-de-ville (id.); — les Juges-Consuls, pour leur auditoire, rue au Change (1745); — les religieuses du Refuge (id.).

J. 36. (Liasse.) — 81 pièces et 3 plans, papier.

**1746-1747.** — Alignements, etc. — Alignements demandés par : Didier Folin, capitaine de grenadiers au régiment de Condé, rue des Forges (1746) ; — M<sup>e</sup> Gravier de Vergennes, président à la Chambre des comptes, Grande rue du Chapeau-Rouge ; — Simon Bauchetet, maître du logis de la Pique-Hardie, dont un des murs de l'écurie contiguë à l'hôtel de Saulx faisait un angle rentrant sur le rempart (id.) ; — Bénigne Toussaint, avocat, rue des Minimes (id.) ; — Louis Petit, docteur en médecine et échevin, rue Guillaume (id.) ; — M. Jean Bernard Du Tartre, seigneur de Sassenay et autres lieux, vicomte de Chalon, à l'angle des rues Chapelotte et des Carmélites (id.) ; — Jean Rigoley, premier président à la Chambre des comptes, vers la porte St-Pierre (id.). — Permissions de modifier la forme des ouvertures de leurs bâtiments ou d'y pratiquer des ouvertures nouvelles demandées par : les PP. Minimes, rue des Minimes (1746) ; — les PP. Carmes, propriétaires d'une maison rue Maison-Rouge (id.) ; — le doyen de St-Jean, dont le presbytère avait son entrée sur le cimetière (1747) ; — M. Delacroix, président du grenier à sel, place du Morimont (id.) ; — M<sup>e</sup> Philibert Lucan, solliciteur général des causes du Roi au Parlement et à la Chambre des comptes, dont la maison, rue Maison de ville, avait ci-devant servi d'auditoire à la justice consulaire (id.) ; — M<sup>e</sup> Maleste, conseiller au Parlement, derrière la Madeleine (id.) ; — M<sup>e</sup> Fyot, de la Marche, premier président du Parlement, rue du Faucon (id.). — Autorisation sollicitée par les fabriciens de St-Philibert, de construire la troisième et dernière arcade du portail de cette église, conforme aux deux autres (1746). — Requêtes : du sieur Liégeard, orfèvre, demandant la permission de remplacer par un parpaing les « boisures » des arcades de sa maison de la place Royale (1747) ; — des religieuses du Bon Pasteur, demandant l'autorisation de reconstruire en bois, nonobstant les défenses faites par un arrêt du Conseil, un petit bâtiment leur appartenant rue Derrière les Minimes (id.).

J. 37. (Liasse.) — 178 pièces et 3 plans, papier.

**1748-1749.** — Alignements, etc. — Alignements demandés par : M<sup>e</sup> Chesnard de Layé, conseiller au Parlement, rue des Ursules (1748) ; — M. Champion de Nansouty, propriétaire de l'hôtel St-Louis, rues St-Jean et du Chapeau-Rouge (id.) ; — Jacques Foucherot, mar-

chand, place St-Michel, (id.) ; — M. Richard de Ruffey, président à la Chambre des comptes, rue Chapelotte (id.) ; — Étienne Michéa, correcteur à ladite Chambre, rue Roulotte (1749) ; — Jean Fourneret, écuyer, rue Chanoine (id.) ; — André Perrin, avocat, rue Notre-Dame (id.) ; — le sieur Coursot, hôte du logis de l'Arbre d'Or, rue Porte-Guillaume (id.). — Autorisations : de mettre des avant-toits au-dessus des boutiques de : Jean Milsan, apothicaire, place St-Michel (1748) ; — Émiland Guillemot, orfèvre, locataire de l'hôpital Ste-Anne, rue Notre-Dame (1749), etc ; — de modifier la forme des ouvertures : des hôtels de la veuve de M<sup>e</sup> Jean-Jérôme Canabelin, président à la Chambre des comptes de comté de Bourgogne, vers les Jacobins (1748), et de M. Bénigne Legoux, président à mortier au Parlement, rue du Vertbois (id.) ; — de la maison du sieur Marlet, sculpteur, rue des Champs (1749) ; — de celle de M. le conseiller Thomas, place du Bourg, contiguë à la maison occupée par le sieur Piron, apothicaire (id.). — Rapport du voyer de la ville, aux termes duquel le dessin proposé pour la façade de la maison du sieur Priouzet, voiturier, rue Chanoine, ne pouvait être accepté, la mairie voulant, depuis la construction de la porte Neuve de Bourbon, donner une façade régulière aux maisons de cette rue, du rempart à l'hôtel de la Monnaie (1748). — Autre du même, concluant à l'établissement d'un « mur de parpaing », pour remplir le vide qui était derrière la porte donnant issue sur Suzon à la maison de M<sup>e</sup> Guyton, avocat et aux maisons voisines de la rue Chapelotte (1749). — Requête de M. de Macheco, conseiller au Parlement, demandant à démolir et construire sur un nouveau plan le portique précédant sa maison, dont l'alignement était celui de l'hôtel du comte de Tavannes (id.).

J. 38. (Liasse.) — 217 pièces et 2 plans, papier.

**1750-1751.** — Alignements, etc. — Alignements ou permissions de modifier la forme des façades de leurs maisons, de les faire blanchir ou réparer, d'y percer des ouvertures, etc., demandés par : Claude Devenet, auditeur à la Chambre des comptes, rue Musette (1750) ; — le sieur Desaint, « imprimeur ordinaire du « Roi », vis-à-vis les PP. Jésuites (id.) ; — le sieur Munier, maître charpentier, acquéreur d'une maison, rue Bouchefort, appartenant à M<sup>e</sup> Languet de Rochefort, président au Parlement (id.) ; — M<sup>e</sup> Espiard de Lacour, ancien conseiller au Parlement, rue du Champ-de-Mars (id.) ; — M. Prieur, maître des comptes à Dôle, propriétaire à Dijon, rue des Juifs (id.) ; — M. de Beaurepaire,

rue Madeleine (id.); — la veuve du président Bouhier, propriétaire d'un bâtiment, faubourg St-Michel (id.); — André Molle, assesseur en la maréchaussée, « en la rue « proche les Refuges, appelée prévôt Guillaume » (1751); — Nicolas Boïso, avocat et professeur à l'Université, rue Derrière St-Nicolas (id.); — Charles Picardet, prêtre et docteur en théologie, rue Maison-Rouge (id.); — Claude Courtois, fermier des halles, rue du Vertbois (id.); — les Dames de la Charité de la paroisse St-Pierre, pour un bâtiment qu'elle voulait faire construire et affecter à une école que tiendraient les Sœurs, rue de Longvic (id.); — les Carmélites, propriétaires rue des Moulins, faubourg St-Pierre (id.); — Antoine-Claude Verchère, conseiller au Parlement, rue Charrue (id.); — l'hôpital Ste-Anne, propriétaire rue du Petit-Potet (id.); — André Cautin, secrétaire honoraire du Roi, rue des Forges (id.); — Jean Piron, apothicaire, acquéreur d'une maison ayant façades rues Charrue et des Carmélites, où il voulait exercer sa profession (id.), etc. — Autorisation demandée par le sieur Renot, cabaretier, rue Chanoine, de remplacer son enseigne du Cheval Vert par celle de l'Image de St-Michel (id.). — Rapports du voyer déclarant qu'aux termes des délibérations de la Chambre de ville et d'un édit du roi Henri IV, on ne pouvait accorder aux Dames de la Charité, ayant l'administration des biens des pauvres de la paroisse Saint-Nicolas, l'autorisation de réparer la façade en bois d'une petite maison de la rue du Champ-de-Mars, appartenant auxdits pauvres (1750). — Autre dénonçant à la Chambre de ville, comme contraires à ses arrêtés, les ouvertures des croisées donnant aux voisins « une vue direct et de prospect » sur le jardin de l'exécuteur (id.). — Permission donnée au sieur Naigeon, changeur du Roi, de faire mettre un tableau indiquant sa charge devant sa maison (1751). — Requête des religieuses du Bon Pasteur, demandant à faire « remorer » le pan de bois d'une maison rue Porc-Sanglier, et rapport du voyer de la ville concluant qu'il n'y avait pas lieu de faire droit à cette demande (id.).

J. 39. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

**1732.** — Alignements etc. — Alignements demandés par: le sieur Parigot, propriétaire d'une maison attenante à celle que la ville avait achetée au sieur Borot pour l'établissement de la justice consulaire et ayant vue sur le derrière du jardin du Logis du Roi; — les Dames de la Charité, propriétaires de la maison des « Sœurs Grises » (Sœurs de Charité) de la paroisse St-Philibert;

— Antoine Carrelet, receveur général des finances, locataire des PP. Chartreux, rue des Champs; — M<sup>e</sup> Philibert Lucan, curateur des mineurs Versey, auxquels appartenait une maison au faubourg Saint-Pierre, rue de la Belle-Groix. — Autorisation de faire mettre devant sa porte le « travail » (machine de bois à quatre piliers, entre lesquels on attachait les chevaux vicieux pour les ferrer ou les panser) nécessaire à l'exercice de sa profession, demandée par le sieur Jacquard, maréchal au faubourg d'Ouche. — Requête demandant l'alignement à suivre pour la reconstruction d'un pignon d'une maison derrière la Sainte-Chapelle et rapport du voyer aux termes duquel « des fenêtres réelles en bayes de pierres de « taille, soit ouvertes soit feintes, devront y être pratiquées pour éviter au public le désagrément d'un mur « plein à l'extrémité d'une rue ». — Opposition du même voyer à la requête adressée par le comte de Gissey à l'effet d'être autorisé à faire poser des marches d'escalier avançant sur la rue Dauphine, devant la porte de sa maison.

J. 40. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

**1733.** — Alignements etc. — Alignements demandés par: la veuve de M<sup>e</sup> Jean Philibert Maret, avocat, rue Chanoine; — les PP. Carmes, pour un mur de clôture qu'ils voulaient faire élever le long de leur église; — les PP. Dominicains, pour la construction à l'entrée de leur première cour, d'un bâtiment pour le logement du portier de l'Université, avec façade sur la rue Poissonnerie; — M. Morel de Corberon et consorts, propriétaires d'un bâtiment que la démolition des tours de la porte d'Ouche, sur l'une desquelles il était appuyé, obligeait à jeter bas et à faire reconstruire; — M. Bazin, conseiller au Parlement et chanoine de la Sainte-Chapelle, derrière l'hôtel de ville; — le président Chartraire de Bourbonne, acquéreur de l'emplacement ci-devant occupé par la raffinerie de salpêtre au faubourg St-Pierre, etc. — Permission demandée par les Carmélites de faire poser une croix avec un entablement de pierres au-dessus de la principale porte de leur couvent et rapport favorable du voyer. — Autorisations requises: de poser une marche devant le seuil de la maison de M<sup>e</sup> Charles Févret, chanoine de la cathédrale, vers St-Étienne; — de murer la porte d'un bâtiment appartenant aux curé et mépartistes de Saint-Philibert, rue St-Philibert; — de mettre des grilles de fer devant le grand portail de cette église; — d'enduire le mur de la maison à l'enseigne du Duc de Bourbon, appartenant à l'hôpital, Grande ruelle du Château, etc

J. 41. (Liasse). — 127 pièces, papier.

**1734.** — Alignements, etc. — Alignements demandés par : les religieux de St-Bénigne, propriétaires d'une maison vis-à-vis la maison abbatiale ; — Jacques Foucherot, contrôleur du grenier à sel, rue St-Philibert ; — M. Lemoyne, trésorier de France, rue Chapelotte ; — M. Joly, auditeur à la Chambre des comptes et la veuve du trésorier Thibert, rue Vannerie ; etc. — Devis dressé par le sieur Lejolivet, voyer de la ville, des « ouvrages « de maçonnerie en parpin de pierre de taille » qu'il convenait de faire pour la fermeture de cinq arcades de la place Royale, du côté de la clôture des Jacobines. — Permissions demandées : de pratiquer des ouvertures nouvelles ou de modifier la forme des ouvertures anciennes aux maisons de : Simon Chiffot, maître honoraire à la Chambre des comptes, sur la petite rue allant de la place de la Charbonnerie au pont de Suzon ; — Barthélemy Jomard, conseiller maître à ladite Chambre, rue St-Étienne ; etc. — Autres requises ; par les « Dames « officières de la Charité des pauvres malades des paroisses St-Médard et St-Philibert » d'aménager une salle d'école pour les jeunes filles desdites paroisses dans la maison des pauvres où logeaient les Sœurs de la Charité ; — par M<sup>e</sup> G<sup>me</sup> Jacquinet, avocat, de faire faire une arcade en pierres de taille à la façade de sa maison de la rue St-Nicolas, pour y poser « un image de perruquier ». — Rapport du voyer, aux termes duquel il ne pouvait, d'après les délibérations de la Chambre de ville, être permis de faire réparer le pan de bois d'une maison sise rue Derrière l'église St-Nicolas, dont le président Cœurderoy avait légué l'usufruit aux pauvres de cette paroisse.

J. 42. (Liasse.) — 95 pièces et un plan, papier.

**1735.** — Alignements, etc. — Alignements demandés par : Pierre Nardot, directeur et trésorier particulier de la Monnaie, propriétaire d'une maison faisant face aux deux rues du Champ-de-Mars ; — Jean-Claude Bichot, seigneur de Corbeton, chanoine de la Chapelle-aux Riches, rue Chapelotte ; — la fabrique de St-Pierre, propriétaire d'une maison au pied du rempart, vers la porte St-Pierre. — Permission demandée de jeter bas un mur élevé entre les deux piliers du chœur de la Sainte-Chapelle, afin d'enlever les décombres amoncelés en cet endroit et nettoyer la place, et avis favorable donné par Lejolivet, voyer de la ville et architecte de l'église.

J. 43. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

**1736.** — Alignements, etc. — Alignements demandés par : M<sup>e</sup> Espiard Humbert d'Allerey, conseiller au Parlement, pour le reconstruction d'un mur de son jardin contigu au jardin du presbytère de St-Pierre et pour celle du mur de l'écurie d'une maison sise devant les PP. de l'Oratoire ; — Antoine Perrin, garde de la conciergerie du palais, propriétaire rue Porte-Guillaume ; — François Gigot, entrepreneur, rue des Champs ; — Antoine Rollet, parfumeur, rue de Condé ; — Louis Briffaut, sculpteur, près la porte St-Pierre ; etc. — Permissions de modifier la forme des ouvertures de leurs maisons ou d'y pratiquer des ouvertures nouvelles, requises par : la veuve de M. Pierre Casotte, avocat général au siège souverain de la Table de marbre, rue de Fleury ; — André Chenevet, mépartiste de Notre-Dame et chapelain titulaire de la chapelle St-Georges, érigée en cette église, propriétaire en cette qualité d'une maison vers la cour des Prêtres de ladite église ; — la veuve du sieur Deslandes, contrôleur du taillon, au Coin des Cinq rues ; — M<sup>e</sup> Denis Barbuot, conseiller au Parlement, rue St-Étienne.

J. 44. (Liasse.) — 175 pièces et 1 plan, papier.

**1737.** — Alignements, etc. — Alignements demandés par : Françoise-Joseph Languet, veuve de M. Claude Rémond, écuyer et dame en partie de Couchey (8<sup>es</sup> de Dijon), Grande rue St-Pierre ; — Edme Marlet, maître sculpteur, rue des Champs ; — Anselme Lebelin, conseiller maître à la Chambre des comptes, place de la Charbonnerie ; — Pierre Jobard, trésorier payeur des gages du Parlement, rue des Juifs ; — Denis Lamy, doyen de la Chambre des comptes, rue Vannerie ; — Pierre Morisot, perruquier de Mgr le Prince et lieutenant du premier chirurgien du Roi en la communauté des maîtres barbiers et perruquiers de Dijon, au Coin du Miroir — l'hôpital Ste-Anne, propriétaire Grande rue St-Nicolas ; — François Henrion, Écuyer, seigneur de Bussi-lès-Chalon, gouverneur des pages de la chambre du Roi et trésorier de France, propriétaire rue Chaudronnerie ; — l'hôpital général, propriétaire rue Chapelotte ; — M. Languet de Rochefort, président au Parlement, rue Derrière les Minimes, ci-devant du Porc-Sanglier ; — Simon-Robert Roger, avocat et conseil de la ville, rue Portelle ; — Jean-Pierre Burteur, conseiller honoraire au Parlement, rue Condé ; — Claude Varenne de Longvoy, conseiller et garde des sceaux à la chancellerie établie près

la même Cour, place St-Etienne ; — Simon Ranfert, avocat du Roi au Bureau des finances et consorts, propriétaires de deux maisons affectées à la ferme du tabac, rue du Vieux-Marché ; — Claude Jolibois, prévôt des monnayeurs de la monnaie de Dijon, devant le Palais de Justice, etc. — Autorisation demandée par Jean-Baptiste Briandet, peintre, de faire peindre un tableau à fresque pour lui servir d'enseigne, au-dessus de sa boutique de la rue des Halles. — Rapport du voyer qui, pour divers motifs, et notamment à cause « de l'indécence qu'il y a « d'habiter en mitoyenneté contre les temples », forme opposition à la requête d'un « carreleur » (savetier) demandant l'autorisation de joindre par un mur en parping deux « piliers butans » derrière le chœur de l'église St-Jean, entre lesquels les fabriciens de cette église lui avaient permis de mettre une baraque en bois.

J. 45. (Liasse.) — 169 pièces et 5 plans, papier.

**1738.** — Alignements, etc. — Rapport du voyer donnant, conformément au plan qu'il avait dressé par ordre de la mairie, pour l'élargissement de la place Saint-Georges, les alignements à suivre par les sieurs Daranny et Badié, pour la reconstruction de maisons sises sur ladite place et rue Portelle. — Alignements demandés par : François Bailly, ancien payeur des gages de Messieurs du Parlement, rue Poulallerie ; — Jacques Pourcher, conseiller à la Cour et commissaire aux Requêtes du palais, au coin des rues du Bœuf et Saint-Philibert ; — Bénigne Bouhier, brigadier des armées du Roi, rue de la Charbonnerie ; — le chapitre de la Sainte-Chapelle, propriétaire d'une maison, rue du Palais ; — Jean-Antoine Boulée, auditeur honoraire à la Chambre des comptes, « au fond de la nouvelle place sur Suzon » (3 plans sont joints à cet requête) ; — la veuve de M. Legrand, comte de Saulon, pour un mur à construire sur l'emplacement de trois petites maisons faisant face à la rue Roulotte, qu'elle voulait faire démolir ; — le petit hôpital Sainte-Anne, propriétaire rue des Novices ; — Jeanne Lebelin, veuve de M. de Chatellenot, place Charbonnerie ; — le curé de Notre-Dame, rue de la Chouette, etc. — Opposition du voyer à la demande adressée par M. Violet, gouverneur de la Chancellerie, à l'effet d'être autorisé à réparer le pignon en bois de sa maison, place Saint-Jean.

J. 46. (Liasse.) — 200 pièces et 2 plans, papier.

**1739.** — Alignements, etc. — Alignements demandés par : Jean Bellevaut, demeurant à Savigny près

Beaune, à qui la ville avait accordé, sous la condition d'y faire les réparations nécessaires, une partie des maisons lui appartenant à la porte Bourbon, afin d'y établir un atelier pour y préparer les marbres de Bourgogne, d'après un procédé dont il était l'inventeur ; — Jean-Bernard Nault, avocat, rue Guillaume ; — les PP. Carmes, propriétaires d'une maison rue des Orfèvres, près Saint-Georges ; — la veuve du sieur Debrois, greffier en chef de la Monnaie, dont partie de la maison, rue du Pore-Sanglier, avait été détruite par le feu ; — M<sup>e</sup> Denis Barbuot, conseiller au Parlement et commissaire aux Requêtes du palais, rue du Trésor (2 plans) ; — Daniel Grangier, ancien contrôleur du greffe de la Chambre des comptes, rue Poulallerie ; — les fabriciens de Saint-Médard, pour la réparation d'un mur lézardé de l'église Saint-Étienne ; — Lazarre Durard, « vendeur de tabac, » rue Chapelotte ; — Louis Guyot, agrégé en l'Université de Dijon, rue des Carmes ; — MM. de Macheco et Fijan de Talmay, conseillers à la Cour, rue Vannerie et sur la nouvelle place de Suzon ; — les religieuses Bernardines, propriétaires, rue des Crais, d'une maison contiguë à « l'exercice du jeu de l'arc ; » — Bernard Michault, contrôleur ordinaire des guerres, rue de Guise ; — Bénigne Berbis, marquis de Rancy, propriétaire d'une maison sur la rue derrière la Sainte-Chapelle, « appelée la rue du Rabot en 1434 ; » — M. Seguin de La Motte, rue Saint-Julien.

J. 47. (Liasse.) — 141 pièces et un plan, papier.

**1760.** — Alignements, etc. — Alignements demandés par : Pierre Petitot, greffier en chef aux Requêtes du palais, rue des Crais ; — Antoine Carrelet, receveur général des finances, grande rue Saint-Nicolas ; — les fabriciens de Saint-Michel, pour la reconstruction de la sacristie de cette église ; — M. Antoine, ingénieur des ponts et chaussées, derrière le chœur de la cathédrale ; — les prêtres mépartistes de l'église Notre-Dame, propriétaires d'une maison, rue du Champ-de-Mars ; — Benoît Pierre, ex-notaire, rue Saint-Pierre ; — les PP. Jacobins, propriétaires de la maison occupée par le bureau des carrosses, rue des Champs ; — l'hôpital du Saint-Esprit, propriétaire d'une maison au bas du Bourg ; — Servais Jarry, écuyer, premier huissier au Parlement de Bourgogne, près l'église Saint-Nicolas ; — la fabrique de l'église paroissiale de Notre-Dame de Bourbonne, propriétaire, rue de la Poulallerie, d'une maison provenant de la succession Montginot ; — M. de Clugny, conseiller au Parlement de Dijon et intendant des Isles sous le vent, propriétaire de l'hôtel de Saulx, rue derrière Saint-Nico-

las; — Hubert Vaillant, rue Neuve Saint-Médard; — le monastère des Feuillants de Fontaine, propriétaire d'une maison à la Porte aux Lions; — le chapitre de la Sainte-Chapelle, propriétaire, rue des Singes; etc. — Permission sollicitée par le sieur Bouteloup, maître hôtelier et cabaretier, de faire mettre devant la maison dont il était locataire, rue Porte-Guillaume, « une enseigne à bras, « pendante en saillie sur la rue, avec ces mots : au Petit « Versaille. »

J. 48. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

**1761.** — Alignements, etc. — Alignements demandés par : le sieur Bécot, marchand drapier, propriétaire, rue Saint-Étienne, d'une maison ci-devant appelée « le « Bon Chrétien »; — Quentin Mathieu, contre-garde à la Monnaie, rue Saint-Martin; — M. Lemulier, conseiller au Parlement, propriétaire, rue Saint-Julien, de la maison occupée par le nommé Briffaut, menuisier-ébéniste; — le sieur Caristie, architecte, rue Charrue; — Louis Matfin, avocat et référendaire en la Chancellerie près le Parlement de Bourgogne, rue du Grand-Potet; — M<sup>e</sup> Fyot de Lamarche, ancien premier président au Parlement de Bourgogne, rue Chapelotte; — Jean Picard, contrôleur général du taillon, rue Saint-Philibert; — les PP. Cordeliers, rue Saint-Pierre; — la veuve du correcteur des comptes Paul-Valère Petitjean, au faubourg d'Ouche, près le cours du Renne; etc. — Permission demandée par les fabriciens de l'église Saint-Jean pour le rétablissement d'un mur en ruines servant de clôture au cimetière des pauvres de la paroisse.

J. 49. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

**1762.** — Alignements, etc. — Alignements demandés par : M. Philibert-André Fleutelot, conseiller au Parlement, place Saint-Michel; — Prudent Monnet, boulanger, rue Basse Saint-Jean; — le président Fyot de Lamarche, rue du Faucon; — M. Papillon, maître des comptes, rue Porte-Guillaume, dont Jacques Lavoiseaux « homme de chambre » de M. le doyen du Parlement était locataire, etc. — Autorisation requise pour l'ouverture de portes donnant accès aux remise et écurie de la maison de la rue des Bernardines donnée aux premiers présidents du Parlement par M. de Berbissey.

J. 50. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

**1763.** — Alignements, etc. — Alignements demandés par : M. Perreney de Balleure, conseiller au Parle-

ment, derrière Saint-Jean; — Jean-Baptiste Beaufort, prêtre mépartiste de Saint-Michel, rue du Porc-Sanglier; — Antoine Carrelet, receveur général des finances de Bourgogne, rue des Champs; — M. Sébastien Couder, chanoine de la cathédrale, rue du Tillot; — les PP. Carmes, rue du Pont-Arnault; etc. — Autorisation demandée par les chanoines de la Sainte-Chapelle, de remplacer par un nouvel escalier en « perron » celui qui précédait la porte principale de leur église, ainsi que de modifier la forme de cette porte. — Autre de « faire laver la façade de sa « maison, rue Guillaume, en couleur de pierre, en déta- « chant d'une couleur plus foncée les portes et croisées « de ladite façade », demandée par le sieur Lemoine. — Rapport du voyer aux termes duquel M. Gabeurre, écuyer, substitut du procureur général au Parlement et consorts, pouvaient être autorisés à donner à la façade de leur maison de la place Saint-Fiacre un badigeon couleur de pierre, sans toutefois employer les couleurs « bleu cru et « rouge », ainsi qu'il avait été plusieurs fois défendu aux maîtres blanchisseurs. — Permission de faire remplacer par un nouveau seuil, le seuil « calciné et pourri » qui était devant la porte principale de sa maison, rue Poulaillerie, requise par le premier président Fyot de la Marche. — Autre de faire rétablir les socles qui étaient autour des murs et des « piliers buttans » de l'église Saint-Pierre, demandée par les fabriciens de cette église. — Avis du voyer favorable à la requête du sieur Lardy, locataire d'une maison à l'entrée de la Porte-aux-Lions, demandant l'autorisation de faire sortir le tuyau de sa forge sous le portique de cette porte. — Requête adressée par le sieur Taisand, entrepreneur, à l'effet d'être autorisé à disposer la façade de l'hôtel de Messieurs de l'Académie, rue Saint-Nicolas, de façon à pouvoir mettre au-dessus de la porte d'entrée une table de marbre portant cette inscription en lettres d'or : « Académie des Sciences « et Belles Lettres. »

J. 51. (Liasse.) — 151 pièces et 11 plans, papier.

**1764.** — Alignements, etc. — Alignements demandés par : Nicolas Rouhier, bourgeois, à l'angle des rues des Champs et du Château; — Jacques Munier, charpentier, acquéreur d'une maison appartenant à l'hôpital, place Saint-Georges (au sujet de l'alignement donné à Munier celui-ci soutint contre la ville un procès terminé par une transaction); — Louis Briffaut, sculpteur, rue Saint-Pierre; — Lamy de Sameroy, écuyer, rue de la Musette; — Bernard Garandey, avocat, rue des Champs; (1 plan); — Étienne Charles, bourgeoise, place du Mo-

rimont (id.); — la veuve Coquard, libraire, rue Saint-Étienne; — Jean Arvaux, massier de la cathédrale, proche le portail de Saint-Michel; — Philippe-Louis Joly, chanoine de la Chapelle-aux-Riches, rue des Crais; — Jacques Causse, imprimeur du Parlement et de l'Intendance, place Saint-Étienne; — les PP. Minimes, propriétaires d'une maison rue Musette; — l'hospice Sainte-Anne, propriétaire d'une maison rue du Chaignot. — Enregistrement au secrétariat de l'hôtel de ville, demandé par M<sup>e</sup> Garandey, de la permission que lui avait accordée Mgr le Prince, d'exhausser le mur de clôture du jardin de sa maison ayant vue sur le rempart de la ville du côté du château. — Permission de faire poser un avant-toit au-dessus de sa boutique, place Saint-Michel, demandée par la veuve Munier, marchande de modes de Mgr le Prince.

J. 52. (Liasse.) — 120 pièces et 7 plans, papier

**1763.** — Alignements, etc. — Alignements demandés par : Christophe Dejussieux, imprimeur, rue des Forges; — Nicolas Fouchère, marchand, même rue; — les PP. Capucins, faubourg Saint-Nicolas; — Philippe Ronzi, marchand, propriétaire d'un emplacement au faubourg d'Ouche, dit « le cimetière aux chevaux »; — M. Henri Maulbont d'Arbaumont, président du Bureau des finances et de la Chambre du domaine, rue des Crais; — M<sup>e</sup> Jean-Bernard Boillot, chanoine de la Sainte-Chapelle, rue des Prêtres; — M. Fyot, comte de Neuilly, conseiller, garde des sceaux honoraire au Parlement de Bourgogne, place Saint-Jean; — M<sup>e</sup> Jean-Marie Arnoult, avocat, professeur à l'Université, rue du Vieux-Collège. — Requêtes adressées à l'effet d'être autorisés à faire mettre des enseignes devant leurs demeures par : Antoine Jovin, peintre en toile; — Jean-Baptiste Liégeard, orfèvre, place Royale. — Autre du sieur Gentils, menuisier, demandant l'autorisation de faire une ouverture dans un mur joignant la porte Saint-Nicolas, afin de pouvoir introduire des marchandises dans un emplacement qu'il désirait amodier au portier de cette porte. — Autorisation demandée par les confrères de la Miséricorde, pour le rétablissement de leur escalier faisant saillie sur le rempart, qui avait été brisé par des malfaiteurs.

J. 53. (Liasse.) — 124 pièces et 4 plans, papier.

**1766.** — Alignements, etc. — Alignements demandés par : le chapitre de l'église Saint-Jean, propriétaire

d'une maison rue Saint-Jean; — les PP. Jacobins, rue des Champs; — M. Rougeot, fermier général, propriétaire rue du Verbois; — la veuve Badier, épicière, sur le Pont-Arnault; — Bernard Bizot, capitaine de cavalerie au régiment de Bourgogne, propriétaire de la maison à l'enseigne de la Petite-Verne, au faubourg d'Ouche; — les religieux de Saint-Bénigne, dont le dessein était de construire la porte d'entrée de leur monastère sur la rue du Chapeau-Rouge; — M<sup>e</sup> Claude Thibault, procureur à la Cour et consorts, place des Cordeliers; — le sieur Thoridenet, rue du Chaignot, dont le sieur Goffier, sculpteur, était locataire; — Guillaume Perency de Charey, major du château de Dijon, place Saint-Jean, etc. — Autorisation demandée par le sieur Feuillet, boulanger et cabaretier, rue Saint-Nicolas, de mettre sur sa porte l'enseigne du Dauphin qui était celle de ses prédécesseurs. — Autre de remplacer par un grillage en fer les pierres de la grande porte et les deux petites portes du vestibule de l'église Notre-Dame, requise par les fabriciens de cette église. — Requête de M<sup>e</sup> Grabu, avocat et docteur, agrégé à l'Université de Dijon, demandant la permission d'exhausser le mur de sa maison du côté du rempart et d'y percer une fenêtre (1 plan).

J. 54. (Liasse.) — 146 pièces et 4 plans, papier.

**1767.** — Alignements, etc. — Alignements demandés par : Charles-Thomas d'Island, chevalier de Saint-Louis, rue du Grand-Potet; — Pierre Raudot, docteur en médecine, rue Guillaume; — François Commard et consorts, propriétaires de la raffinerie de sucre, auxquels appartenait l'hôtel de Saint-Louis; — M. Charles de Fontette-Sommery, propriétaire du jeu de paume de la rue Poulaiillerie; — Jacques Berthaut, entrepreneur, adjudicataire de réparations à faire à l'hôtel de la Monnaie, rue de Bourbon; — Claude Chapuis, juge-garde en la Cour des Monnaies de Dijon, rue de la Monnaie; — les associés de la confrérie de la Miséricorde, dont les bâtiments donnaient sur le rempart; — les PP. Cordeliers, propriétaires d'une maison rue Saint-Pierre; — les religieuses du monastère de Sainte-Ursule, propriétaires rue des Ursulines; — Pierre Dumont, négociant, propriétaire de la maison à l'enseigne de « l'Arbre d'Or, » rue Porte-Guillaume; — M<sup>e</sup> Jean-Baptiste Lardillon, chanoine de la Chapelle-aux-Riches, rue du Vieux-Marché; — les Bernardines, rue des Crais. — Autorisation requise par le sieur Didier de faire mettre cette enseigne au-dessus de la porte de son cabaret, en face du pont Arnault: « Au sergent de Soissonnois, logis à pied et à cheval. » —

Rapport du voyer concluant favorablement à la demande adressée par M<sup>re</sup> Fyot de Lamarche, premier président honoraire du Parlement, à l'effet d'être autorisé à clore le jardin de son hôtel du côté de la rue des Crais par un mur d'appui surmonté d'une balustrade en fer avec un obélisque au milieu.

J. 55. (Liasse.) — 128 pièces et 4 plans, papier.

**1768.** — Alignements, etc. — Alignements demandés par : M. Lebault, conseiller au Parlement rue des Champs; — M. Adelon, seigneur de Chaudenay, lieutenant-général au siège de la Table de marbre, autorisé par les dames Jacobines, propriétaires de la maison où il demeurait à l'angle de la place Saint-Fiacre; — M. Pasquier, seigneur de Villars, rue de la Madeleine; — la veuve de M. Barbier, seigneur d'Entre-deux-Monts, trésorier de France, rue Maison-de-Ville; — M<sup>e</sup> Sébastien Ligeret de Beauvais, avocat, rue Saint-Étienne; — M<sup>e</sup> Joly de Bévy, conseiller au Parlement, rue Portelle; — M. Fyot, seigneur de Mimeure, Genlis et autres lieux, dont l'hôtel avait ses façades rues Saint-Fiacre et de la Conciergerie; — M<sup>e</sup> Jean-Bernard Nault, avocat et professeur à l'Université, rue Tonnellerie; — la veuve de M. Bonnard, conseiller au Parlement, rue Saint-Étienne; — Bénigne Collet, chanoine de l'église Notre-Dame, propriétaire de la maison à l'enseigne de « l'Image Saint-Michel », rue Chanoine; etc. — Requête adressée par les fabriciens de l'église Saint-Michel à l'effet d'être autorisés à faire reconstruire le grand perron devant le portail principal de cette église, ainsi que celui devant la petite porte du côté de la rue de la Comédie et à faire diverses réparations. — Autres : des mêmes demandant à faire reconstruire en pierre une petite baraque en bois contre le mur de l'église du côté de cette place; — d'Anne Viennois, « maîtresse de langue française, » sollicitant l'autorisation de faire poser une enseigne ou tableau devant la maison de la place du Palais, où elle désirait avoir « une salle d'instruction pour l'éducation des jeunes « Demoiselles; » — des fabriciens de l'église Saint-Nicolas, demandant la permission de « remailler en carodage » une partie des murs de cet édifice ainsi que de « remplir « de maçonnerie les angles des pilliers butans. » — Permission d'exhausser le mur et la porte d'un jardin ayant son entrée sur le rempart conduisant de la porte de Bourbon à la porte Saint-Pierre, dont il avait la jouissance en vertu d'un brevet de Mgr le Prince, demandée par le sieur Delide, secrétaire du comte de Saulx.

J. 56. (Liasse.) — 109 pièces et 5 plans, papier.

**1769.** — Alignements, etc. — Alignements demandés par : la veuve de M<sup>e</sup> Quarré de Quintin, procureur général au Parlement, propriétaire d'une maison derrière le chœur de l'église Saint-Jean; — les « dames supérieures « et officières de l'assemblée de Charité établie dans la « paroisse Notre-Dame », pour des réparations à faire à la maison occupée par les Sœurs de la charité, rue Musette; — André Denisot, peintre, rue Vannerie; — la veuve de M<sup>e</sup> Pierre Cazotte, avocat général à la Chambre des comptes, rue du Champ de Mars; — le sieur Gaillon, maître du logis] de la ville de Lyon, rue Saint-Nicolas; — M<sup>e</sup> Nicolas d'Arlay, ancien conseiller au Parlement, vis-à-vis l'église Notre-Dame; — Louis Prinstet, commandeur de la Madeleine, rue derrière la Madeleine; — les religieuses Ursulines, propriétaires rue des Godrans; — André Fyot, seigneur de Mimeure et autres lieux, propriétaires rue des Carmélites; — Maurice Rameaux, négociant, rue du Pilon; — Louis Bourassier, « mépartiste » de l'église Saint-Philibert, rue Saint-Philibert; — la communauté de Sainte-Marthe, rue Chapelotte; — M. d'Auvillars, major du régiment de Cambressis, rue du Petit-Potet, etc. — Pétitions adressées à l'effet d'être autorisés à réparer leurs maisons par : Joseph-Michel, horloger, place Royale; — Barthélemy Dufresneau, receveur des aides à Orléans, propriétaire rue Vannerie, etc.; — à réparer les murs des deux cimetières de la paroisse Saint-Médard, par les fabriciens de cette église. — Autre du sieur Borthon, perruquier (sans désignation de quartier), demandant à faire peindre sur son enseigne les armes du prince de Condé, ainsi qu'il en avait l'agrément du Prince.

J. 57. (Liasse.) — 126 pièces et 3 plans, papier.

**1770.** — Alignements, etc. — Alignements demandés par : M. Colas, premier avocat général au Parlement, rue des Novices; — M<sup>e</sup> Jean-Baptiste Bernard, notaire, rue du Vertbois; — M<sup>re</sup> Antoine Menu, curé de Saint-Philibert, locataire d'un jardin voisin d'un treige conduisant aux souterrains d'une maison ayant son issue rue de la Prévôté; — Michel Gault, ancien officier du régiment de Royal-Comtois, rue Près des Carmes; — Antoine-Christophe Billard, avocat et conseil de la ville, rue Porte-au-Fermerot; — M<sup>e</sup> Fyot de Lamarche, premier président du Parlement, rue des Crais (1 plan); — M. Seguin de La Motte, écuyer, rue Saint-Julien; — les fabri-



ciens de Saint-Philibert, pour la construction d'une chapelle de cette église, attenant à celle de Saint-Aignan, du côté de Saint-Bénigne; — M<sup>e</sup> Jean-Bernard Nault, professeur à l'Université, sur le rempart au-dessus de la rue Roulotte, où le prince de Condé l'avait autorisé à ouvrir une porte de jardin; — Louis Briffaut, sculpteur, vis-à-vis l'église Saint-Pierre; — la veuve de Messire Philibert-Bernard Gagne de Perrigny, président à mortier du Parlement, rue de Bourbon. — Autorisation accordée au sieur Michel, horloger, de mettre un méridien devant sa maison sise à l'angle de la rue Saint-Fiacre et de la place Royale. — Permissions de faire poser devant leurs demeures des enseignes indiquant leur profession, l'un de « graveur en bois et peintre en toile » et l'autre de « revendeuse de sel et tabac », demandées par François Bonin, rue du Bourg, et la veuve Hollande, rue Porte-Guillaume. — Autres : de faire ouvrir une fenêtre dans une tour vis-à-vis la chapelle de leur confrérie demandée par les confrères de la Miséricorde, auxquels le Roi avait fait cession de cette tour pour y mettre le charbon des pauvres; — de faire peindre la façade d'une maison de la rue du Palais, dont il était locataire, demandée par Joseph Galleton, lieutenant des maîtres perruquiers de la ville de Dijon. — Voir J. 129.

J. 58. (Liasse.) — 122 pièces et 4 plans, papier.

**1771.** — Alignements, etc. — Alignements demandés par : M. Charles-Marie de Fontette de Sommerey, capitaine de dragons au régiment de Damas, chevalier d'honneur au Parlement, propriétaire rue Dauphine; — les religieux de l'abbaye de Saint-Bénigne, propriétaires d'une maison rue Saint-Philibert, vis-à-vis les filles de Sainte-Anne; — M. Bénigne Legoux de Saint-Seine, président à mortier au Parlement, propriétaire rue Saint-Étienne; — Jean Gravier, seigneur de Vergenne, président à la Chambre des comptes, dont la maison avait sa façade principale rue de l'Oratoire avec une autre entrée rue du Chapeau-Rouge; — Claude-Philibert Piron, conseiller au bailliage, propriétaire rue des Carmes; — Joseph Jacquinet, syndic des États de la province, pour les bâtiments du palais desdits États, dont une délibération des Élus, du 19 décembre 1769, avait décidé que l'on achèverait la construction qui nécessitait l'ouverture d'une rue nouvelle de la rue Notre-Dame à la rue Condé, afin de conserver la communication entre ces deux rues à l'endroit désigné sous le nom de « Porte-au-Lyon. » — Requête adressée au nom de Messieurs de l'Académie à l'effet d'avoir la permission de faire blanchir la façade de

la maison qui appartenait à cette compagnie, rues Saint-Nicolas et du Vertbois.

J. 59. (Liasse.) — 127 pièces et 16 plans, papier.

**1772.** — Alignements, etc. — Alignements demandés par : les religieux de Saint-Bénigne, propriétaires rue du Chapeau-Rouge; — les PP. Minimes, propriétaires rue du Vieux-Collège; — M<sup>e</sup> Bazard, avocat, place Charbonnerie; — Étienne Auprestre, apothicaire, rue de l'Oratoire; — M. Chartraire de Montigny, trésorier général de la province, pour la reconstruction du mur de son jardin sur le rempart conduisant de la porte Neuve à la porte Saint-Nicolas; — les PP. de l'Oratoire, propriétaires d'une petite maison en bois rue de l'Oratoire. — Autorisations requises : par les fabriciens de la paroisse Saint-Médard, pour la reconstruction du perron de la cathédrale (église Saint-Étienne); — par Nicolas Surget, doyen de la Chambre des comptes et par les religieuses du Refuge, pour faire blanchir les façades de leurs maisons, place du Morimont et rue Poulaiillerie; — par les chanoines de la Sainte-Chapelle, pour faire exhausser un des murs de la maîtrise de cette église, rue du Cloître, etc. — Rapport du voyer de la ville exposant qu'il ne convenait pas de permettre aux PP. Chartreux de remplacer par une tour ronde le porche qui était devant leur maison du Coin du Miroir, une semblable construction interrompant l'alignement des rues Condé et Guillaume qui était « le plus raisonnable » de la ville. (2 plans).

J. 60. (Liasse.) — 73 pièces et 12 plans, papier.

**1773.** — Alignements, etc. — Alignements demandés par : Jacques Vallot, architecte, vers la place Charbonnerie (1 plan); — le sieur Bazire, négociant, propriétaire de l'hôtel Saint-Louis, qui désirait faire diverses modifications aux façades de cet hôtel, rues de l'Oratoire et du Chapeau-Rouge (2 plans); — Louis-Nicolas Frantin, imprimeur, place Saint-Étienne (1 plan); — Claude-Bernard, avocat et professeur de droit à l'Université, rue du Petit-Potet; — Philibert Segret, négociant, propriétaire de la maison de la rue Poulaiillerie où fut anciennement un jeu de paume (1 plan); — les religieux de l'abbaye de Saint-Bénigne, propriétaires rue du Four. — Permission demandée par le sieur Taisand, entrepreneur, pour des murs à élever et autres constructions à faire sur le chemin du tour de la ville et sur celui qui conduisait aux vignes des Roses. — Autorisation de faire mettre un

balcon à l'une des fenêtres de son hôtel de la rue du Vertbois, accordée à M. Bénigne Legoux, « président de « l'ancien Parlement de Dijon, » seigneur de Saint-Seine.

J. 61. (Liasse.) — 69 pièces et 21 plans, papier.

**1774.** — Alignements, etc. — Alignements demandés par : les sieurs Bonnet et Nyaut, orfèvres, rue de Condé; — Julien Régnier, charpentier, cessionnaire d'un emplacement entre la tour de Guise et le rempart du Refuge; — Edme Bidault, ancien libraire, place Royale (1 plan); — Pierre Foucherot, orfèvre, rue des Forges (4 plans); — M. Guenichot de Nogent, conseiller au Parlement, rue du Four, etc. — Autorisations requises par : Nicolas Givoiset, avocat et greffier en chef au Bureau des finances, de « faire crépir ou blanchir en couleur de « pierre ou badigeon » la façade de sa maison, rue Charbonnerie; — Messieurs de l'Académie de Dijon, de percer de nouvelles ouvertures dans la façade de l'hôtel qu'ils avaient acquis de M. de Grandmont, rue des Carmes; — les fabriciens de l'église Notre-Dame de faire « jontoyer » les murs des deux cimetières de cette paroisse, rues au Change et de la Chouette; — M. Guillaume Baillet, baron de Saint-Julien, de faire rétablir le mur de clôture donnant sur le rempart de sa maison de la rue Vannerie, occupée par M. de la Tour-du-Pin, commandant en chef de la province; — M. Desmares, seigneur de Grenant, de « crépir et laver en couleur de pierre » la façade de sa maison, place Saint-Jean, ci-devant occupée par M. l'abbé de Velmont.

J. 62. (Liasse.) — 74 pièces et 12 plans, papier.

**1775.** — Alignements, etc. — Alignements demandés par : la veuve de M. Mille, conseiller au Parlement et commissaire aux Requêtes du palais, rue Saint-Pierre; — M. Antoine, sous-ingénieur des États, rue Saint-Étienne; — M<sup>me</sup> Marie-Aimée Berbis de Rancy, douairière de M<sup>re</sup> Philippe de Bereur de Malain, grand bailli d'Amont, rue du Secret; — Claude Liébault, prêtre et maître de pension, rue de Montmusard; — Nicolas de Bienville, vinaigrier et brasseur, « maison du puits sans « vin », rue de Renne, faubourg d'Ouche; — les directeurs et supérieurs du grand séminaire, propriétaires de plusieurs maisons rue Poulailerie (un plan); — M. Gontier, comte d'Auvillars, rue Saint-Pierre; — Charles-Joseph Lejolivet, voyer de la ville, rue Derrière les Minimes; — la fabrique de Fontaine, propriétaire d'une

maison, rue Petite-Poissonnerie; — Jean-Baptiste Jacob, commis au greffe des États de Bourgogne, rue du Vieux-Marché; — Antoine Léréas, dit Charpentier, receveur des amendes de la maîtrise, rue Saint-Philibert; — M<sup>r</sup> Berbis, marquis de Longecourt, rue Chanoine; — la veuve de messire Loppin de Montmort, président à mortier au Parlement de Bourgogne, rue du Secret; — M<sup>r</sup> Maulbon d'Arbaumont, trésorier de France, rue des Carmélites (1 plan); — Edme Fabry, écuyer, rue et place Suzon; — M<sup>r</sup> Vaillant de Meixmoron, maître des comptes, rue du Tillot (1 plan); etc. — Permissions demandées par : M<sup>r</sup> Bouhier de Versalieux, pour faire construire un contremur au pied du mur de sa maison faisant face à l'escalier du rempart au dessus de la rue des Champs; — le sieur Bergine, huissier au présidial, pour faire exhausser d'un étage un corps de bâtiment sis au fond de son jardin de la rue Roulotte et ayant issue sur le rempart, loué au comte de Bussy.

J. 63. (Liasse.) — 80 pièces et 26 plans, papier.

**1776.** — Alignements, etc. — Alignements demandés par : François Triquet, menuisier, acquéreur de bâtiments appartenant à M<sup>me</sup> la présidente Bouhier, place Saint-Fiacre; — Claude Leprince, maréchal-des-logis des gardes de Mgr le Prince, rue des Forges; — François Richard, maître d'hôtel de M<sup>r</sup> de Brosses, premier président du Parlement, locataire d'une partie de la maison du sieur Rousselot, place du Morimont, où il voulait établir un café; — M<sup>e</sup> Fardel de Daix, président aux Requêtes du palais, rue Charbonnerie; — M<sup>r</sup> Charles-Joseph Boiteux, commissaire à terrier et Jean-Marie Arnoult, avocat et doyen de l'Université, rue du Vieux-Collège; — le sieur Machureau, entrepreneur à Semarey (canton de Pouilly-en-Auxois), auquel les Élus avaient adjugé l'entreprise des bâtiments du palais des États, du côté des rues Notre-Dame et Porte-aux-Lions (3 plans); — Joseph Énaux, lieutenant du premier chirurgien du Roi à Dijon, rue du Champ-de-Mars, etc. — Permissions demandées par : M<sup>r</sup> Martin, Écuyer, seigneur d'Ozilly, Chamblanc et autres lieux, de clore un emplacement formant un angle rentrant du côté du rempart, vers une des portes de l'hôtel de Saulx, dont il était acquéreur, et rapport du voyer concluant que la ville pouvait faire droit à cette demande « sous le bon plaisir de S. A. S. « Monseigneur le Prince. » — Autre permission demandée par M<sup>r</sup> de Brosses, premier président du Parlement, de faire enlever les armoiries posées au-dessus de la porte d'entrée de son hôtel rue Chapelotte et de les remplacer par cette inscription : « Hôtel du Premier Président. »

J. 64. (Liasse.) — 71 pièces et 16 plans, papier.

**1777.** — Alignements, etc. — Alignements demandés par : François Popelard, procureur du Roi au bailliage, rue de l'Hôtel de Ville; — la fabrique de Saint-Michel, pour la façade du presbytère de cette paroisse, rue du Vieux-Collège; — M. Nicolas Jannon, président à mortier au Parlement, rue du Petit-Potet; — M<sup>r</sup> Jannin de Chamblanc, ancien conseiller à la même cour, vis-à-vis l'Oratoire; — le chapitre de la Sainte-Chapelle, propriétaire rue Tonnellerie; — M<sup>r</sup> Deuthesse de Longepierre, président au Parlement, rue du Collège; — M<sup>r</sup> Janin, procureur et syndic des États de la province, pour les remise et écurie du palais desdits États, rue Notre-Dame, etc. — Permissions demandées par : M<sup>r</sup> Simon Ranfert de Bretennières, avocat du Roi honoraire au Bureau des finances, de faire relever un mur de sa maison sise devant l'hôtel de ville, lequel lui était mitoyen avec la ville; — Jean-Baptiste Gremeaux, hôtelier, de faire mettre au-dessus de l'entrée de sa maison, rue de Renne, faubourg d'Ouche, une enseigne avec ces mots : « A l'Écrevisse. Bon logis. »

J. 65. (Liasse.) — 72 pièces et 14 plans, papier.

**1778.** — Alignements, etc. — Alignements demandés par : Denis Canquoin, bourgeois, place Charbonnerie, à côté des maisons de Messieurs Piffond de Bressy, trésorier de France, et Roy, avocat; — M. Perney de Charrey, major du château de Dijon, place Saint-Jean; — le chapitre de la cathédrale, propriétaire place Saint-Vincent; — Bernard Guyton de Morveau, avocat général au Parlement, place Saint-Jean; — le chapitre de la Sainte-Chapelle, propriétaire de l'hôpital Saint-Fiacre; — M. Chiffot de Saint-Moré, conseiller maître à la Chambre des comptes, rue Charbonnerie; — Bénigne-Toussaint Girardot, avocat du Roi, rue du Chapeau-Rouge, etc. — Permission accordée par la ville au sieur Parnier, teinturier, de faire construire « un mur d'alignement » sur le rempart, contre l'escalier descendant à la ruelle du Mouton, sous la condition d'obtenir de Mgr le Prince l'autorisation de percer une porte dans ce mur. — Requête adressée par les maîtres bouchers, à l'effet d'être autorisés à remplacer par un mur la palissade servant de clôture à un terrain pris sur les fossés de la ville, près le corps-de-garde de la porte d'Ouche, qui leur avait été concédé pour y retirer leurs bœufs dans la saison convenable.

J. 66. (Liasse.) — 84 pièces et 22 plans, papier.

**1779.** — Alignements, etc. — Alignements demandés par : M. Berbis, marquis de Longecourt, rue Chanoine; — M<sup>r</sup> Bernard de Beuvrant, conseiller au Parlement, acquéreur de l'hôtel de Gissey, rue Poulailherie; — M. de Sermiselle, chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, place Charbonnerie; — Nicolas Quillardet, avocat, rue du Vieux-Marché. — Permissions demandées par : le chapitre de la Sainte-Chapelle, d'élever un mur pour fermer l'angle rentrant formé au coin de la place Saint-Fiacre par des bâtiments dont il était propriétaire (cinq plans); — le sieur Gelquin, épicier-droguiste, breveté du prince de Condé, rue Notre-Dame, de faire mettre sur son enseigne les armes du prince, ainsi que celles de la province et de la ville; etc.

J. 67. (Liasse.) — 71 pièces et 20 plans, papier.

**1780.** — Alignements, etc. — Alignements demandés par : François Richard, cafetier et confiseur, place Royale; — les religieux de Clairvaux, propriétaires rue des Dames-Sainte-Marie; — Jean-Baptiste Rameau, marchand, rue Devant-les-Minimes; — la veuve du sieur Colin, ancien maître de forges, rue des Bernardines; — M. le chevalier Duval, seigneur d'Essertenne et autres lieux, rue des Novices; — les prêtres mépartistes de l'église Notre-Dame, propriétaires rue « Trousse-Cote »; — M. Richard de Ruffey, président honoraire à la Chambre des Comptes, rue des Crais; — l'Hôpital général qui voulait faire construire sur l'emplacement de « Bissète » et de l'église du Saint-Esprit au faubourg d'Ouche (un plan); — les chanoines de la Sainte-Chapelle, pour des réparations à la maison de M. l'abbé de Lafarre, doyen du chapitre, vers l'Hôtel de Ville; — Pierre Dumont, négociant, locataire de la sacristie des Jacobines; — le sieur Machureau, fermier général des octrois, place du Palais; etc. — Permission de faire construire un nouvel escalier sur la voie publique, au lieu de celui qui donnait accès à sa maison, demandée par M. Brondeau, président à la Chambre des Comptes, rue des Carmélites. — Autre, « de faire réchausser par sous-cœuvre les murs « et piliers de leur église, partout où besoin sera au « pourtour d'icelle, de même que de reconstruire deux « petits murs servant de clôture derrière le chœur, » demandée par la fabrique de Saint-Philibert.

J. 68. (Liasse.) — 62 pièces et 8 plans, papier.

**1781.** — Alignements, etc. — Alignements demandés par : le sieur Bazire, marchand, propriétaire d'une maison place Saint-Jean, à l'angle des rues de l'Intendance et de l'Oratoire; — le sieur Hoin, chirurgien, rue du Collège; — M. Espiard, seigneur d'Allerey, rue du Faucon; — la veuve de Messire Fyot de Lamarche, agissant en qualité de « supérieure des Dames de la Charité de la paroisse Saint-Jean, » pour les Sœurs de la Charité de la paroisse, rue Au-bas de Saint-Jean; — Louis Germain, maître du logis de l'Écu-de-France, rue de la Belle-Croix; — le chapitre de la Sainte-Chapelle, propriétaire d'une maison, rue du Cloître, occupée par l'abbé Leprince, chanoine de cette église. — Permission demandée par les religieuses de l'abbaye de Saint-Julien, de faire réparer et abaisser le mur de la cour de leur monastère du côté de la rue Saint-Pierre, ainsi qu'elles y avaient été autorisées par Mgr de Vogué, évêque de Dijon.

J. 69. (Liasse.) — 82 pièces et 10 plans, papier.

**1782.** — Alignements, etc. — Alignements demandés par : Jean Pérard, président à mortier au Parlement, derrière l'église Saint-Nicolas; — Jean Fabarel, grand chantre de la cathédrale, place Saint-Etienne; — les religieux Feuillants de la maison royale de Fontaines-Dijon, propriétaires rue St-Philibert; — Jean-Baptiste Rousselot, marchand, place du Morimont; — les PP. Cordeliers, pour la reconstruction de bâtiments entre la grande porte de leur couvent et le logement occupé par M. l'abbé Filsjean de Sainte-Colombe; — Étienne Benoist, maître de poste, rue des Champs; — Pierre-Jean Guillemot, sous-ingénieur des ponts et chaussées de la province, chargé de modifier la distribution d'une partie de l'hôtel de la Monnaie (deux plans); — Mgr l'évêque de Dijon, pour la reconstruction du mur de clôture de son jardin, rue des Juifs; — Claude Rameau, ancien contrôleur du taillon, rue du Petit-Champs-de-Mars; — les PP. Capucins, pour la façade de la maison occupée « par la sœur temporel de leur maison, » derrière Saint-Nicolas; — François-Joseph Jacquinet, procureur-syndic des États, afin d'achever, conformément aux ordres des Élus, la construction de l'aile du Logis du Roi, à l'angle de la place Royale et de la rue de la Sainte-Chapelle; etc. — Autorisation demandée par les jurés de la communauté des « maîtres tixiers en toile » de faire mettre au-dessus

de la porte de leur juré-receveur « une enseigne en plan « card où seront écrits ces mots : Bureau de la marque « des toiles. »

J. 70. (Liasse.) — 68 pièces et 10 plans, papier.

**1783.** — Alignements, etc. — Alignements demandés par : la veuve du sieur Bichot, ancien receveur des gabelles à Pouilly-en-Auxois, propriétaire rue du Vieux-Collège (un plan); — M. Gauthey, ingénieur en chef des États, propriétaire, rue Chanoine, d'une maison faisant partie de l'ancien hôtel de la Monnaie; — les PP. Dominicains, propriétaires rue des Champs (un plan); — Jean-Baptiste Brunot, orfèvre du prince de Condé, rue de Condé; — Antoine Minard, ancien procureur au bailage, rue du Chanet, vis-à-vis l'hôtel de Saulx; — le comte de Vergenne, rue du Chapeau-Rouge; — M. Micault de Courbeton, conseiller du Roi en ses conseils et président à mortier au Parlement, rue Saint-Fiacre (un plan); — Jeanne Cazotte, rue du Four; — M. Guenault de Mussy, ancien maire de Semur, rue des Bons-Enfants; — Les PP. Jésuites du collège des Godrans, propriétaires, rue des Singes, d'une maison occupée par les Demoiselles Chaussier; — Sébastien Ligeret, avocat, vers la Sainte-Chapelle; — Pierre Thery, « associé à la manufacture de glaces » établie à Dijon en la maison de M. de Samerey, rue Musette. — Permissions demandées par : le sieur Laureau, cabaretier, de faire mettre devant sa maison, rue du Pont-Arnault, une enseigne avec cette inscription : « Au Sergent provincial »; — par les curés et fabriciens de l'église Saint-Michel, de faire ouvrir une porte de cinq pieds neuf pouces de large et six de haut, « pour entrer le tombeau funéraire de leur paroisse, « dans l'emplacement de leur ancien cimetière, place « Saint-Michel, » et par les fabriciens de Saint-Jean, de faire une porte large de six pieds dans le mur de clôture du cimetière, appelé vulgairement « le cimetière des « pauvres, » afin d'y faire construire un hangar où ils mettraient « la nouvelle voiture pour les morts. »

J. 71. (Liasse.) — 56 pièces et 5 plans, papier.

**1784.** — Alignements, etc. — Alignements demandés par : Jean-Baptiste Mellet, garde général des Eaux et Forêts, rue Devant-les-Capucins (un plan); — M. Liébaud, prêtre et « principal de la pension académique, » faubourg Saint-Nicolas; — MM. Seguin, prêtres, l'un prévôt de la cathédrale, et l'autre chanoine de la Sainte-Chapelle, rue Chaudronnerie; — M. Violet de

Lafaye, ancien lieutenant général au bailliage, rue Roulotte; — le marquis de Sassenay, rue des Carmélites; etc. — Consentement donné par l'Évêque à l'ouverture de deux portes donnant issue de la salle de spectacle dans son jardin, que l'on ne devait ouvrir qu'en cas d'incendie de cette salle, et autorisation donnée à ce prélat d'élever la façade de la maison abbatiale de Saint-Bénigne. — Permissions demandées par le sieur Mercier, traiteur, de mettre cette enseigne au-dessus de la porte de la maison qu'il occupait vis-à-vis de la Sainte-Chapelle : « Hôtel d'Angleterre meublé et jolis appartements « à louer », et par le sieur Tranchant, marguillier de Saint-Médard, de faire poser cette autre enseigne à la principale porte de la cour de Saint-Étienne, où il demeurait : « Tranchant déchiffre les anciens titres, écrit « pour le public et fait des comptes. »

J. 72. (Liasse.) — 88 pièces et 24 plans, papier.

**1785.** — Alignements, etc. — Alignements demandés par : le chapitre de la Sainte-Chapelle, propriétaire de la maison occupée par les chanoines Fabry et Chauvelot, petite rue du Palais; — Joseph Hébert, trésorier extraordinaire des guerres, rue du Potet; — M<sup>me</sup> Odette Rigoley, veuve de M<sup>re</sup> Languet de Rochefort, président à mortier au Parlement, rue du Vieux-Collège; — M<sup>re</sup> Vaillant de Meixmoron, président à la Chambre des Comptes, rue Saint-Jean; — les PP. Chartreux, propriétaires rue des Godrans; — Claude Mallard, grammairien, rue Porte-au-Fermerot; — Bernard Cottin, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, rue du Tillot; — François Brochot, aubergiste à l'enseigne de Saint-Remy, ruelle du Château; — Éloi Corotte, cafetier, rue Saint-Martin, qui désirait mettre au-dessus de son établissement dit « Café Dauphin » une enseigne représentant trois dauphins, trois fleurs de lys et les « attributs de l'État; » — Hubert-Michel-François Vaillant, place Saint-Vincent; — Paul Castoldi, opticien, locataire de M<sup>me</sup> la présidente Lehaut, au Coin-du-Miroir; — M<sup>re</sup> Fleutelot de Marliens, doyen des conseillers au Parlement, rue des Prêtres; — Claude Fyot, marquis de Mimeure, petite rue du Palais; — Pierrette Piffon, veuve de M. Bénigne Raviot, écuyer, rue du Tillot.

J. 73. (Liasse.) — 71 pièces et 14 plans, papier.

**1786.** — Alignements, etc. — Alignements demandés par : M<sup>e</sup> Melchior-Louis Petitot, conseiller audi-

teur à la Chambre des comptes, place Saint-Fiacre; — Jean-Baptiste Goisset, maître menuisier et hôte de l'hôtel du Chapeau-Rouge, rue Saint-Bénigne; — M. de Courbeton, président à mortier au Parlement, rue Saint-Fiacre (un plan); — M. Meney, trésorier de France, rue Chapelotte; — M. de Macheco, rue Vannerie; — M. Louis Fardel de Daix, président aux Requêtes du palais, propriétaire d'une maison occupée par le sieur Renaudin, passementier, rue Condé; — M<sup>e</sup> Pierre-Thomas Rousset, chanoine de l'église Saint-Jean, rue des Crais; — Jean-Baptiste Audra, écuyer, grande rue Saint-Jean; — le baron de Drée, « capitaine des vaisseaux du Roi, » rue Maison-Rouge; — Les religieuses Visitandines, rue du Grand-Champ-de-Mars; — Charles-Joseph Lejolviet, architecte de la province et ancien voyer de la ville de Dijon, rue Derrière-les-Minimes. — Autorisation demandée par les confrères de la société de Notre-Dame de Miséricorde, de construire un petit appentis derrière leur chapelle de la place du Morimont, pour y mettre le brancard et la voiture servant à transporter le corps des suppliciés dans cette chapelle et au cimetière.

J. 74. (Liasse.) — 94 pièces et 20 plans, papier.

**1787.** — Alignements, etc. — Alignements demandés par : Damien Desgrenand, gentilhomme du Bugey, demeurant à Dijon, rue du Petit-Potet; — Pierre Versey, bourgeois, propriétaire d'un jardin contigu à celui de « MM. les Picpus », longeant le fossé du cours du Parc; — M<sup>e</sup> Richard de Vesvrotte, président à la Chambre des comptes, rue des Carmes; — M<sup>e</sup> Varenne de Longvoy, ancien conseiller au Parlement, rue Saint-Philibert; — M<sup>e</sup> Claude de Laloge, conseiller à la même Cour, place Saint-Michel; — Martin Lejéas, receveur général du tabac, rue Chapelotte; — les religieuses Ursulines, propriétaires rue du Grand-Potet; — les chanoines de l'église Saint-Jean, propriétaires d'une maison devant le portail de cette église, occupée par le doyen du chapitre; etc. — Requête adressée par M. Chartraire de Montigny, trésorier général des États, à l'effet d'être autorisé à démolir et reconstruire en pierres de taille la façade de « l'Hôtel du Gouvernement, » rue Vannerie, dont il était acquéreur.

J. 75. (Liasse.) — 85 pièces et 26 plans, papier.

**1788.** — Alignements, etc. — Alignements demandés par : les religieuses Bernardines, rues des Crais

et du Chaigot; — MM. Maulbon d'Arbaumont et Jobard, trésoriers de France, rues Saint-Nicolas et Berbissey; — les administrateurs du collège Godran, rue du Collège; — M. de Morinval, conseiller intime des finances, ancien régisseur des droits du roi de Prusse, rue des Bernardines; — Jean Grosvalet, charpentier, autorisé par le lieutenant directeur du génie au château de Dijon, à élever un mur pour la clôture d'un terrain lui appartenant, vers la porte Guillaume, dans la banlieue du château; — Claude Bergier, lieutenant général criminel au bailliage, devant l'hôtel de ville. — Autorisation sollicitée par le sieur Veidnover, tailleur d'habits, de faire poser une enseigne portant son titre de « tailleur de Mgr le Prince. »

J. 76. (Liasse.) — 77 pièces et 10 plans, papier.

**1789.** — Alignements, etc. — Alignements demandés par : Philibert Foron, artiste vétérinaire, propriétaire du ci-devant hôtel de la Croix-d'Or; — Mgr de Mérinville, évêque de Dijon, pour la reconstruction du mur du jardin de son palais épiscopal, vis-à-vis le portail de Saint-Bénigne et en retournant sur la rue du Rempart; — le sieur Cappus, entrepreneur de la fabrique de mousselines, propriétaire place Saint-Étienne; — Jean-Baptiste Petitot, secrétaire de l'Intendance, rue Saint-Étienne; — Mathieu Guichard, caissier des impositions du bailliage, rue des Minimes; — l'hôpital général, propriétaire de l'auberge du Duc de Bourbon, ruelle du Château; — M. le comte de Dracy, place Saint-Jean, etc. — Autorisation demandée par le sieur Goisset, hôte du Chapeau-Rouge, de faire peindre sur le mur de sa maison les armes du comte d'Artois, dont il avait obtenu un brevet.

J. 77. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 42 pièces et 1 plan, papier; 1 sceau.

**1428-1787.** — Pavage et sablement (Exploitation des carrières). — Lettres patentes du duc Philippe-Bon, autorisant les habitants de Dijon à prendre, sur le territoire de Talant (4 kilomètres de Dijon) et autres proche la ville, les pierres nécessaires pour le pavage des rues, sans payer aucun droit (1428). — Requête adressée par la mairie aux commissaires députés pour les affaires des communautés de la province, à l'effet d'être autorisée à continuer l'extraction de pavés « à la carrière au Duc, » près Talant, nonobstant l'opposition du Bureau des finan-

ces (sans date). — Visites faites par les échevins et autres délégués par la ville, de la carrière de Montchaumont, exploitée pour le pavage de Dijon, à l'effet de s'assurer si les entrepreneurs n'avaient, contrairement aux ordonnances de l'Intendant, fait tirer plus de pierres qu'il n'en fallait pour l'entretien des rues pendant un an (1731). — Procès-verbaux constatant la qualité et la quantité des pavés extraits de cette carrière, ainsi que de celles de Talant exploitées après son abandon, et indemnités accordées aux propriétaires des terrains où étaient ces carrières (1742-1757). — Ouverture de nouvelles carrières au-dessus de la rente de Changey, vers Hauteville (1759). — Visites faites par les délégués de la ville, tant au lieu servant de dépôt aux pierres destinées à l'entretien du pavé vers la porte Guillaume, qu'aux carrières de Gouville, Montchaumont et Changey (1759, 1767 et 1789). — Procès intenté à un carrier pour avoir extrait des pierres d'une carrière dont l'exploitation lui était interdite (1778). — Voir K 119, 157, 159, 162, 167 et 230.

J. 78. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 53 pièces et 3 cahiers, papier.

**1434-1729.** — Pavage et sablement (Requêtes, délibérations, procès-verbaux). — Indemnité accordée à Girard Lejay, chaudronnier, à cause de la démolition ordonnée pour le pavage de la ville, d'une maison de la rue de la « Porte es Chanoines, » sur laquelle il percevait un cens (1434). — Requête adressée aux magistrats municipaux à l'effet de « faire lever et hausser le pavé devant la porte de leur maison de ville, autant que en « temps de pluyez et l'yvert l'on n'y peust bonnement « troiger au moyen des fanges et eaues qui s'arrestent, « parce que ledit pavé est trop bas et n'a point d'agoust, « et n'y a si pouvre vigneron qui voulsit souffrir à l'en- « trée de sa maison telles immundices » (1546). — Conventions faites entre : d'une part la ville, et d'autre M<sup>re</sup> Jacquot, premier président à la Chambre des comptes et M<sup>re</sup> Philibert Brung, procureur à la Cour, pour le pavage de la rue Neuve, longeant d'un côté les maisons des susnommés et d'autre les écuries du Roi (1583). — Délibération de la Chambre de ville prescrivant le pavage des rues non pavées ainsi que de la mise en état de celles dont le pavage était défectueux et indiquant la partie du pavage aux frais des habitants (1588). — Requête des habitants de la rue du Grand-Bourg, demandant d'achever le pavage de cette rue, pour lequel ils s'étaient imposés (1599). — Permission donnée à M. Legoux-Morin, conseiller au Parlement, de faire baisser le pavé de la rue

Saint-Fiacre, devant sa maison, ainsi que de faire, sous sa responsabilité, achever le pavage commencé devant la maison du sieur Parigot, huissier, avec qui il était en procès (1674). — Procès-verbaux constatant les réparations du pavé nécessaires en plusieurs rues, et notamment aux portes de la ville (1683). — Plaintes du procureur de Mgr Letellier, archevêque de Reims et abbé de Saint-Bénigne, au sujet du pavage exécuté dans le voisinage des moulins d'Ouche lui appartenant, et réponse faite à ces plaintes par le sieur Surget, adjudicataire de l'entretien du pavé, qui n'avait, disait-il, fait qu'exécuter les ordres de l'ingénieur de la province et par les magistrats municipaux soutenant que ce pavage était tel que le demandait l'intérêt du meunier et du public (1692). — État des dépenses à faire pour un nouveau pavage de la cour de Bèze, où étaient les maisons dépendant du mépart de Notre-Dame. — Allocation de 120 livres au sieur Millot, marguillier de Saint-Jean, pour avoir déblayé, de manière à le mettre au niveau du pavé de la rue, le terrain du cimetière des suppliciés contigu à cette église et transporté ces déblais, ainsi que les ossements, dans un creux qu'il dut faire dans l'île (1722). — Rapport adressé par le sieur Monseigneur, inspecteur des ouvrages publics de la ville de Dijon, au sujet du mauvais état de la rue Sainte-Catherine (faubourg Saint-Nicolas) et proposant de la sabler et d'y creuser deux petits fossés pour l'écoulement des eaux (1736). — Procès intenté à la ville par le sieur Godran, écuyer, lui demandant de faire réparer et abaisser, à l'effet de faciliter l'écoulement des eaux, le pavé d'une ruelle du faubourg d'Ouche, où étaient les écuries d'une maison lui appartenant, et jugement de l'Intendant obligeant la ville à faire dans la cour de Godran un puits perdu que celui-ci devra entretenir à ses frais (1737-1739). — Rapport du voyer indiquant les réparations à faire au pavé de la place Saint-Étienne (1750). — Requêtes des habitants de diverses rues demandant qu'elles soient pavées, et rapports dressés à la suite de ces requêtes par le voyer de la ville. — Autre des habitants du village de Fontaine, dépendant de la haute justice de Dijon, demandant la permission de prendre des pavés de rebut de la ville pour paver la halle de leur communauté (1724).

J. 79. (Liasse.) — 24 pièces et 3 cahiers, papier.

**1498-1699.** — Pavage (entreprise du). — Marchés faits avec plusieurs pour le pavage des rues de la ville, ainsi que pour celui des « rouhaus » de ces rues « effondrez et rompuz, » stipulant la provenance, la qualité et les dimensions des pierres à employer à ces tra-

voux et la façon dont il convenait de les exécuter (1498, etc.). — Autre fait avec le sieur Davursy, hôte du logis de Sainte-Marguerite, au faubourg d'Ouche, qui dut être payé sur les deniers d'un octroi consenti par le Roi sur le sel débité au grenier de Dijon, à raison de 100 sous la toise d'« escarure » du pavé « mué neuf », 4 francs la toise du pavé « remué » et 16 sous celle du pavé « boutavant; » lesquelles trois sortes de pavés il dut employer en nombre égal (1602). — Marché mettant à 3 livres 15 sous la toise cube du pavé neuf, ainsi que celle du pavé « remué, » et à 12 sous celle du pavé « boutavant » (1662); et autres portant à 6 livres et 7 livres 15 sous la toise cube du pavé neuf (1665, 1673). — Toisages des pavés neufs posés dans plusieurs quartiers, aux termes des marchés passés avec divers entrepreneurs (1677 et 1678). — Adjudication, au rabais et au prix de 3,000 f., de tous les travaux de pavage à exécuter dans les rues de la ville et des faubourgs (1668). — Autre des mêmes travaux pour 10 ans et au prix de 10,500 livres par an (1699). — Pose, sur la place Saint-Jean, de vingt-et-une marches en pierre, pour servir de passage d'un bout de la place à l'autre.

J. 80. (Liasse.) — 60 pièces et 5 cahiers, papier.

**1713-1730.** — Pavage (entreprises du). — Observations au sujet de la mauvaise exécution des travaux de pavage et de la qualité défectueuse des pierres employées à ces travaux (1717, etc.). — Procès intenté par les magistrats municipaux, devant les commissaires députés pour la vérification des dettes et affaires des communautés de la province, à maître Dominique Forey, notaire et à ses associés, adjudicataires de l'entreprise du pavé de la ville, pour inexécution de clauses stipulées dans leurs marchés (1713-1719). — Entreprises, à raison de 9 livres 19 sous, 7 livres 13 sous, etc., la toise de pavés neufs, et 7 livres 19 sous, 5 livres, etc., la toise de pavés de « relevage, » du pavage à faire dans les rues de la ville et des faubourgs, notamment dans la rue Condé (1724-1730). — Acceptations par la mairie des cautions présentées par les adjudicataires de cette entreprise (1730-1734, etc.). — États des dépenses occasionnées par ces travaux et devis indiquant la façon dont ils devaient être exécutés (1740, 1748).

J. 81. (Liasse.) — 34 pièces et 16 cahiers, papier.

**1734-1787.** — Pavage (entreprises du) et enlèvement des boues. — Baux consentis aux sieurs Lenoir

et consorts pour « l'entretien » du pavé de la ville et des faubourgs, dont l'étendue était de 39,635 toises de Roi en 1754 et de 44,000 toises, de trente-six pieds de superficie chaque en 1770, y compris les devantures des deux rues du faubourg Saint-Nicolas et les cours de l'Hôtel de Ville et autres édifices publics, ainsi que pour l'enlèvement des boues et immondices, spécifiant le nombre de toises de pavés neufs ou « relevés à bout » à faire chaque année, et aussi la façon dont il convenait d'exécuter le travail (1754-1761). — Autres consentis à divers pour la « confection et entretien général et annuel du pavé de la ville de Dijon, l'enlèvement des boues, neiges, etc., et « l'entretien des chemins à la charge de la dite ville, » ainsi que celui des remparts et places à sabler pendant le cours de neuf années (1770, 1778, etc.). — Mémoire indiquant les moyens à prendre pour prévenir le « dépérissement » du pavé et rendre son entretien plus économique (1765). — Renseignements donnés au sujet du pavage des villes de Chalon-sur-Saône et Beaune (1750-1751). — Permission demandée par le sieur Lenoir de déroger aux clauses de son bail, en employant du pavé qui n'avait que « doux étés et un hiver » (1767). — Procès soutenu par les sieurs Joly et Dubreuil, adjudicataires de l'entreprise du pavage, contre le sieur Taisand, leur associé, se plaignant d'avoir fourni plus de pavés qu'il n'y était obligé aux termes de son bail (1776).

J. 82. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin; 41 pièces, papier.

**1476-1490.** — Pavage (Toisés et paiement). — Reconnaissances et toisés par les jurés maçons du pavage fait dans les divers quartiers de la ville, et mandats de paiement des sommes dues aux entrepreneurs des dits travaux, aux prix de 1 franc 13 gros, 11 gros, etc., la toise carrée, lorsqu'ils employaient des pavés neufs, 7 gros, etc., lorsqu'ils employaient de vieux pavés. — Paiements: des journées faites par les manœuvres et charretiers employés à enlever et conduire hors la ville les décombres des rues que l'on pavait; — des gages, fixés à 25 livres par an, de Jean Lefeaul, « contrôleur des ouvrages de la fortification et du pavement. » — Reddition de comptes par la veuve de Guillaume Chambellan, bourgeois de Dijon, commis à la recette des deniers provenant d'octrois accordés par le duc de Bourgogne pour le pavage de la ville (1477).

J. 83. (Liasse.) — 49 pièces, parchemin; 50 pièces, papier.

**1491-1500.** — Pavage (Id.). — Toisés et paiement, à raison de 1 franc, 17 gros, etc., la toise, du pa-

vage fait dans les rues de Dijon en pavés neufs provenant des carrières de Changey et autres, et à raison de 11 gros, du pavage fait en vieux pavés. — Indemnités accordées aux entrepreneurs pour des travaux non spécifiés dans leurs marchés, dont une de 7 francs pour avoir repavé cent quarante « pertuis, » faits en la grande rue Saint-Jean, pour y dresser des « lices » lorsque les gentilshommes de l'hôtel de Mgr le Gouverneur de Bourgogne y « joctèrent trois jours entiers contre tous « venans » (juin 1491). — Paiement du salaire des manœuvres et autres employés à l'occasion des travaux de pavage, ainsi que des gages de leur contrôleur.

J. 84. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 57 pièces, papier.

**1501-1525.** — Pavage (Id.). — Paiement, aux prix de 1 livre, 16 gros, etc., la toise, le pavé neuf; et de 10 gros et 16 sous 8 deniers le pavé vieux, du pavage exécuté par Simon et Guillaume de Sains, Guillaume Barbier, etc., dont les jurés de la ville estimèrent et toisèrent l'ouvrage. — État des journées faites par les manœuvres et autres employés à remplir de sable les creux qu'il y avait en plusieurs rues de la ville, lors du séjour qu'y fit Mgr de Bourbon, ainsi qu'à d'autres travaux (1515, etc.).

J. 85. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 52 pièces, papier.

**1526-1559.** — Pavage (Id.). — Paiement, après le toisé des jurés et au prix de 35 sous, 30 sous, 28 sous 4 deniers, 25 sous et 14 gros pour le pavé neuf; 15 sous 14 gros et 10 gros pour le vieux pavé, et 5 sous pour le pavé « boutavant, » du pavage entrepris par Simon de Sains, Antoine Michel, Denis Pelletier, etc.

J. 86. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

**1644-1693.** — Toisés, par les échevins délégués, du pavage fait par les sieurs Martin, Rollin et autres, aux prix de 3 livres 15 sous la toise le pavé « remué, » et 12 sous le pavé « boutavant. » — Autres portant à 6 livres et 6 livres 10 sous la toise de pavés neufs et 45 sous la toise de vieux pavés. — « Dismensuration, » par le sieur Claude Robert, arpenteur juré du Roi, du pavage fait en plusieurs rues (1673). — Contestations entre la mairie et les sieurs de Laplace et Lebreton, adjudicataires du pavage des rues de la ville; au sujet de



L'exécution défectueux des travaux dont ils avaient l'entreprise (1679-1689).

J. 87. (Liasse.) — 41 pièces et 62 cahiers, papier.

**1704-1748.** — Pavage (Id). — Visites, par un échevin assisté du voyer de la ville, du pavage fait dans les rues de Dijon par les sieurs Lenormant, Forey, Perret, etc., à l'effet de voir s'ils avaient rempli les clauses de leurs marchés, et estimations d'ouvrages non spécifiés dans les dits marchés (1704-1721). — Toisés mettant aux prix de 6 livres 18 sous la toise les « gros pavés neufs, » 6 livres 9 sous les « gros pavés de relevage » et 3 livres 19 sous les « petits pavés » (1722). — Autres dressés par les sieurs Monseigneur et Lejolivet, inspecteurs des ouvrages publics de la ville, du pavage fait par les sieurs Péchinet, Defay, etc., portant à 12 livres la toise le pavé neuf des carrières des Echaillons et à 7 livres 13 sous celui des carrières de Montchaumont, à 5 livres 10 sous et 5 livres le vieux pavé et à 40 et 20 sous le pavé de « forme neuve » et de « demie forme » (1732-1748).

J. 88. (Registre.) — Non cartonné ; 89 feuillets, papier.

**1780.** — Pavage (Id). — Toisé général du pavé des rues et places de la ville de Dijon et de ses faubourgs, indiquant le nombre de toises pavées de chaque quartier.

J. 89. (Volume.) — Cartonné ; 66 feuillets, papier.

**1743-1783.** — Pavage (Id). — Toisés dressés par le voyer de la ville du pavage fait par les sieurs Defay, Chardenon et Lenoir, aux prix de 10 livres, 9 livres 10 sous et 9 livres la toise du Roi le pavé neuf, 5 livres 10 sous et 6 livres le vieux pavé, 2 livres et 1 livre le pavé de « forme neuve » et 1 livre le pavé de « demie forme. »

J. 90. (Liasse.) — 37 pièces et 7 cahiers, papier.

**1780-1789.** — Pavage (Id). — États indiquant en « toises de Bourgogne » et en « toises du Roi » le pavage fait durant les baux du sieur Lenoir, adjudicataire

de ces travaux (1750-1759). — Autres des rues et places qu'il convenait de mettre « à l'entretien » ou « à la confection » mentionnant la superficie de chacune à « la toise de Roi » (1755, 1759). — Relevé des dépenses faites pour le « pavement » de plusieurs rues en cailloux, aux prix de 16 livres la toise le caillou neuf de la rivière de Saône et 5 livres le « relevé » (1756-1757).

J. 91. (Liasse.) — 72 pièces et 5 cahiers, papier

**1760-1769.** — Pavage (Id). — Toisés et reconnaissances par le voyer de la ville du pavage fait par le sieur Philibert Lenoir, adjudicataire de cette entreprise, au prix de 6 livres la toise le pavé neuf et 3 livres le pavé « relevé, » 16 livres le caillou neuf et 5 livres le caillou « relevé ; » et procès-verbeaux de l'état d'entretien du pavé dressés par un échevin délégué par la mairie, à la requête de l'adjudicataire (1760-1769). — Toisé général de la superficie du pavé des places, rues et culs-de-sac de la ville et des faubourgs, fait à « la toise du Roi, » en exécution d'une ordonnance de l'intendant de Bourgogne, donnant à entretenir un total de 42.912 toises 4 pieds 10 pouces (1765).

J. 92. (Liasse.) 1 pièce et un cahier de 99 feuillets, papier.

**1788.** — Pavage (Id). — État des parties du pavé à relever et à réparer dans les rues et places de la ville et des faubourgs. — Toisé général du pavage fait dans le cours de l'année, donnant 1880 toises de pavés neufs à 7 livres et 3,114 toises de pavés vieux à 3 livres, et paiement de 35,215 livres à l'adjudicataire, chargé en outre du balayage des places publiques, du curage des égouts, du sablement des remparts et de l'entretien de plusieurs chemins.

J. 93. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 9 pièces, papier.

**1643 — XVIII<sup>e</sup> siècle.** — Pavage et sablement (Affaires diverses). — Arrêt du Parlement levant une saisie opérée sur les deniers provenant des crues du sel accordées à la ville de Dijon pour l'entretien du pavé (1643). — Procès-verbaux dressés à la suite d'enlèvements de pavés dans les carrières et dans les magasins des adjudicataires de l'entreprise du pavage (1700-1713). — Rapport du voyer de la ville demandant que ces adjudicataires ne puissent avoir leurs dépôts de pavés ail-

leurs que sur une place entre les chemins de Paris et des Perrières (1716). — Indemnité de 24 livres accordée au sieur Groignet, propriétaire d'un champ aux Argentières, d'où l'on tirait du sable (1735). — Note indiquant le prix de revient à l'entrepreneur de la pierre prise aux carrières de Talant (sans date).

J. 94. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 18 pièces, papier

Vers **1480-1571**. — Enlèvement des boues, balayage (Police : affaires générales). — Requête adressée au duc Philippe-le-Bon par les magistrats municipaux de Dijon, lui demandant qu' « afin de pouvoir tenir sa ville « capitale, belle, nette, bien conduite en bonne police et « bien renommée es lieux voisins et lointains, » le bailli de cette ville puisse connaître « sommairement et « de plain, de jour à aultre..., » des appels interjetés par les individus condamnés à l'amende pour avoir contrevenu aux ordonnances défendant de jeter des immondices dans les rues et de nourrir des porcs dans la ville, ainsi qu'à celles relatives à la boulangerie et aux autres métiers (vers 1450, mais sans date). — Allocation de diverses sommes à ceux qui avaient mis aux portes de la ville des poteaux indiquant les endroits où l'on pouvait porter les immondices. — Commission donnée à Petiot Lamoreux et Pierre Lenoir de faire, avec l'assistance de sergents, exécuter une délibération de la Chambre du Conseil enjoignant aux habitants de nettoyer les rues et de porter aux champs ou sur les remparts les « gennes, « fumyers et bustins estans esdites rues » (1519). — Salaire supplémentaire de 10 livres par an et exemption de guet et garde accordés à Humbert Callot, fourrier de la ville, chargé de veiller à l'enlèvement des immondices (1526). — Arrêté de la mairie, aux termes duquel, afin de tenir la ville « nette » et empêcher les jeunes gens et servantes de se débaucher et perdre leur temps en allant porter les immondices hors de la ville et sur les remparts, les boues des rues et immondices des maisons seront chargées sur des tombereaux et déposées sur les remparts ou hors de la ville par les conducteurs de ces tombereaux, payés aux moyens de cotes levées sur tous les habitants, y compris le clergé, et qui nettoieront toutes les rues une fois par semaine et avertiront la veille les habitants des quartiers où ils devront passer, afin que ceux-ci puissent amasser les immondices. Défense est faite, en outre, de déposer ou faire des ordures dans les rues, sous peine d'amende, et il est enjoint de faire établir des « privés » dans leurs maisons à ceux qui n'en auraient point (sans date, mais du XVI<sup>e</sup> siècle). —

Ordre aux habitants de faire nettoyer les rues devant leurs maisons et ramoner leurs cheminées, le Roi étant près de Dijon où il pouvait prochainement venir (1541). — Allocations diverses pour le salaire du voyer de la ville, chargé de faire nettoyer les rues, ainsi que pour la nourriture des pauvres employés à ce travail. — Requête adressée à la mairie par le fermier de la prévôté royale de Dijon, lui demandant d'interdire aux habitants des faubourgs de déposer sur les grands chemins leurs immondices et décombres.

J. 95. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 70 pièces et 4 cahiers, papier.

**1607-1699**. — Enlèvement des boues, balayage (Police, etc.). — Homologation par le Parlement de délibérations de la Chambre de ville, enjoignant à tous les habitants, ainsi qu'aux communautés religieuses, de faire balayer chaque jour, devant et derrière leurs maisons, églises et monastères, et de ne faire amasser les boues et décombres au milieu des rues, mais contre les maisons; ordonnant à ceux qui n'avaient point de latrines d'en faire construire et de boucher les conduits par lesquels les eaux de leurs ménages découlaient dans la rue; prescrivant aux « fermiers des boues » d'exécuter fidèlement les clauses de leur bail, etc. (1623-1699). — Autres, relatives au balayage des rues et au salaire des pauvres qui les nettoieront et conduiront hors de la ville les boues et immondices, à l'enlèvement des décombres provenant des démolitions, ainsi qu'à celui de la glace et de la neige, etc. (1627-1691). — Ordre aux portiers et clercciers de ne laisser sortir de la ville « aucuns tombereaux ou charretiers » sans que leurs tombereaux ou charrettes soient chargés de boues et immondices, qu'ils prendront près des portes et déposeront loin des chemins, et à tous les habitants, privilégiés ou non, de se conformer aux règlements concernant la propreté des rues et places publiques, à l'exécution desquels veilleront les échevins (1683). — Ordonnance de l'Intendant et arrêté de la mairie enjoignant d'enlever les bancs de pierre qui étaient devant les maisons et défendant d'y faire des amas de bois, pierres et autres (1691-1699). — Procès-verbaux dressés à la suite des visites faites par les échevins ou le voyer de la ville, à l'effet de constater l'état de propreté des rues et places publiques. — Plaintes du sieur Jomard, fermier de l'enlèvement des boues, au sujet de l'inexécution des arrêtés relatifs au nettoyage des rues et au balayage (1688). — Indication des emplacements assignés au dépôt des gazons, décombres

et immondices, ainsi que de ceux d'où l'on devait tirer du sable, et « département » des divers quartiers de la ville entre les dizeniers chargés de veiller à l'enlèvement des boues (1683-1692).

J. 96. (Liasse.) — 1 cahier, parchemin; 26 pièces, 2 cahiers et 1 plan, papier

**1701-1788.** — Balayage (Police, etc.) — Arrêt du Parlement portant règlement au sujet du balayage des rues, places et marchés, ainsi que de l'enlèvement des boues; défendant de brûler de la paille, sauf dans les rues les plus larges et sur les places, avant les cinq heures du matin en été et les sept heures en hiver, comme aussi de laisser du fumier dans les rues et d'y faire des dépôts de pierres ou de bois, etc. (1709). — « Tibériade » faite d'après les ordres de la mairie par le sieur Breneaux, arpenteur, des terrains qu'il convenait d'affecter au dépôt des décombres de la ville, aux portes Guillaume et Saint-Nicolas (1701). — Allocation annuelle de 9 livres au sieur Aimé, sonneur de la cloche dite « la guette » à l'église Notre-Dame, chargé de sonner cette cloche tous les matins, afin d'avertir les habitants d'avoir à balayer devant leurs maisons (1713-1721). — Délibération de la Chambre du Conseil renouvelant les défenses faites à tous, et notamment aux menuisiers, charpentiers et autres artisans, de mettre dans les rues, « aucuns bois, pierres, matériaux, etc., ny autres choses généralement quelconques, ny façonner iceux dans les dites rues, etc. » et défendant de laisser entrer en ville « aucunes pierres mureuses, ny de tailles, et autres matériaux généralement quelconques, » pendant le séjour qu'y fera Mgr le Duc, gouverneur de la province, à l'occasion de la tenue des États (1718). — Autre accordant 15 livres par mois et deux paires de souliers par an au sieur Lyonnois, chargé d'avertir tous les matins les habitants, afin qu'ils balayent et relèvent les boues devant leurs maisons, ainsi que d'accompagner les tombereaux transportant les balayures et immondices (1720); ordonnant de balayer les rues tous les matins, de six à sept heures de Pâques à la Toussaint, et de sept à huit heures de la Toussaint à Pâques; et faisant choix de quatre individus pour parcourir les rues en y sonnant d'une cloche à main, aux heures indiquées (1764-1784). — Publication d'une ordonnance enjoignant, sous peine d'une amende de 50 livres, d'arroser et balayer exactement devant les maisons, de façon que les balayures puissent être amassées en tas et enlevées dans la journée (1760). — Visites faites et procès-verbaux dressés par les substitués du procureur-syndic et les sergents de la mairie

chargés de constater les contraventions et plaintes adressées par l'adjudicataire des boues au sujet de la négligence de ces officiers, qui n'obligeaient point les particuliers à balayer devant chez eux, ainsi qu'ils y étaient tenus. — Allocations de 192 livres par an, pour le salaire des quatre individus chargés de sonner dans les rues pour avertir les habitants d'avoir à balayer devant leurs maisons (1785-1788).

J. 97. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 77 pièces, papier.

**1432-1732.** — Enlèvement des boues, etc. (Police : affaires particulières). — Appel émis « au Parlement en France, » par Andrieu le Boicardet, du jugement prononcé contre lui par les magistrats municipaux pour ne s'être point conformé aux ordonnances défendant les dépôts de terres sur la voie publique (1452). — Arrêtés de la mairie enjoignant de balayer les places où l'on tenait les marchés au foin et au bois et la place du Morimont, affectée au marché aux porcs (1536-1540); la rue où « ci-devant les bouchers souilloient tuer les bestes, » tirant du Grand Bourg à la place Saint-Christophe (1617), etc. — Autre prescrivant l'enlèvement de matériaux provenant de la démolition du château de Talant (1613), que M. le président Desbarres avait fait déposer devant le cimetière de Saint-Médard. — Appel émis au bailliage ou au Parlement par plusieurs condamnés pour n'avoir point fait balayer ou enlever les décombres devant chez eux, et arrêt de la Cour déclarant provisoirement exécutoires, nonobstant appel, les jugements de la mairie condamnant à des amendes qui n'excéderaient pas 40 livres, pour les contraventions aux ordonnances de police.

J. 98. (Liasse.) — 20 pièces et 2 cahiers, papier.

**1610-1683.** — Enlèvement des boues (Taxes). — Établissement, pour le paiement des « tombereliers » préposés au nettoyage des rues, d'une taxe à laquelle devaient contribuer les ecclésiastiques et autres privilégiés (1610). — Quittance de la somme de 168 livres 15 sous, donnée par les habitants de Dijon non privilégiés pour leur quote-part d'un trimestre du à Jean-Baptiste de Villebichot, entrepreneur de l'enlèvement des boues au prix de 1,350 livres par an (1617). — Rôles de Messieurs du Parlement, de la Chambre des comptes et autres imposés pour le nettoyage des rues, et redditions des comptes des collecteurs de cet impôt. — Appel

émis au bailliage par maître Antoine Simon, procureur, dont un échevin avait fixé la cote à 10 sous (1643). — Voir J. 94 et 96.

J. 99. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

**1503-1521.** — Enlèvements des boues, etc. (Marchés : affaires générales). — Modération à 10 sous de la somme de 100 sous à laquelle Regnault Benoitot avait amodié « la ferme des immondices, » le produit des amendes, auxquelles il avait droit aux termes de son bail, n'ayant été que de 6 blancs 2 sous à raison de la négligence et du mauvais vouloir des sergents chargés de constater les contraventions (1503). — Marché aux termes duquel Pierre Vuthier, menuisier, s'oblige à enlever les boues et immondices des rues et places de la ville, à l'exception des places affectées à certains marchés dont le nettoyage était à la charge de leurs adjudicataires, pendant dix ans et moyennant un salaire de 60 livres par an, en sus de 240 livres qui lui furent accordées pour rendre la ville « nette » avant que ne commence la période de son bail, l'enlèvement du fumier de leurs chevaux, ainsi que des décombres provenant de leurs constructions et démolitions, étant à la charge des habitants (1521). — Plaintes au sujet de la façon dont les adjudicataires de l'enlèvement des boues s'acquittaient de leur service.

J. 100. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 101 pièces et 3 cahiers, papier.

**1606-1700.** — Enlèvement des boues (Marchés, etc.). — Bail de l'enlèvement des boues et immondices de la ville consenti au rabais, pour trois ans et au prix de 3,000 livres par an, à Guillaume Malpoy, cordonnier, dont le marché, auquel est joint un état des rues qu'il convenait plus particulièrement de nettoyer sur chaque paroisse, stipule, entre autres clauses, que l'adjudicataire donnera suffisante caution et aura les chevaux et voitures nécessaires (1621). — Autres semblables consentis, pour les termes de trois ans et un an et à raison de 2,000, 3,000 et 4,000 livres, à Jean Viard, hôte du logis de la Couronne Royale (1631), Pierre Dupond, marchand, associé avec le sieur Monet, boulanger (1669) et François Jomard, voiturier (1682). — Stipulations relatives au paiement des 4,000 livres dues chaque année à Jomard, et dont la moitié était à la charge des compagnies souveraines, un quart à celle du clergé et le dernier quart à celle des habitants tailliables de la ville

(1683). — Permission demandée à l'intendant de la province par les magistrats municipaux de contracter un emprunt pour faire l'avance de deux quartiers à Étienne Fay, marchand, adjudicataire du « nettoyage des « boues, » au prix de 2,900 livres par an. (A cette requête non datée est jointe une note indiquant les conditions du bail de Fay, dont un des articles stipule qu'il y aura sur chaque tombereau parcourant la ville une clochette pour avertir les habitants d'avoir à y porter « toutes les boues, immondices et autres saletés, fors ce qui « pourroit provenir des lieux communs et puits perdus ».) — Procès soutenus au Parlement contre la ville par le sieur Dupond, adjudicataire de l'enlèvement des boues, prétendant que les magistrats n'avaient point fait exécuter la clause de son bail enjoignant aux habitants d'amasser les boues contre les murs de leurs maisons afin d'en faciliter l'enlèvement (1665-1669).

J. 101. (Liasse.) — 35 pièces et 3 cahiers, papier.

**1706-1733.** — Enlèvement des boues. (Marchés, etc.). — Délibération de la Chambre de ville enjoignant de satisfaire à ses engagements au sieur Chevannes, adjudicataire de l'enlèvement des boues, dont la négligence avait donné lieu à plusieurs plaintes et requête de Chevannes proposant pour sa caution M<sup>e</sup> Edme Lejeune, procureur à la Cour (1705-1706). — Permission donnée par l'intendant de la province de faire publier une nouvelle mise à ferme de cette entreprise résiliée par les adjudicataires et délivrances de ladite entreprise consenties pour six ans et aux prix de 5,900, 7,000, 8,500 et 8,000 livres par an aux sieurs Marceaul (1721), Jacotot, boucher, (1734), Jacques Chouard (1747), Lenoir, entrepreneur, adjudicataire du pavage des rues (1753), etc. — Jugement des commissaires députés pour la vérification des dettes des communautés de la province condamnant les sieurs Collot, marchand, et Blanchot, huissier, adjudicataires de l'enlèvement des boues, au paiement de dommages et intérêts pour l'inexécution des clauses de leur bail et les obligeant à présenter, attelés de deux chevaux chacun, les douze tombereaux qu'ils devaient entretenir (1709). — Requête du procureur-syndic exposant les mesures à prendre pour que ces adjudicataires ne puissent contrevenir aux clauses de leurs marchés, ainsi que les avantages qu'il y aurait à faire décharger leurs voitures au pied des arbres des remparts, de la porte Guillaume à la porte Saint-Pierre (sans date). — Autre adressée à la mairie par le sieur Monnot demandant qu'il soit défendu à l'adjudica-

taire de l'enlèvement des boues de les faire conduire sur un terrain défriché à ses frais vers la porte Guillaume.

J. 102. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 54 pièces, papier.

**1408-1510.** — Enlèvement des boues. (Mémoires et états de dépenses, marchés particuliers.) — Mandat de la somme de 41 francs d'or et 2 gros t<sup>s</sup> délivré pour le salaire d'ouvriers qui enlevèrent les décombres de différents quartiers et firent divers travaux pour le compte de la ville (1408). — Paiements : à raison de 6 blancs par jour, des manœuvres employés à « faire le descombre et curée » du quartier des halles, et à raison de 5 et 6 gros, des charretiers qui emmenèrent ces décombres (1433); à raison de 2 blancs par jour, chacune, des femmes qui aidèrent à charger le fumier, lorsque l'on enleva les immondices qui étaient devant l'église Saint-Étienne, en la Poulaiillerie et derrière l'hôtel du Roi (1479). — Allocation de 18 gros à Étienne Chaignet, charretier, pour avoir « hosté tous les fumiers et betins qui « estoient en bien granda quantitey, devant la maison « de M<sup>r</sup> le bailly, assez près de la poterne soulz laquelle « l'on passe pour aller à la chapelle en la Chambre des « comptes de ladite ville, et y en avoit si grande quanti- « tey que quant il pleuvoit, l'on avoit grant peine de « passer, et si rendoit de bien grandes punaisies ». — États des dépenses faites pour enlever les boues et immondices des rues et places de la ville, lors de l'entrée à Dijon du comte de Nevers, gouverneur de la province (1500) et lorsque l'on attendait la venue du Roi (1506).

J. 103. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin; 172 pièces et 3 cahiers, papier.

**1511-1525.** — Enlèvement des boues, etc. (Mémoires, etc.) — État des journées faites à raison de 4 blancs chacune, par les manœuvres employés à charger les tombereaux sur lesquels, par ordre de Mgr le Gouverneur, on porta hors de la ville le fumier des chevaux des gentilshommes de sa compagnie et autres qui y avaient tenu garnison, et paiement à raison de 6 sous ou 4 sous 6 deniers par jour des charretiers, selon que leurs tombereaux étaient attelés de deux chevaux ou d'un seul cheval (1513). — Nettoyement, à la demande des fabriciens de l'église Saint-Jean, de la rue derrière les jardins de Saint-Bénigne où devait passer la procession de la Fête-Dieu, et paiement des manœuvres et autres qui y travaillèrent (1515). — Paiements de 6 sous dus à un manœuvre pour avoir employé trois journées à enlever

le fumier et les immondices autour du pilori et des halles (1516) et autre de douze sous dus à divers pour avoir « nettoyé plusieurs immondices mis par plusieurs de la « ville, que l'on ne peut sçavoir, ou bollevart, afin que « M<sup>r</sup> le gouverneur n'en fut mal content, » — Mandat de la somme de 23 livres 14 sous 6 deniers, montant de dépenses faites par ordre de M<sup>r</sup> le Président et de M<sup>r</sup> de La Trémoille, pour nettoyer les rues de la ville, après le départ des gens du Roi.

J. 104. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin; 85 pièces, papier.

**1526-1587.** — Enlèvement des boues. (Mémoires, etc.) — Paiement de 4 francs dus à deux « camyonniers » pour avoir employé quatre jours chacun, à charger sur leurs tombereaux la boue du marché au foin (1526). — Autre de 27 livres 10 gros à Denis Guichardet, vigneron, pour avoir fait nettoyer à ses frais plusieurs rues, la dernière fois que le moi vint à Dijon (1530). — Marché fait avec Jean Salignon, sergent de la mairie, pour nettoyer moyennant 6 livres par an la place Saint-Michel où l'on tenait le marché tous les samedis. — Mandats des sommes de : 33 sous t<sup>s</sup> dus à Girard Varenne, charretier, pour avoir mené hors la ville toutes les boues qui obstruaient la place de l'Étape (marché au vin) de la grande rue Saint-Jean; — 4 livres 19 sous, montant des avances faites par le receveur de la ville pour nettoyer la place Saint-Jean affectée à la tenue de foires et marchés et avoir fait conduire les terres en provenant au lieu où l'on élevait le « cavalier de la tour Saint-Georges » (1556).

J. 105. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

**1619-1736.** — Enlèvement des boues, etc. (Mémoires, etc.) — Marchés faits avec différents charretiers pour l'enlèvement des boues et immondices de la cour de l'auditoire de la mairie et des rues de la paroisse Saint-Philibert (1619 et 1650). — Mandat de la somme de 17 livres 14 sous, due à trois autres charretiers pour avoir enlevé les boues de la place Charbonnerie et curé le canal aboutissant sur le Suzon, rue de la Chapelotte (1665). — État à raison de 12 et 8 sous chaque, des journées faites par les manœuvres et les femmes employées à enlever les décombres de la rue Cherlieu (1756).

J. 106. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 33 pièces et 5 cahiers, papier.

**1697-1730.** — Éclairage de la ville : lanternes. (Établissement, affaires générales.) — Édit du Roi (imprimé de l') prescrivant l'établissement dans les rues des principales villes du royaume de lanternes de même forme que celles de Paris et de vingt pouces de haut sur douze de large, que l'on posera à une distance de cinq à six toises l'une de l'autre, et qui, afin d'assurer les fonds nécessaires à cet effet, porte que, moyennant le paiement d'une cote proportionnelle par les propriétaires de ces villes, privilégiés ou non, il se chargera des frais de cet établissement et de son entretien (1697). — État des dépenses auquel devait donner lieu à Dijon l'exécution de cet édit et offre faite par la ville de la somme de 75,000 livres et 2 sous par livre pour en obtenir l'exemption (id.) — Arrêt du Conseil d'État accordant à la ville « le doublement » de ses anciens octrois et lui permettant d'emprunter pour le remboursement des 234,332 livres auxquelles était évalué le capital sur le pied du denier vingt, y compris les droits du receveur des deniers patrimoniaux, des cotes que les propriétaires devaient payer pour la pose et l'entretien de six cents lanternes établies en cette ville et que le Trésor prenait à sa charge. — Quittances de ladite somme données à la ville par Pierre Gruy, garde du trésor royal et Jean-Baptiste Ardillier, bourgeois de Paris, « chargé du recouvrement de la « finance provenant de l'établissement des lanternes dans « les principales villes du royaume. » (A ces quittances, de 1698, est jointe une ordonnance relative à l'office de receveur des deniers patrimoniaux incorporé au corps de la ville de Dijon et aux droits du receveur.) — Ordonnance de l'Intendant obligeant la ville à reprendre au prix de 3 livres 15 sous chaque deux cents lanternes fournies par Ardillier et qui ne lui étaient point utiles, le nombre des lanternes à poser dans les rues ayant été réduit de huit cents à six (1699). — Contrats de rentes stipulées au profit de divers, auxquels la ville avait emprunté la somme exigée pour l'établissement et l'entretien des lanternes, dont les arrérages au denier vingt étaient de 11,716 livres 13 sous (1698). — Quittances de sommes payées au receveur municipal par les receveurs généraux de la province sur les fonds destinés à la pose et à l'entretien des lanternes (1703-1720). — Requête adressée à Messieurs du Bureau des finances en la généralité de Bourgogne, par les maire et échevins leur demandant de contraindre le sieur Duplessis, l'un de ces receveurs, à acquitter ce qui était dû à la ville de Dijon, tant pour les gages d'offices réunis au corps de ladite

ville que pour la pose et l'entretien des lanternes et réponse de Duplessis refusant de payer sous le prétexte qu'il n'avait pas les fonds nécessaires (1709). — Quittance de la somme de 8,521 livres 4 sous donnée « du fond fait « dans l'état du Roi » par le receveur général des finances au receveur de la ville pour l'entretien pendant un an des lanternes publiques de la ville de Dijon (1750).

J. 107. (Liasse.) — 75 pièces et 5 cahiers, papier.

**1697-1781.** — Éclairage : lanternes. (Pose et réparations.) — État, « extrait des registres du greffe des « rapports au ressort du Parlement de Bourgogne..... et « autres justices royales et particulières de la ville de « Dijon, » des ouvrages faits pour la suspension de huit cents lanternes dans les rues et places de cette ville, entreprise dont le sieur Marchizieux, maître menuisier, s'était rendu adjudicataire (1697). — Procès-verbal de la remise faite dans les magasins de la ville par les sieurs Chuffin père et fils, menuisiers, des lanternes pour l'éclairage des rues, et états indiquant les lanternes posées dans chaque rue, avec les noms des propriétaires aux maisons desquels elles étaient suspendues (1697-1698). — Ordonnance de l'Intendant obligeant la ville au paiement de 234 livres dues au sieur Auprestre, serrurier, pour la fourniture de consoles de fer et de boîtes de même métal pour remplacer les bras et boîtes de bois des lanternes des places Royale et Saint-Jean (1698) et pose de consoles semblables en d'autres quartiers (le modèle de ces consoles est joint au mémoire d'Auprestre). — Mandats des sommes de 11 livres et 7 livres 10 sous, prix de trente-six et vingt et une clés faites pour ouvrir les boîtes des lanternes, par Nicolas Perrin, serrurier (1698). — Paiement au prix de 8 sous chaque, des paniers où les allumeurs mettaient leurs chandelles (id.) — Marché fait avec un sieur Guion, peintre, pour la peinture des boîtes renfermant les cordes des lanternes (1701). — Mémoires d'ouvrages faits par divers pour la mise en état des lanternes déjà posées, ou la pose de lanternes nouvelles (1733, 1738, etc.). — Établissement de lanternes dans les principales rues des faubourgs d'Ouche et Saint-Pierre à la demande des notables habitants de ces quartiers (1738-1745). — Visites faites par les magistrats à l'effet de constater l'état des lanternes, dont une à la suite d'un ouragan qui en avait brisé plusieurs, le 15 mars 1751. — Vente de tout le matériel qui servait à la suspension des lanternes, devenu inutile par suite de l'établissement des réverbères, consentie au sieur Bazire à raison de 56 livres le millier de fer.

J. 108. (Liasse.) — 145 pièces et 12 cahiers, papier.

**1697-1729.** — Éclairage : lanternes. (Entreprise de l'entretien des... et fourniture des chandelles.) — Adjudication de la fourniture des chandelles nécessaires pour l'éclairage de la ville pendant l'hiver, tranchées en faveur des sieurs Falanier, procureur, Trouillet, Jacotot, Thoridenet, Canquoin, Bourru et autres, pour la plupart épiciers, à raison de 7 sous 4 deniers, 6 sous 8 deniers, 6 sous 3 deniers, etc., la livre de chandelles de « suif pur », de huit ou quatre à la livre (1698, 1702, 1705, etc.). — Autres de l'entretien et du nettoyage des lanternes publiques et de leurs agrès, tranchées aux prix de 1.330, 1.320, 1.050, 800 livres, etc., par an, en faveur des sieurs Trouillet, Chuffin, Laureau et Maillard, chargés de faire allumer les dites lanternes tous les soirs du 20 octobre au 1<sup>er</sup> avril (1699, 1702, etc.). — Mandats de paiement de sommes dues aux adjudicataires de la fourniture des chandelles ou de l'entretien des lanternes et allocations supplémentaires consenties en faveur de ces derniers pour ouvrages faits en sus de ceux auxquels leurs marchés les obligeaient. — État dressé par ordre de la mairie, des suifs que les bouchers et tripiers pouvaient livrer pour les chandelles servant à l'éclairage de la ville (1729). — Plaintes au sujet de la mauvaise qualité des chandelles livrées tant pour l'éclairage des rues que pour celui de l'hôtel de ville, et délibération de la Chambre du Conseil (1729) enjoignant à Bourru, adjudicataire, de remettre les chandelles qu'il devait livrer pour le prochain hiver au magasin de l'hôtel de ville, partie à la fin de mai et partie dans le courant de septembre, ces chandelles devant ainsi « se rafraîchir et acquérir leur qualité » avant d'être employées.

J. 109. (Liasse.) — 45 pièces et 4 cahiers, papier.

**1733-1787.** — Éclairage : lanternes (entreprise des). — Délivrance aux enchères de la fourniture des chandelles des lanternes publiques tranchée en faveur du sieur Bertheau, épicier, pour six ans et à raison de 8 sous la livre (1733), et délibération de la Chambre du Conseil qui, à raison de la cherté de la viande, accorde une augmentation d'un sou par livre à la veuve Bertheau, à laquelle elle avait continué le bail de son mari (1740). — Adjudication de l'entretien des lanternes pour neuf ans et au prix de 740 livres par an au sieur Lorot, maître vitrier (1734). — Autres semblables consenties pour le même temps et aux prix de 1.000, 1.560 et 1.700 livres

par an aux sieurs Boulmier, Munier et autres, de la même profession, chargés de faire allumer ces lanternes les jours et aux heures indiqués par les magistrats (1752, 1760, 1770). — Mandats de paiement des sommes dues par la ville aux adjudicataires de la fourniture des chandelles et de l'entretien des lanternes, et indemnités consenties à ces derniers à raison des dégâts causés par des ouragans qui avaient brisé plusieurs lanternes (1754, 1760), ainsi que du préjudice que leur causèrent des malfaiteurs en cassant des verres. — Engagement pris par le sieur Galquin, épicier, de fournir au prix de 14 sous la livre les chandelles nécessaires à la ville où des réverbères avaient remplacé les lanternes.

J. 110. (Liasse.) — 202 pièces, et 7 cahiers, papier.

**1697-1740.** — Éclairage : lanternes. (Personnel, divers.) Noms des sergents de la mairie et autres chargés d'allumer les lanternes, avec indication du quartier assigné à chacun. — États des suifs achetés par ordre de la mairie pour la fabrication des chandelles destinées à l'éclairage des rues et visites faites chez les tripiers et bouchers à l'effet de savoir s'ils avaient les suifs nécessaires. — Requêtes adressées par plusieurs à l'effet d'obtenir l'emploi d'allumeur de lanternes. — Allocation d'un salaire de 15 livres au sonneur de la guette, pour sonner tous les soirs « la cloche d'avertissement » pour l'éclairage des rues. — Compte (avec pièces justificatives) rendu par le sieur Liébaut, échevin, chargé de la fourniture des chandelles pour l'éclairage de la ville, du 27 novembre 1714 au 7 avril 1715.

J. 111. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

**1778-1790.** — Éclairage : réverbères. — Prêt de 15,000 livres consenti sans intérêts à la ville de Dijon par les États de la province à raison des dépenses que devait nécessiter le remplacement des lanternes des rues par des réverbères (1778). — Mandats délivrés pour le paiement d'un semestre du prix convenu avec le sieur Tourtille-Saugrain, adjudicataire à raison de 48 livres par an pour chacun, de l'entretien et de l'éclairage des six cent quarante-huit becs des réverbères (1785). — Lettre écrite à l'Intendant par Tourtille qui, accusé d'employer des mauvaises huiles, dit pour se justifier, que l'éclairage des rues de Dijon finissant pour le plus tard, à une heure du matin (à Paris les rues étaient éclairées jusqu'à trois heures), la lumière devait à partir de minuit,

s'affaiblir par degrés jusqu'à son extinction (1786). — Procès-verbal dressé à la suite de l'analyse des huiles employées par cet adjudicataire qui n'étaient telles que le prescrivait les clauses de son bail stipulant qu'il n'emploierait que des huiles « de colza, de pemacetti et d'olives (id.). — Rapport d'experts aux termes duquel il fallait pour avoir la plus belle lumière, employer ces huiles « mêlées par tiers », et l'on devait « pour qu'elles « puissent servir plus avantageusement les purger et « mélanger un certain temps avant de les employer » (1787). — Allocation de 8,928 livres à Tourtille pour l'éclairage des réverbères à des heures qui n'étaient point stipulées par son bail, du 17 juillet au 31 décembre 1789. — Voir J. 114.

J. 112. (Liasse.) — 29 pièces et 2 plans, papier.

**1667-1768.** — Portes de la ville. (Affaires générales, portes Neuves, Saint-Pierre et Saint-Nicolas.) — Devis de réparations à faire aux portes de la ville et bâtiments adjacents (1698, 1707, etc.). — Visite faite à la requête du sieur Beaugrand, maître charpentier, se plaignant des amas d'immondices déposés contre le grillage de la porte Neuve, auquel sa maison était contiguë (1664.) — Mémoires et paiement d'ouvrages de leur profession faits aux portes de la ville par les sieurs Lemoine, couvreur, Pomier, charpentier, etc. (1719-1732). — Admission du sieur Jaquinot, marchand, en qualité de caution du sieur Gauthier, entrepreneur, adjudicataire d'ouvrages à faire à la porte de Bourbon (porte Neuve, 1741). — Paiements de 80 livres dues au sieur Bernard, peintre, pour ouvrages de son métier faits à ladite porte (1743), et de 100 livres, prix d'une cloche du poids de 50 livres, livrée par le sieur Berthier, fondeur, pour être attachée à cette porte afin d'avertir de l'heure de la fermeture (1755). — Cession au sieur Poyet, maître charpentier, de la maison où était le logement du clercelier de la porte Saint-Pierre, à la condition d'en élever une autre sur l'emplacement désigné et conformément au plan dressé par le voyer de la ville (le plan est joint à cette pièce), et délibération refusant à Poyet l'autorisation d'ouvrir des jours sur les fossés de la ville (1768). — Voir H. 155-178.

J. 113. (Liasse.) — 8 pièces et 3 plans, papier.

**1728-1787.** — Portes, etc. (Porte d'Ouche.) — Devis des réparations à faire au logement du clercelier de la porte d'Ouche entre les deux portes et adjudication de

ces travaux au sieur Lemonnier, couvreur, soumissionnaire au prix de 99 livres (1728). — Mandat de la somme de 49 livres 11 sous, prix d'ouvrages faits par le charpentier Poyet aux barrières de cette porte (1742). — Adjudication, plans et devis des ouvrages à faire pour la reconstruction de la porte et du pont d'Ouche (1751, 1752). — Délibération de la Chambre du Conseil portant qu'une somme de 8,000 livres sera offerte par la ville aux Élus de la province pour aider à la reconstruction de la porte d'Ouche, devenue trop étroite à raison du concours de voitures que devait amener l'établissement du canal. (Cette délibération de 1787 est aussi relative à l'élargissement du pont Aubriot et au remboursement des 15,000 livres prêtées sans intérêts par la province à la ville pour l'établissement des réverbères.) — Voir H. 164.

J. 114. (Liasse.) — 28 pièces, 5 cahiers et 1 plan, papier.

**1689-1787.** — Portes. (Portes Guillaume et de Condé.) — État des réparations à faire à la porte Guillaume et au logement de son clercelier (1689). — Aménagement de la petite tour de cette porte, mise à la disposition des chirurgiens de la ville pour les opérations et pansements (1731). — Mémoire (non signé) relatif à l'érection d'une porte monumentale, dite « porte de Condé », en haut de la rue Guillaume (sans date), et don fait à la ville pour sa décoration, par les Élus, des matériaux d'un portique élevé sur la place Royale et qui devait être démoli (1782). — Extraits de la correspondance échangée à ce sujet entre, d'une part, les magistrats municipaux, et d'autre, les Élus, l'intendant de la province et le prince de Condé, qui, après la communication des plans et devis, accepte « l'hommage que les magistrats lui avoient offert de la « nouvelle porte qu'ils étoient dans l'intention de cons- « truire » (1782) et devis (dressé en 1786) des travaux à faire pour son érection déterminant sa hauteur à trente-deux pieds sur onze de large et donnant la description de ses bas-reliefs, qui devront être supportés par des tables saillantes avec des inscriptions décorant la façade du côté de la ville. (L'un de ces bas-reliefs « représentera », est-il dit, « la ville sous la figure d'une femme couchée, « portant la couronne murale, s'appuyant sur un écu aux « armes de la ville, de dessous lequel sortira une corne « d'abondance, ayant à ses pieds les attributs des sciences, « des arts et du commerce, et montrant d'une main un « globe rayonnant aux armes de Condé, pour indiquer la « protection dont S. A. S. honore la ville de Dijon; l'autre « bas-relief représentera la muse de l'histoire aussi cou- « chée sur une table, écrivant les hauts faits de S. A. S. »)



— Indemnité annuelle de 400 livres accordées au clerccier de la porte Guillaume, en dédommagement des terrains dont la construction de la porte de Condé lui enlevait la jouissance et qui lui rapportaient, prétendait-il, plus de 500 livres (1786). — Entreprise des travaux de la porte de Condé, non comprises les sculptures des bas-reliefs et des couronnements, soumissionnée par Jacques Caristie, architecte, adjudicataire au prix de 37,999 livres et mandats délivrés pour le paiement par sixièmes et douzièmes des sommes dues à Caristie, au fur et à mesure de l'exécution des travaux (1786-1788). — Avances faites pour des gratifications données aux ouvriers employés par cet entrepreneur, ainsi que pour le loyer d'une maison occupée par le portier de la porte Guillaume (1786). — Allocation de 39 livres 10 sous au sieur Monnier, graveur, pour la gravure d'une inscription de mille vingt lettres mise dans la première pierre de la porte de Condé (id.). — (Voir H. 160.

J. 115. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 51 pièces, papier.

**1402 - 1500.** — Ponts (sur l'Ouche) : ponts d'Ouche, Aubriot, etc.). — Mandats des sommes de : 2 francs d'or et demi payés à Jean Bourgeois, maçon, pour le salaire des journées qu'il avait employées à conduire avec son tombereau, des pierres et autres matériaux, sur le pont d'Ouche, « pour remplir les charrières sur icelli pont » (1402) ; — 476 francs 2 gros alloués aux nommés Ormansey, Girart et autres maçons, pour avoir construit en pierre le pont dit « de la Courvée » (pont aux Chèvres) au-delà de l'hôpital, et gratifications faites aux ouvriers lors de la pose de la première pierre (1489). — Démolition dudit pont à raison de son peu de solidité et marchés faits avec divers pour l'établissement d'un pont de bois en sa place (1490). — États des journées faites et des travaux exécutés, tant pour la pose de ce pont de bois que pour son entretien et celui du pont d'Ouche (1490-1500).

J. 116. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 74 pièces et 5 cahiers de 30, 21, 11, 7 et 6 feuillets, papier.

**1503-1514.** — Ponts (sur la rivière d'Ouche) : pont aux Chèvres ou Aubriot, pont d'Ouche). — Rapport constatant la nécessité de remplacer les piles de bois pourries du pont aux Chèvres, ainsi que de refaire à neuf une partie des murs de ce pont, « pour éviter les inconvénients qui pourraient survenir au moyen de l'influence « des crues » (1507). — Achats des matériaux nécessaires

pour « la réfection » du pont aux Chèvres, et états des journées faites par les ouvriers : charpentiers, manœuvres, etc., employés à ce travail (1507, etc.). — Visite et contrôle des travaux exécutés, en vertu des délibérations de la Chambre de ville, pour la réparation ou la reconstruction de piliers, arvots ou cintres du grand pont de pierre sis sur la rivière d'Ouche, entre l'hôpital du Saint-Esprit et la porte de la ville, endommagé à la suite d'un débordement de cette rivière (1513). — Voir K. 143.

J. 117. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 55 pièces, 2 cahiers et un plan, papier.

**1516-1590.** — Ponts (sur l'Ouche, suite). — État des journées des manœuvres employés à « bailler cours à l'eau et icelle détourner » afin de permettre de travailler sous le pont aux Chèvres, dont la crue des eaux avait renversé un des piliers (1516). — Devis des travaux à faire pour la démolition et la reconstruction en pierre de ce pont (dit pont Aubryot), et mandat de la somme de 324 livres tournois délivré aux maçons qui les avaient entrepris (1521). — Délibération prescrivant de faire « un pont de bois sur chevalotz » au lieu de ce pont de pierre sur lequel on ne pouvait passer, et états des journées des ouvriers employés tant à démolir un pont qu'à reconstruire l'autre (1523). — Allocation de 6 francs à deux charretiers pour avoir ramené jusques à Dijon, afin de pouvoir les employer à un autre pont, plusieurs pièces de bois du pont Aubryot que les eaux avaient entraînées jusques à Longvic (4 kilomètres de Dijon : 1525) ; et paiement de leurs journées aux ouvriers employés à « reffayre et rhabiller » le nouveau pont, « lequel avoit esté effondré, par façon qu'il n'y pouvoit passer char, chairette n'y chevaux » (1527). — Marché passé avec Nicolas Dufour, maître charpentier qui, moyennant la somme de 5 écus, prend l'engagement de construire, en y employant le bois des démolitions de la tuerie, un pont pour permettre de passer commodément par la porte d'Ouche, dont les abords étaient obstrués par les constructions que le Roi y faisait élever (1547). — Plan (sans signature ni date) d'un pont à construire proche l'hôpital neuf. — Quittance de la somme de 1 écu 2 tiers, prix de quatre cents clous fournis par Hugues Maire, échevin, pour garnir le pont-levis élevé sur le pont Aubryot (1590).

J. 118. — (Liasse.) — 38 pièces, 7 cahiers et 2 plans, papier.

**1629-1786.** — Ponts (sur la rivière d'Ouche,

suite). — Refus des magistrats municipaux d'accorder une avance demandée par les sieurs Clamonnnet et consorts, adjudicataires des travaux à faire pour la reconstruction du pont Aubryot et les réparations du pont d'Ouche, dont la délivrance avait été tranchée en leur faveur par les trésoriers généraux de la généralité et ordonnance de ces trésoriers, dont la ville émit appel, aux termes de laquelle il leur appartenait de procéder à la délivrance des travaux à exécuter dans leur ressort, ainsi que d'ordonner « de tous les deniers d'octroy » (1629). — Procès : soutenus par la ville de Dijon à la suite d'un arrêt du Conseil d'État (de 1646) obligeant les villes de Chalon-sur-Saône, Beaune, Nuits et autres de la province, à contribuer avec elle au paiement de 45,586 livres nécessaires pour la reconstruction des ponts de la rivière d'Ouche, et adjudication faite par les trésoriers généraux de la généralité au prix de 16,000 livres, de travaux à exécuter pour faire à neuf le pont Aubryot et réparer le pont du Saint-Esprit (1649). — Requête adressée aux Élus par Messieurs de la mairie de Dijon, les priant de faire procéder à des réparations au pont Aubryot, qui étaient, disaient-ils, à la charge de la province (1681). — Devis, dont un avec plan, dressés par les commissaires de la province ou de la ville, des réparations et travaux à faire à ce pont et au pont d'Ouche (1764-1784). — Autre dressé par le sieur Maret, voyer de la ville, des réparations à faire, tant au mur de soutènement du bief de Suzon en avant de la tour aux Anes, qu'au pont Saint-Nicolas sur cette rivière et au pont Aubryot sur l'Ouche, et adjudication desdits travaux au sieur Dufourneau (1786).

J. 119. — (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 20 pièces et 1 cahier, papier.

**1819-1788.** — Ponts (sur l'Ouche, suite.) — Actes de vente et autres pièces concernant les tanneries et autres propriétés acquises pour l'élargissement du pont Aubryot ordonné par les Élus.

J. 120. — (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier.

**1431-1523.** — Ponts (sur l'Ouche, Divers.) — Réparations et reconstructions d'une planche posée sur une pile de pierre pour traverser la rivière entre le cimetière de l'hôpital du Saint-Esprit et le chemin « tirant es eschaillons au long du cloux de Saint-Bénigne. »

J. 121. — (Liasse.) — 47 pièces, 3 cahiers et 9 plans, papier.

**1603-1771.** — Ponts (sur l'Ouche, Divers.) — Marché avec plans à l'appui, aux termes duquel les sieurs Caillet et Chambrette, charpentiers, soumissionnèrent au prix de 108 livres la pose des pièces de bois nécessaires pour l'établissement d'un pont soutenu par des piles de pierre du côté des tanneries (1603). — Réparations de ce pont et du pont de l'Île et paiement de leurs journées aux charretiers qui allèrent chercher à Longvic les pièces de bois en provenant entraînées par les eaux. — Arrêt du Bureau des finances prescrivant la visite des travaux exécutés par le sieur Delorme, charpentier, pour « le ralongement » du pont de la Tenaille au faubourg d'Ouche (1653). — Mandat de la somme de 200 livres, prix de garde-fous placés par Delorme, sur une planche posée sur la fausse rivière d'Ouche pour aller de la maison de l'Île à la route de Beaune (1674). — Contestations avec un sieur Guillier, riverain, au sujet des réparations à faire à un pont jeté sur un bras de la rivière servant à faire moudre un moulin derrière le Parc (1719). — Remboursement à M<sup>lle</sup> Quarré d'Aligny de 22 livres 12 sous, prix d'une planche qu'elle avait, à la demande du curé de Saint-Pierre, fait rétablir à ses frais sur la rivière près le moulin Bernard, afin qu'il lui soit possible d'aller administrer les sacrements aux habitants du quartier des Blanchisseries (1736). — Acceptation par la mairie de la soumission faite par le sieur Poyet, architecte, de reconstruire, conformément au devis du sieur Lejolivet, voyer de la ville, et moyennant la somme de 210 livres, le pont des Blanchisseries, sur le bief du moulin Bernard, et devis des travaux à exécuter (1759). — Mandat délivré pour le paiement des honoraires de M. de Saint-André, ingénieur de la province, qui avait dressé les plans et devis de divers travaux, et notamment de la reconstruction du pont des Tanneries sur l'Ouche et de celui des Capucins sur le Suzon (1747). — Engagement pris par le sieur Piron, apothicaire, propriétaire au faubourg d'Ouche, de contribuer par moitié aux dépenses de la construction d'un mur de soutènement qu'appuieraient les terres d'une levée faite à cause de la reconstruction de ce pont, dont il était voisin. — Adjudication au rabais des travaux de maçonnerie et autres à exécuter pour la reconstruction du pont des Tanneries, et procès-verbal approuvé par l'Intendant, auquel sont joints les plans et devis du voyer de la ville, de la délivrance desdits travaux au prix de 8,270 livres au sieur Caristie, architecte et entrepreneur (1756). — Autre procès-verbal avec plans et devis et également accepté par l'intendant, de la déli-

vance tranchée au sieur Madin, et au prix de 4,125 livres, de la reconstruction d'un pont de communication à l'île, sur le nouveau chemin conduisant à la manufacture de mousseline, aux prisons, au Bureau des pauvres, etc.

J. 122. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 43 pièces, papier.

**1407-1500.** — Ponts (sur le Suzon). — Etablissement d'un pont devant l'église Saint-Martin, pour le passage des habitants qui se rendaient aux vignes (1407). — Mandat de 130 livres tournois délivré pour le paiement des maçons qui avaient travaillé au pont établi sur cette rivière entre l'église Notre-Dame et les Jacobins (1431); et construction sur ce pont, de quatre petites maisons aux frais de la ville (1440). — Réparations faites au pont dit « des Loichières » aboutissant au grand chemin de Saint-Appolinaire (1450). — Rétablissement du pont dormant de la rue de la Poulallerie (1470). — Paiement de pièces de bois employées à faire des « planchottes », lieudit « en la Charmotte » (1458) et devant la tour au Anes (1487). — Visite par les jurés de la ville, de travaux entrepris par divers : charpentiers, maçons, etc., au pont Arnault, proche l'église des Carmes (1488). — Réparations au pont jeté sur les cours de Suzon et du Renne, près de la porte d'Ouche (1490). — Reconstruction d'un nouveau pont conduisant de la rue de la Charbonnerie aux moulins de Suzon, derrière le couvent des Jacobins (1497).

J. 123. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 73 pièces, papier.

**1502-1608.** — Ponts (sur Suzon). — État des pièces de bois achetées pour refaire la planche posée sur quatre piles de pierre, pour traverser le Suzon, au lieudit « en la Charmotte » (1504). — Réparations au pont « Gaulpin » à l'extrémité du faubourg de la Porte-Neuve, vers le chemin de Mirande (1512). — Pose d'une planche sur Suzon, près de la maison de Montmusard (1502). — Paiement de dépenses faites pour « adjouster et ralonger la « planche estant sur Suzon, qui va de la porte Neufve à « la Belle-Croix; laquelle planche il a convenu accroistre « pour ce que Suzon a gagné et emmené les terres de « cousté de ladite Belle-Croix » (1530). — Construction d'un mur bordant le pont et le cours de Suzon, derrière le couvent des Jacobins (1540). — Entreprise par Nicolas Roichet, maçon, d'ouvrages à faire à un pont de pierre sur Suzon, dit « le pont du Chaffault » vers la Maladière (1545). — Assignation signifiée à un entrepreneur qui

n'avait pas réparé le pont Saint-Nicolas, ainsi qu'il le devait faire aux termes de son marché (1608).

J. 124. (Liasse.) — 39 pièces, 3 cahiers et 4 plans, papier.

**1609-1787.** — Ponts (sur Suzon). — Rapport des jurés de la ville constatant que la construction d'un pont de pierre sur la rivière de Suzon, vers le boulevard de la Trémoille, était conforme au devis donné aux entrepreneurs (1609). — Sentence de la mairie obligeant les sieurs Ormancey et Mathieu, hôtes, à faire réparer à leurs frais une planche posée sur cette rivière vers la maison des Capucins (1629). — Devis donné pour la construction d'un pont de pierre au-dessous de cette planche et adjudication des travaux, tranchée en faveur du sieur Étienne Gauthier, entrepreneur, au prix de 1,680 livres (1731). — Plan de ce pont levé par M. Lejolivet, voyer de la ville, en exécution des ordres de Mgr Joly de Fleury, intendant de Bourgogne (1730). — Acceptation du sieur Marsel, en qualité de caution du sieur Gauthier, adjudicataire des travaux d'un autre pont à établir vis-à-vis de la porte de Bourbon (1747). — Requête (non datée) des prêtres de la congrégation de la Mission, au faubourg Saint-Pierre, demandant l'établissement d'un pont sur le cours de Suzon, vis-à-vis la grande allée du cours Ignace (allées de la Retraite). — Autres des mêmes (de 1787), demandant l'autorisation de détourner le cours de cette rivière, près des Capucins, afin de pouvoir commencer la construction d'un pont qu'ils avaient eu la permission d'établir pour la desserte de leur maison (1787). — Plan du pont et du déchargeoir de Suzon, près de la tour aux Anes (sans date). — Voir J. 117 et 122.

J. 125. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 27 pièces et 1 cahier, papier.

**1461-1726.** — Pont (sur le ruisseau de Renne). — Construction d'un mur sur le pont établi sur ce ruisseau entre les églises Saint-Jean et Saint-Philibert (1478). — Réparations faites au pont sur lequel on passait en allant du chemin des Perrières à la porte d'Ouche, près de « la courvée de Saint-Bénigne » (1486). — Réparation et rétablissement du pont de la rue « de la Renouillère », qui mettait la maison des Chartreux en communication avec le faubourg d'Ouche (1461-1497). — Etablissement d'un pont de pierre sur le cours du Renne, près des murs de la ville, derrière l'église de Saint-Bénigne (1521). — Paiement, moitié aux frais de la ville de Dijon,

moitié aux frais de l'abbé de Saint-Bénigne, des dépenses de la reconstruction du pont vers l'étang l'Abbé, derrière les Chartreux (1546). — Assignation aux Requêtes du Palais signifiée à l'abbé de Saint-Bénigne, que la mairie prétendait être tenu à faire réparer à ses frais les deux ponts jetés sur le cours du Renne, hors de la ville, en tirant de la porte Guillaume à l'enclos de l'Arquebuse (1626). — Mandats de paiement délivrés au sieur Guenon, maçon, auquel Messieurs du Bureau des finances avaient adjugé l'entreprise de réparations au pont du Renne, proche l'étang l'Abbé (1646). — Voir J. 123.

J. 126. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 9 pièces, et 1 cahier, papier ; 2 sceaux.

**1412-1499.** — Routes et chemins. — Lettres patentes du duc Jean-sans-Peur : prescrivant la rétrocession des terrains usurpés par les riverains sur les routes et chemins du finage de Dijon (1412) ; — ordonnant à son bailli de cette ville d'informer au sujet du mauvais état des chemins et des extorsions de péagers (1413). — État des habitants qui s'étaient engagés à travailler à la réparation des mauvais chemins autour de la ville ou à payer une redevance à cet effet. — Visites des chemins et sentiers de la banlieue, faites par les échevins et autres délégués par la mairie, et reconnaissances des anticipations faites sur la voie publique par divers particuliers, qu'il convenait d'obliger à remettre les choses en état ou à payer des dommages et intérêts (1455, 1485, etc.). — Lettres (minutes des) écrites par la mairie à messire Guy de Rochefort, chancelier de France, pour lui recommander les députés qu'elle envoyait à la Cour, afin d'y obtenir du Roi des lettres patentes enjoignant au bailli de faire travailler par les habitants des villages voisins, aux chemins de la banlieue et des environs de Dijon, en si mauvais état que l'on ne pouvait plus arriver dans la ville et interdisant la plantation des vignes qui portaient préjudice à la culture des blés (sans date), et instructions données à ces députés (id.). — Lettres patentes de Charles VIII prescrivant à son bailli de Dijon de contraindre les habitants des villages, à deux lieues à la ronde, d'envoyer une personne de chaque maison, deux jours chaque année, pendant quatre ans, pour travailler à la réparation des chemins et passages, aux alentours de la ville (1486), et vidimus de ces lettres (1487). — Mandats de diverses sommes délivrées à plusieurs pour avoir travaillé à l'entretien et à la réparation des chemins.

J. 127. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 21 pièces et 7 cahiers, papier.

**1501-1588.** — Routes, etc. — Lettres patentes et mandement des rois Louis XII et François I<sup>er</sup>, qui, à la requête des magistrats municipaux de Dijon, prescrivent à ceux qui levaient les « péages et ventes » dans cette ville et sa banlieue, d'employer une partie des deniers en provenant à l'entretien des chemins, ainsi qu'au nettoyage des places et marchés où se levaient ces droits (1501-1517). — Réclamation de Messieurs de la mairie contre l'opposition faite à l'entérinement de ces lettres par le chapitre de la Sainte-Chapelle, le couvent de Cîteaux et autres seigneurs ecclésiastiques, auxquels appartenaient les droits en question (sans date). — Requête adressée au Parlement par le procureur-syndic de la commune le priant de faire réparer aux frais de qui de droit, et sous la direction des prévôts de Dijon et de Rouvres, les chemins qui n'étaient pas à plus de quatre lieues de la ville, dont l'état empêchait les paysans d'y conduire des denrées, et tableau des plus mauvais chemins joint à cette requête (id.). — Réparation à l'occasion de la venue du Roi, des chemins aboutissant à la porte Guillaume et à la porte d'Ouche (1510). — État de travaux faits sous la direction de Nicolas Allard, prévôt-fermier des grands chemins au bailliage de Dijon, et état de travaux qu'il restait à faire (sans date). — Informations faites par les commissaires délégués par le Parlement, à la requête des magistrats municipaux, accusant M. de Trestodain, capitaine du château de Dijon, d'avoir empiété sur la voie publique, en faisant labourer et entourer de tranchées un terrain qui était en dehors de l'enceinte du château, ainsi que d'avoir usé d'injures et voies de fait à l'égard du procureur-syndic (1572). — Procès au Parlement au sujet du droit prétendu, d'une part par la mairie et d'autre par le bailliage, de taxer les habitants des villages pour la réparation des chemins voisins de la ville et arrêt maintenant à la mairie le droit d'imposer les villages de la banlieue, en attribuant au bailliage le droit de déterminer les cotes auxquelles pouvaient être obligés les habitants des villages plus éloignés (1588). — Appel interjeté au Parlement par le procureur-syndic, d'une sentence du bailliage défendant à la mairie de Dijon de contraindre les habitants de Couchey (à 8 kilomètres de Dijon) à contribuer à l'entretien des chemins voisins de la ville (id.). — Voir K 111 et 230.

J. 128. (Liasse.) — 24 pièces et 1 cahier, papier.

**1613-1736.** — Routes, etc. — Intervention de la mairie dans un litige entre Mgr Fremyot, archevêque de Bourges, propriétaire des moulins de Saint-Étienne, et un propriétaire voisin ; la cause du litige était le percement d'un canal qui empiétait sur la voie publique près de ces moulins (1613-14). — Rapport du voyer de la ville accusant M. Bouhier, doyen de la Sainte-Chapelle, propriétaire de la rente de Pouilly, sise dans la banlieue, d'empiéter sur le grand chemin de Dijon à Langres, dit « la levée de César ou le chemin de Bourgogne » (1677). — Délibération de la Chambre du Conseil obligeant tous les voituriers et charretiers de la ville et des faubourgs à s'employer avec leurs voitures aux réparations du chemin des Perrières et autres. — Échange de terrains proposé à M. le président Fyot, seigneur de la Motte de Montmuzard, pour la rectification du chemin de Dijon à Arc-sur-Tille (1642). — Permission de tirer du sable de la fausse rivière d'Ouche, demandée par le sieur Leblanc, pour l'employer à la réparation du grand chemin tirant du pont d'Ouche à « la grande justice », dont il avait l'entreprise (1664). — Rapports dressés au sujet des dégâts faits aux glacis des chemins couverts par des individus qui y avaient tiré du sable (1679). — Délivrance des réparations du chemin d'Auxonne, depuis la chapelle de la Belle-Croix près de la porte Saint-Pierre jusqu'au paquier de Bray, faite par les Élus de la province au sieur Soumermont d'Auxonne, soumissionnaire, au prix de 2,500 livres et à charge de planter six cents ormes le long de ce chemin (1687). — Mémoire indiquant les réparations à faire au chemin conduisant de la porte au Faucon à l'Arquebuse et à l'abreuvoir vers les tueries (1706). — Jugement des commissaires députés pour la vérification des dettes et affaires des communautés de la province condamnant le sieur Guyot à payer à la ville la somme de 2,300 livres à laquelle lui avait été adjugée la coupe des arbres de l'allée allant du pont aux Chèvres à la plaine de Marsanay (1726). — Gratification demandée pour travaux extraordinaires par le sieur Lesage, chargé de l'inspection des grands chemins à la charge de la ville (1735). — Voir K. 412.

J. 129. (Liasse.) — 112 pièces, 14 cahiers et 1 plan, papier.

**1739-1788.** — Routes, etc. — Entreprise de la reconstruction du chemin de Dijon à Beaune, du pont aux Chèvres à la borne séparant les finages de Dijon et Che-

nôve, adjugée à 3,000 livres, par l'Intendant de la province, au sieur Linassier et à sa caution (1739), et rapport d'experts constatant que l'exécution de travaux entrepris sur ce chemin par un sieur Gouget n'était point conforme au devis (1740). — Requête du sieur Robert, vinaigrier, demandant l'autorisation de faire rétablir un sentier conduisant à sa propriété, rue de la Belle-Croix, faubourg Saint-Pierre, que le débordement des eaux de Suzon, avait en partie détruit (1741). — Échange de terrains entre la ville et les Chartreux, lors de l'établissement du nouveau chemin de Dijon à Plombières (1744). — Plan du chemin de Montmusard traversé par le cours de Suzon au faubourg Saint-Nicolas (1743). — Pétition du propriétaire du moulin Bernard, relative à l'entretien du chemin y conduisant, qui n'était plus à la charge de la ville, mais à celle de la province, la ville ne devant, aux termes d'un arrêt du Conseil, entretenir que les chemins faisant le tour de son enceinte (1751). — Devis dressés par le voyer de la ville et procès-verbaux, approuvés par l'Intendant, des adjudications au rabais faites par la mairie à divers entrepreneurs, des travaux à exécuter sur les routes passant au pied des remparts. — Ordonnance des Élus déterminant les chemins dont l'établissement et l'entretien étaient à la charge de la ville (1756). — Délivrance pour trois ans et au prix de 560 livres par an, de l'entretien de chemins faits à neuf dans la banlieue et aux avenues de Dijon, avec le toisé général de ces chemins (1758). — Devis dressé par le voyer des travaux à faire pour l'entretien pendant six ans de tous les chemins à la charge de la ville, et délivrance de ces travaux tranchée au sieur Vasse, moyennant 1,580 livres par an (1760). — Reconnaissance des travaux exécutés par cet entrepreneur et délivrance des mêmes travaux consentie au même prix et pour trois ans au sieur Lefranc (1766). — Alignement donné au sieur Febvre, tanneur, faubourg d'Ouche, pour la clôture d'une pièce de terre, sise près des tanneries et de Suzon, longeant le grand chemin. (Le rapport du voyer, joint à la requête de Febvre, de 1771, expose les règles à suivre aux termes des ordonnances et de la coutume en ce qui concerne les arbres plantés sur les routes.) — Remboursement de la somme de 4,991 livres 9 sous 8 deniers, avancée par Vasse dit Saint-Amour, pour le salaire d'ouvriers employés par lui, de mai 1739 à février 1762, tant à travailler aux chemins de Larrey et de l'île qu'à niveler et sabler la place Royale, les remparts, etc., et états des journées faites par ces ouvriers payées à raison de 15, 14, 10 sous, etc. (1779). — Visite faite par les magistrats chargés de constater l'état des chemins entretenus aux frais de la ville (1786). — Retenue de 300 livres sur le prix convenu avec le sieur

Dubreuil, adjudicataire de l'entretien des chemins à la charge de la ville, dont quelques parties étaient en mauvais état (1787). — Rapport constatant la bonne exécution de travaux entrepris sur le chemin de Mirande par le sieur Hein, adjudicataire desdits travaux au prix de 5,600 livres, dont partie était à la charge de divers propriétaires (1788). — Mémoire (ni signé ni daté) proposant la suppression des corvées pour l'entretien des chemins, auquel on pourvoit à l'aide d'un droit de « rouage » perçu sur les voitures, les chevaux et les bêtes de somme et de redevances payées par les aubergistes, proportionnellement au nombre de voyageurs logés en leurs maisons. — Voir J. 156.

J. 130. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 82 pièces, papier.

**1443-1477.** — Fontaines et sources factices. (Fontaine du Champ-de-Mars.) — Entreprise par le nommé Bolle, charpentier à Talant, des travaux à exécuter pour faire converger en un même lieu les eaux de plusieurs sources voisines de la vieille « colombière » de défunt Jean Gélénier, à environ quatre cents toises de la porte Saint-Nicolas, pour de là les conduire, au moyen de corps en bois de verne, soudés par des « vices » de fer, jusque vers cette porte, où elles seraient, ainsi qu'il se faisait à Beaune, recueillies en une grande « auge » de bois ou de pierre, pour aller en coulant à travers plusieurs quartiers, se perdre, partie dans la rivière de Suzon et partie dans les fossés de la ville (1443). — Mandats de diverses sommes dues tant à ceux qui fournirent le bois et le fer employés pour l'établissement des tuyaux et aussi la pierre de ce bassin, vers le Champ-Damas, qu'aux ouvriers qui firent les travaux nécessaires pour la conduite des eaux et le remplacement de tuyaux en mauvais état, etc. — Paiement du bois acheté à cet effet (1446, 1447, etc.). — Voir L. 162.

J. 131. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 173 pièces, papier.

**1501-1510.** — Fontaines, etc. (Fontaines du Champ-de-Mars.) — Indemnités accordées par la ville pour les frais de voyage des sieurs Huguenin Demongeot de Saulieu, Humbert et Guillemain Nicolas, de Réaumont au comté de Bourgogne, fontainiers, venus à Dijon, pour diriger des travaux à exécuter à la fontaine du « Champ-Damas » et dont les conditions n'avaient été acceptées par la ville. — Commission donnée à Nicolas de Pluvot, écuyer, d'aller en divers lieux afin d'y reconnaître et faire

abattre des vernes pour faire les « borneaux » nécessaires à la conduite des eaux de cette fontaine, et mandats des sommes de 153 francs 11 gros 3 blancs, 61 francs 7 gros 1 blanc, etc., délivrés tant pour le paiement de ce bois que pour le salaire des ouvriers employés à la pose des « borneaux », ou à d'autres travaux entrepris pour la mise en état de la fontaine (1503). — État des journées des ouvriers employés à nettoyer le bassin de la fontaine du Champ-Damas où l'on menait boire les chevaux (id.). — Paiements de 4 francs dus au nommé Cornille, « imai-geur et tailleur, pour avoir taillé, mis et assis ung lyon « bien fait en pierre d'Asnières, sur l'auge de pierre de la « Fontaine du Champ-Damas, pour, par la gorge dudit « lyon, tomber l'eau de ladite fontaine en icelluy auge » id.); — 2 francs et demi, salaire accordé à Antoine Pagnillot, fontainier, venu de Champlitte à Dijon, où il resta trois jours, y compris le jour de sa venue et celui de son retour, et fit ce qui convenait pour rétablir le cours des eaux de la fontaine du Champ-de-Mars dont le volume avait diminué (1504). — Proposition de fixer sa résidence à Dijon, faite par les magistrats municipaux à Jehannot Colin, fontainier à Terrefondrée (arrondissement de Châtillon-sur-Seine, canton de Recey-sur-Ource), venu en cette ville pour le même motif, et réponse de Colin déclinant cette offre, pour le motif qu'il ne pouvait s'absenter pour dix ans de ce village qu'il avait quitté depuis huit ans déjà, la coutume du comté de Champagne, dont il dépendait, attribuant au seigneur les biens de ses vassaux absents depuis ce laps de temps (1506). — Mandats des sommes de : 92 livres 15 sous, prix de trois mille quatre-vingt-douze livres de plomb employées, en vertu d'une délibération de la Chambre de ville, à faire des corps pour mener les eaux de la fontaine du Champ-Damas « depuis « la porte Saint-Nicolas jusques au baing d'icelle fontene estant audit Champ-Damas » (1509) ; — 60 sous délivrés à Étienne Damyens, « lambroisseur » (menuisier), pour avoir fait deux portes de bois de chêne, que l'on fermait la nuit pour empêcher de jeter des immondices en l'abreuvoir de cette fontaine (id.).

J. 132. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 154 pièces, papier.

**1511-1546.** — Fontaines, etc. (Fontaines du Champ-de-Mars.) — Allocation de 226 francs 3 gros 4 ni-quets et 1 denier, tant pour le paiement de pièces de bois achetées pour faire de nouveaux tuyaux, que pour le salaire des ouvriers qui façonnèrent ces tuyaux, les posèrent et firent les travaux nécessaires pour amener les eaux (1513). — Restauration de la fontaine « rompue

en plusieurs lieux » par les Suisses, lorsqu'ils assiégèrent la ville, et allocation de 60 sous tournois à « noble homme » Pierre de Guyenne, sous la direction duquel on fit ces réparations (1514). — Démolition et reconstruction vers la porte Saint-Nicolas du bassin de la fontaine (1515). — Allocation de 10 sous tournois à Jean Loranchet, plombier, pour avoir remplacé par un corps de fer un corps de plomb, placé dans la tête du lion posé au-dessus de ce bassin et d'où y coulaient les eaux, le corps du plomb ayant été pris et emporté (1518). — Réparations aux plaques de fer mises sur le bassin pour y poser les sapines dans lesquelles on prenait de l'eau pour abreuver les chevaux.

J. 133. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 133 pièces, papier.

**1504-1532.** — Fontaines, etc. (Fontaines diverses.) — Indemnité du 20 sous accordée à Étienne Lévêque, fontainier vers Lons-le-Saulnier, venu de Dijon à Beaune, à l'effet de voir si l'on pourrait conduire les eaux de la source de Champmaillot sur la place Saint-Michel, ce qu'il reconnut possible et promit d'entreprendre si tel était l'avis des magistrats (1504). — Mandat de la somme de 354 livres 18 sous 6 deniers, montant des avances faites pour le paiement du bois acheté pour les tuyaux servant à la conduite des eaux et autres dépenses nécessitées par « la réfection » de cette fontaine, ainsi que pour l'établissement du bassin de la place Saint-Michel en pierre d'Is-sur-Tille (1535). — Commission donnée par la mairie à Jean Jambedefert, charpentier, de constater l'état de cette fontaine où « s'estoient mis plusieurs bestes et empeschement » (id.). — Mandats de diverses sommes délivrés pour le salaire de Jean Jarran et Girardot Borbereau, fontainiers, et d'autres employés à réparer le bassin et les corps de plomb ou de bois de la même fontaine. — Autorisation demandée par « Mgr l'Amiral » (Chabot-Charny) de détourner de leur cours et diriger vers son hôtel une partie des eaux de la source de Champmaillot. — Curage de la fontaine de Lochères et enlèvement des terres et immondices qui étaient dans la « maisonnette » devant cette fontaine (1524.)

J. 134. (Liasse.) — 12 pièces et 1 cahier, papier.

**1533-1704.** — Fontaines, etc. (Fontaines diverses.) — Mandat de la somme de 3 écus et 1 tiers due à Germain Chambrette, charpentier, qui avait entre autres ouvrages de son métier, fait « au-dessus du cours de la

fontaine Saint-Michel » un pont permettant d'aller aisément le long des murs de la ville (1535). — Publication d'un monitoire obtenu par le procureur-syndic, à l'effet de connaître les malfaiteurs qui avaient brisé et jeté dans les fossés de la ville les tuyaux conduisant les eaux de la fontaine de Montmuzard sur la place de la Sainte-Chapelle (1620). — Entreprise par David Billon, maçon, des travaux à faire aux conduits des fontaines, ainsi qu'aux bassins des places Saint-Michel et de la Sainte-Chapelle et des rues au-dessus du Grand-Bourg et devant les Cordeliers (1622). — Défense de laver des lessives dans le bassin de la place Saint-Michel (1624). — Visite par deux échevins de la source de Champmaillot, dont l'établissement de bastions et de chemins couverts avait interrompu le cours (1645), et cession de cette source demandée à la ville par M<sup>re</sup> Philibert Berbis, conseiller au Parlement, propriétaire de la rente dite de Champmaillot (1647). — Procès intenté au sieur Girardin, fontainier de la ville aux gages de 100 livres par an, pour ne s'être convenablement acquitté de son emploi (1528). — Vente consentie au prix de 480 livres à M. de Noinville, ingénieur de la province, d'une statue d'Hercule « en façon de bronze », du poids de 800 livres, ornant jadis la fontaine de la Sainte-Chapelle (1704). — Demande d'une prise d'eau au-dessus des moulins du pont d'Ouche, pour l'établissement de fontaines, faite par la ville à l'abbé de Saint-Bénigne, qui lui offre de lui accenser ses moulins (sans date, mais du XVIII<sup>e</sup> siècle). — Voir J. 144 et 155.

J. 135. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 15 pièces et 1 cahier, papier.

**1352-1490.** — Puits publics. — Cotes levées sur les habitants de la rue du Fornerot, proportionnellement aux facultés de chacun, pour refaire ou réparer les puits de leur quartier et devis des travaux (1352). — Liste des habitants de la rue de « la porte au Comte » (Saint-Nicolas) qui devaient contribuer aux dépenses de l'établissement de deux puits dans cette rue (1464). — Réparations, moitié au frais de la ville et moitié aux frais des habitants du quartier, d'un puits proche la Poissonnerie (1473). — Démolition d'un puits, rue « des Grands-Champs » (des Godrans), et construction d'un nouveau puits vers les murs de clôture des Jacobins (1490). — Reconstruction du puits devant l'église des Cordeliers (sans date, mais du XV<sup>e</sup> siècle).

J. 136. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 80 pièces, papier.

**1506-1549.** — Puits publics. — Mandats avec pièces justificatives : délibération de la Chambre, états de journées, marchés, devis de travaux, etc., délivrés pour le paiement des maçons et autres ouvriers qui construisirent à neuf les puits de la ville : devant l'Hôtel-de-Ville (1508) ; — près de la croix de la Charbonnerie (1523) ; — au carré du petit Saint-Bénigne (1524) ; — rue du Potet, devant la maison de M. de Lux (1525) ; — devant la porte d'Ouche (1523) ; — devant le cimetière de Notre-Dame (1528) ; — près de la porte de la Maison du Roi ; — devant les étuves de Saint-Philibert (1528) ; — rue du Marché-au-Foin (1537) ; — rue des Champs, « devant la maison des filles communes » (1548), etc. — Enlèvement des immondices et décombres qui étaient dans le puits proche l'hermitage de Saint-Martin, et rétablissement des murs de ce puits qui étaient effondrés (1529).

J. 137. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

**1552-1583.** — Puits publics. — Reconstructions ou réparations des puits : faubourg Saint-Nicolas (1552) ; — rue du Vertbois (1553) ; — rue Roulotte (1554) ; — rue de la Maison-Rouge (1559) ; — rue du Grand-Bourg, devant l'hôtellerie à l'enseigne de Notre-Dame du Puy (1560) ; — devant la fontaine Saint-Michel (1578), etc.

J. 138. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

**1626-1783.** — Puits publics. — Procès criminel intenté à Jean Girard dit le Comtois, maçon, pour avoir injurié et menacé l'échevin Philippe de Poutoux, avec lequel il avait eu quelques contestations au sujet du paiement d'ouvrages faits pour la reconstruction d'un puits vers l'église Notre-Dame (1626). — Mandat de la somme de 90 livres délivrés à Jean Millot, maître maçon, pour avoir fait creuser un puits grande rue Saint-Pierre, « proche l'Homme d'armes » (1670). — État des cotes exigibles des habitants du quartier pour le curage d'un puits grande rue Notre-Dame (1678). — Fermeture d'un puits rue du Coin-du-Miroir, proche de la maison des PP, de l'Oratoire et remise des clés pour l'ouvrir, aux propriétaires et locataires des maisons voisines ayant « usance et liberté » d'y tirer de l'eau (1680). — Entreprise par le sieur Jean Millot, de la construction de nouveaux puits à raison de 400 livres chaque (id.). — Requête de M<sup>e</sup> Phili-

bert Loyson, receveur des États de Bourgogne au bailliage de Dijon, propriétaire d'une maison derrière les Minimes, demandant la suppression d'un puits public, devant sa maison (1639). — Autres de divers demandant que les puits de leurs quartiers soient nettoyés et couverts de façon à éviter les accidents. — Réparations de puits : rue du Champs-de-Mars (1693) ; — rue Proche-les-Halles (1694), etc. — Délibération de la Chambre de ville prescrivant l'établissement d'un nouveau puits, en la rue des Forges, aux frais de M. de Marlouet, colonel d'infanterie et propriétaire en cette rue, qui avait bouché un puits existant précédemment, à raison de l'incommodité en résultant pour ses locataires (1714). — Permission demandée par le sieur Huguin, potier d'étain, d'adapter, à l'effet de faire connaître ses procédés, une pompe de sa fabrique dans un puits contigu à sa maison, rue au Change (1778).

J. 139. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

**1520-1783.** — Abreuvoirs et Creux-d'Enfer. — Pose d'une auge de pierre pour faire boire les chevaux à la fontaine de Champmaillot (1520). — Entreprise au prix de 50 francs par Jean Degay et Blaise Ligey, « terrillons », de la construction d'un abreuvoir vers la porte d'Ouche (1537). — Rapport dressé à la suite de la visite d'un creux dit « le creux d'Enfer » (faubourg de la porte Neuve) et des sources l'alimentant, indiquant ce qu'il convenait de faire pour qu'il puisse servir d'abreuvoir aux bestiaux (1785). — Voir J. 135.

J. 140. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 28 pièces et un cahier, papier.

**1412-1588.** — Aqueducs et égouts entretenus par la ville. — Décharge demandée par Yonnet le Roy, serrurier, d'une amende à laquelle il avait été condamné pour avoir, sans autorisation, débouché les « pertuis » du mur de Suzon, rue des Forges, pour donner issue à l'eau qui était demeurée chez lui (1412). — Rapport des commissaires délégués par la mairie au sujet de l'établissement d'un aqueduc aux frais des habitants du quartier pour l'assainissement de la rue du Bourg (1463). — Réparations aux frais de la ville des aqueducs de la rue de la Draperie (1489) ; de la rue des Chanoines (1491), etc. — Devis des travaux à entreprendre pour refaire à neuf l'aqueduc entre l'église et la porte Saint-Pierre, dont l'ouverture trop étroite ne pouvait en temps de pluie per-



mettre aux eaux d'y « avoir bonnement leurs cours et passaiges » et paiement des ouvriers employés à la construction et aux réparations de cet aqueduc (1494, 1497, etc.). — Établissement de canaux pour la conduite des eaux de la porte Saint-Nicolas aux fossés de la ville et pour l'écoulement des eaux de la rue Roulotte. — Délibération de la Chambre de ville qui, faisant droit à une requête des habitants de la rue Vieille-Poissonnerie (rue du Lacet), nomme une commission, pour visiter avec experts le grand conduit de la place qui était rempli d'immondices (Hugues Sambin est un des signataires de cette requête de 1588).

J. 141. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

**1642-1788.** — Aqueducs, etc. — Allocation de 18 livres par an au clerccielier de la porte Saint-Pierre chargé de nettoyer la grille de l'égout à côté de l'église et rapport des commissaires délégués par la mairie constatant la nécessité d'élargir l'ouverture de cette grille (1642, etc.). — Établissement de canaux pour la conduite des eaux pluviales : de la rue Chanoine aux fossés en dehors de la porte Neuve (1655); — de la tour Saint-Nicolas aux remparts (1667); etc. — Rapport dressé sur la requête des habitants de la rue Poulailherie (rue Piron) indiquant des travaux à faire pour l'écoulement des eaux de Suzon qui, n'étant voûté ni fermé par une grille dans partie de cette rue, en faisait un « goupe-gorge et un réceptacle d'infections » (1705). — Allocation de 12 livres par an pour le nettoyage de l'aqueduc de la porte de Bourbon (1751). — Établissement d'un aqueduc à Mirande (commune de Dijon, 1757). — Curage aux frais de la ville d'un puisard dans la ruelle derrière des Jacobines (1750). — Mandat de la somme de 56 livres 10 sous due au sieur Boussard pour le paiement de divers ouvrages exécutés pour le compte de la ville, dont la reconstruction d'un aqueduc vers le pont Aubryot (1782). — Devis des ouvrages nécessaires pour la construction d'un aqueduc conduisant à la rivière de Suzon les eaux pluviales des rues Poissonnerie et Musette (1788). — Voir K. 26.

J. 142. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 16 pièces et un cahier, papier.

**1819-1786.** — Égouts et privés des maisons. (Affaires générales.) — Nomination de commissaires pour faire exécuter un arrêt du Parlement enjoignant à ceux qui n'avaient pas de « retraits » et de cheminées dans

leurs maisons d'en faire promptement établir sous peine de la perte du loyer de ces maisons (1520). — États des maisons où il n'y avait pas de « retraits », et délibération de la Chambre de ville prescrivant aux propriétaires desdites maisons d'en faire construire, dans un bref délai, sous peine d'amende (1544). — Autres délibérations et arrêt de la Cour prescrivant la fermeture des conduits des maisons « distillans à la rue » et l'établissement de puits perdus (1588, 1627, etc.). — Règlement au sujet de la vidange des latrines qui ne devait avoir lieu que la nuit par les temps de gelées, et au sujet des enlèvements des boues et immondices (sans date). — État dressé par le sieur Lebreton, l'un des adjudicataires de l'entretien du pavé, de tous les habitants de Dijon qui avaient, au mépris des ordonnances municipales, conservé les égouts leurs maisons ayant issue dans les rues et infectant la ville (1700). — Visite faite par le procureur-syndic de maisons qui n'avaient point de latrines, ou dont les latrines étaient tellement remplies que l'on ne s'en pouvait servir (1704). — Homologation par le Parlement d'une délibération de la Chambre de ville prescrivant la destruction des égouts, évier et corps de descente, dont les eaux séjournaient sur la voie publique et l'établissement de puits perdus, partout où il était possible, dans l'intérieur des habitations (1786).

J. 143. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

**1498-1787.** — Privés, réservoirs, etc., des maisons. (Affaires spéciales.) — Permissions : d'établir un conduit pour écouler les eaux de sa maison (sans désignation de quartier), accordée à M<sup>re</sup> Claude Vyard, chanoine de la Sainte-Chapelle (1495); — de faire nettoyer un conduit écoulant ses eaux dans Suzon, demandée par Philibert Casotte, boucher au Grand Bourg (1588). — Arrêtés : enjoignant aux propriétaires des bâtiments de Saint-Christophe, contigus au jeu de paume du Roi, d'ouvrir, pour y jeter les eaux de leurs maisons, un conduit qui était dans la cour commune de ces bâtiments (1607). — Autre qui, sur les plaintes des voisins, enjoint à Jules de Laverne de faire faire un corps de descente et un puits perdu en sa maison, place du Morimont (1623). — Requête de divers propriétaires, dont Étienne Baudot, maître des comptes honoraire au comté de Bourgogne (rue Derrière-Minimes (1747), Toussaint Locquin, contrôleur général des finances de Bourgogne, rue du Palais (1765), François Liébaud, prêtre et maître de pension, faubourg Saint-Nicolas (1770), et autres, demandant l'autorisation de faire poser des gouttières le long de leurs maisons, ou d'y faire

creuser des fosses d'aisance ou des puits perdus. — Id, de M. de Laloge, Sgr de Fontenelle, rue du Grand-Potet (1786); M. de Sermisselle, ancien capitaine d'infanterie. place Charbonnerie (1787); les PP. Minimes, propriétaires de deux maisons dans la rue derrière leur couvent (1787), etc., exposant qu'il leur était impossible d'établir des puits perdus, et rapports dressés à la suite de visites des lieux, faites par le voyer de la ville. — Permission demandée par les PP. Capucins de faire, proche leur maison, un réservoir où ils amèneraient l'eau de Suzon au moyen d'un aqueduc (id.). — Voir J. 146.

J. 144. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 7 pièces, 1 cahier et 1 plan, papier.

**1419-1561.** — Fontaines naturelles. — Opposition d'Alexandre le Guespet, seigneur d'Étaules en partie, et de ses coseigneurs, à une entreprise de la mairie de Dijon, sur la fontaine de Lierche-sous-Sainte-Foix, qu'ils disaient porter atteinte à leurs droits (1419). — Délibération de la Chambre de ville prise à la requête de plusieurs habitants du faubourg Saint-Nicolas, enjoignant à Jean Perrette, hôte de la Fleur-de-Lys, au même faubourg, de faire déblayer une source qui s'était trouvée dans le cours de Suzon, et dont l'eau était fort bonne, où il avait jeté de la pierre et du gravier, bien qu'il n'en soit pas propriétaire (1555). — Procès-verbal dressé à la suite de visites faites aux sources de la fontaine de Champmaillot, qui ne pouvait, au dire des commissaires, donner qu'une faible quantité d'eau et aux sources de la fontaine de Larrey, dont on pouvait facilement amener les eaux en ville à l'aide de conduits (1617). — Approbation par l'intendant de la province du projet de rendre « parenne » cette dernière fontaine et de réparer le chemin qui y conduisait (un plan des lieux est joint au projet) et acceptation par la mairie de la proposition de sieur Taisand de faire, moyennant la somme de 400 livres, les travaux projetés (1761). — Délibération de la Chambre de ville enjoignant au sieur Gaudelet, vigneron, d'enlever la haie vive qu'il avait plantée pour enfermer avec ses vignes le cours de la fontaine de Groche, appartenant à la ville, et de laisser un sentier de chaque côté du cours d'eau (1755). — Voir J. 134, 148, 149 et 155.

J. 145. (Liasse.) — 20 pièces et 3 cahiers, papier.

**1339-1763.** — Rivière d'Ouche. — Cession copie, sans date, d'un acte en latin, de 1339, portant par

l'abbé de Cîteaux à l'abbé de Saint-Étienne, d'une parcelle de terrain, contiguë au mur de clôture d'un pré lui appartenant, pour élargir le lit de la rivière coulant aux moulins dudit Saint-Étienne. — Débat et accord entre l'abbé de Saint-Bénigne et la mairie au sujet du droit de pêche et de la juridiction sur le cours de la rivière (sans date). — Allocation de 18 sous tournois pour le salaire de neuf « compagnons manouvriers » qui coupèrent et enlevèrent plusieurs arbres empêchant le libre cours d'un bras de l'Ouche, sur lequel était un pont de bois au-delà de l'hôpital du Saint-Esprit (1513). — État des journées faites par les ouvriers employés à enlever des pierres du lit de la rivière (1516). — Augmentation du prix du bois venant à Dijon par eau, permise à raison des frais de transport, et règlement déterminant la quantité de bois qu'il était loisible d'acheter à chaque habitant, proportionnellement à ses facultés (1546). — Pose de poteaux en deux endroits de la fausse rivière d'Ouche où il y avait des creux (1563). — Curage aux frais de la ville de la rivière proche les bâtiments du nouvel abattoir (1592). — Requête des bouchers demandant à n'être point obligés à enlever tous les décombres et immondices jetés en cet endroit, ainsi que leur prescrivait une délibération prise par la Chambre de ville sur la demande des tanneurs et arrêté défendant auxdits bouchers de jeter dans la rivière les cornes des bêtes qu'ils avaient tuées (1606, etc.). — Appel interjeté par le procureur-syndic d'un jugement du bailliage ordonnant la mise en liberté du meunier des moulins d'Ouche, incarcéré pour n'avoir, malgré les sommations plusieurs fois réitérées, voulu déclarer les noms de ceux qui avaient démoli une « crèche » construite contre les bâtiments de l'hôpital du St-Esprit afin de les protéger et pour avoir coupé des saules plantés le long de cette « crèche » pour empêcher lesdits bâtiments d'être endommagés par les grandes eaux (1603). — Ordre de cesser leur travail intimé à des artisans et vigneron, qui, de leur propre autorité, avaient entrepris de creuser un canal pour conduire les eaux aux moulins d'Ouche, ainsi qu'aux moulins de Saint-Étienne et Bernard, où depuis longtemps déjà on avait été contraint de cesser de moudre, et délivrance tranchée au prix de 550 livres à Nicolas Delorme, des ouvrages à faire pour réparer une brèche au-dessus desdits moulins d'Ouche et rétablir ainsi le libre cours de la rivière (1643). — Procès-verbal relatant les dégâts occasionnés en cet endroit par une inondation, et notamment « la ruïne de la bresche » nouvellement refaite (même année). — Allocation de 12 livres à M<sup>e</sup> Melchior Jolyot, praticien, pour la copie de plusieurs titres concernant la ville, dont deux pièces (on ne dit de quelle époque) indiquant les moyens de rendre navigable la

rivière d'Ouche (1670). — Établissement d'un mur de soutènement pour consolider les terres de la levée faite du pont aux Chèvres au pont des Tanneries à l'extrémité du faubourg d'Ouche, et paiement des travaux, dont le montant fut de 688 livres, moitié à la charge de la ville et moitié à celle du sieur Piron, propriétaire des maisons régnaient le long de la levée (1788). — Décret des États de Bourgogne pour rendre la rivière d'Ouche flottable depuis le village de Veuvev (à 37 kilomètres de Dijon) jusque à Dijon (1763). — Autorisation donnée par la Chambre de ville à la délivrance demandée par M. Patris Vuale, Sgr de Sainte-Sabine, de l'extrait d'un titre conservé aux archives de la ville et concernant le flottage sur l'Ouche, objet de contestations entre ledit seigneur et les PP. Chartreux du couvent de Dijon (1769). — Voir J. 158, K. 144.

J. 146. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 17 pièces, 4 cahiers et 1 plan, papier.

**14. - 1778.** — Cours de Suzon. (Cours intérieur : travaux divers, affaires générales, etc.) — Toisé et nivellement du cours de Suzon fait par Jean de Monsteret, « maître des œuvres de maçonnerie de Mgr le Duc », et autres, aux termes duquel cette rivière, dont la pente était de dix pieds trois quarts, avait 585 toises de long, des moulins dits de Suzon à son confluent vers l'Ouche (sans date). — État des bâtiments sis sur le cours de Suzon dans l'intérieur de la ville, donnant les noms de leurs propriétaires et locataires et indiquant s'ils avaient des « privés » (1560). — Délibération de la Chambre de ville portant qu'il sera proposé aux propriétaires riverains de Suzon et du Renne d'acenser les places derrière leurs maisons le long de ces rivières, à condition d'y faire bâtir des arcades, de les tenir constamment propres, etc., et que ceux qui n'accepteraient pas les propositions de la ville devront boucher les jours qu'ils ont sur ces rivières (1560). — Procès-verbal dressé par Hugues Sambin et Aubert Fleurtelot, commissaires de la mairie, décrivant le cours de Suzon dans l'intérieur de la ville et dénonçant les empiètements et constructions illicites des particuliers, avec indications des travaux à faire pour nettoyer la rivière et en régler le cours (id.). — Ordre donné par le duc de Mayenne pour fermer les grilles à l'entrée en ville des cours de Suzon et de Renne (1589). — Arrêt du Parlement et délibération de la Chambre de ville prescrivant aux riverains de nettoyer le cours de Suzon et ordonnant à tous ceux qui ont bâti ou pratiqué des jours sur ses bords de justifier des permissions qui leur

furent accordées (1656). — Arpentage du cours de Suzon dans l'intérieur de la ville et reconnaissance des maisons et bâtiments joignant ledit cours, fait d'après les ordres de la mairie par Claude Robert, arpenteur-juré du Roi en Bourgogne (1663). — Allocation d'un salaire de 30 livres et dégrèvement d'une partie de ses impôts demandés par le sieur Millot, maître maçon, en considération des services qu'il rendit à la ville, ayant dans la nuit du 10 janvier 1668, ouvert une brèche dans un glacis, vers la tour aux Anes, pour détourner le cours des eaux de Suzon dont la crue menaçait d'inonder plusieurs quartiers. — Mémoire de M. Lejolivet, voyer de la ville de Dijon, sur les moyens de rendre les eaux de la rivière de Suzon utiles à cette ville au moyen de réservoirs. (Une planche est jointe à ce mémoire de 1775.)

J. 147. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 90 pièces, 2 cahiers et 2 plans, papier.

**1404-1772.** — Cours de Suzon. (Cours intérieur : voûtes, affaires particulières, etc.) — Requêtes adressées à la mairie par plusieurs propriétaires, à l'effet d'être autorisés à avancer leurs bâtiments qui longeaient le cours de Suzon ou à le faire voûter devant leurs maisons, et délibérations de la Chambre de ville prescrivant la démolition d'escaliers construits et de conduits établis sans autorisation sur les bords de cette rivière. — Réclamations d'habitants de la rue Saint-Jean, au sujet d'un arrêté de la mairie prescrivant la fermeture d'un treige leur donnant passage sur le Suzon pour aller rue Chapelotte. — Autorisation demandée par M. Millottet, avocat général au Parlement, de faire construire sur le cours de Suzon deux arcades d'une longueur égale à celle de son jardin, derrière le tripot de la Grande-Salamandre; oppositions faites à cette demande par les voisins de Millottet, dont Nicolas de La Monnoye, pâtissier (père du poète Bernard de La Monnoye), et intervention de la ville dans un procès soutenu par Millottet contre de La Monnoye qui, après l'autorisation donnée au premier de voûter la rivière à cause des mauvaises odeurs qui s'en exhalèrent, avait eu la permission d'ouvrir une porte derrière sa maison pour y puiser de l'eau et avait, nonobstant les défenses, profité de la permission pour y jeter des immondices (1639-1669). — Rapport favorable à la requête du sieur Bernard, receveur des décimes, demandant à pouvoir ouvrir une porte sur le bord de Suzon, où avait jour sa maison de la place Saint-Jean (1646). — Réclamation du salaire dû au sieur Millot, maçon, pour avoir détourné le cours de Suzon, dont les eaux inondaient

les caves de divers quartiers. — Procès intentés à plusieurs riverains accusés d'empiètement sur le fond de la ville (1684). — Cession, demandée par l'hôpital, d'un terrain sur le cours de Suzon, derrière sa maison de la rue Chapelotte et rapport des commissaires de la mairie indiquant les conditions auxquelles cette cession pouvait être consentie (1723). — Procès-verbaux des anticipations faites par plusieurs sur le cours de Suzon, au préjudice des droits de la ville. — Devis des ouvrages de maçonnerie à exécuter pour voûter une partie découverte dudit cours derrière la rue Charbonnerie, et délivrance des ouvrages au sieur Boussard, entrepreneur, au prix de 2,550 livres (1758). — Plaintes des voisins du sieur Desaulle, notaire et propriétaire rue Chapelotte, l'accusant d'avoir contrevenu aux règlements qui défendaient de construire des lieux d'aisance ou de faire des escaliers sur le cours de Suzon (1729). — Rapport aux termes duquel il convenait d'exhausser une partie des bâtiments du monastère de Notre-Dame-du-Refuge, qui, étant au-dessous du niveau du cours de Suzon, était inondé lors des crues de cette rivière (1770). — Voir J. 13, 15, 152 et K. 140.

J. 148. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 117 pièces et un cahier, papier.

**1490-1592.** — Cours de Suzon (Cours extérieur). — Bail à cens de la rivière de Suzon, qui n'avait jusque-là rapporté aucun revenu à la ville, depuis la tour aux Anes en dehors des murs jusqu'aux confins de la banlieue de Dijon, consenti à maître Pierre Tabourot, auditeur des comptes, pour vingt ans et moyennant le paiement annuel de 10 sous tournois (1504). — Établissement d'écluses ou de batardeaux pour retenir les eaux de Suzon ou en détourner le cours : aux pieds de la tour aux Anes (1497); vers les buttes des Archers au lieu dit « en la Charmote » (1512); vers l'hermitage de Saint-Martin (1532), etc. — Réparations des batardeaux et états des dépenses faites à ce sujet : salaire des ouvriers, paiement du bois et autres matériaux, etc. — Nourriture aux frais de la ville des charpentiers et manœuvres qui travaillèrent à détourner les eaux de Suzon, dont la crue avait occasionné de grands dégâts aux murs et aux fossés de la ville (1522). — Indemnités accordées aux propriétaires des terrains cédés pour creuser le nouveau lit de la rivière depuis Saint-Martin jusqu'aux vieux fossés (1525). — Requête (minute d'une) adressée par la mairie à la Régente, pour obtenir le paiement de 17,000 livres restant sur celle de 25,000 allouée par le Roi pour la réparation des fortifications de la ville, afin de

les employer à faire une digue de pierres pour arrêter les inondations de Suzon (1525). — Construction d'un glacis près de la tour aux Anes, afin de donner cours à la rivière par les fossés de la ville (1528). — Rapport de Hugues Sambin et Aubert Fleutelot, commissaires délégués par la mairie, donnant la description du cours de Suzon de Sainte-Foy à son entrée en ville par la tour aux Anes et indiquant les sources : fontaine de Sainte-Foy, fontaine du Rosoir, etc., déversant en totalité ou en partie dans cette rivière, dont, au dire des commissaires, il n'était pas possible de faire venir les eaux à Dijon en toutes les saisons (1561). — Reconstruction de la voûte au bas de laquelle était la grille par où passaient les eaux de Suzon pour tomber dans l'Ouche (1592). — Voir K. 153.

J. 149. (Liasse.) — 13 pièces et 3 cahiers, papier.

**1601-1783.** — Cours de Suzon. (Cours extérieur). — Marchés faits pour les travaux de glacis réglant le cours des eaux de Suzon du côté du pont de la Maladière et vers la tour dite « la Tholosane » (1601, 1615). — Rupture de la levée du cours de Suzon proche les Capucins, ordonnée pour prévenir une inondation (21 janvier 1652). — Mémoire indiquant les moyens de rendre « pérenne » la rivière de Suzon et les travaux à faire pour y faire affluer toutes les eaux des sources de Sainte-Foix et autres (1661). — Devis des ouvrages à faire pour remettre le cours du Suzon dans son lit, près de la tour de la Trémouille (1753). — Autre des ouvrages nécessaires pour faciliter le cours de cette rivière, depuis le pont de Messigny jusqu'à celui des Capucins, et délivrance de ces travaux au sieur Poyet, entrepreneur, au prix de 4,810 livres (1763). — Voir H. 202.

J. 150. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 17 pièces et 2 cahiers de 40 et 6 feuillets, papier; 1 sceau.

**1412-1593.** — Cours de Suzon (curage du : affaires générales, police). — Lettres patentes (copie des) du duc Jean-sans-Peur, enjoignant au bailli de Dijon de contraindre les habitants de cette ville à enlever les terres et immondices qu'ils auraient jetés dans la rivière de Suzon, ou qui, déposées sur ses bords, pouvaient y tomber et en entraver le cours (1412). — Allocation de 18 gros à Jacot Rousselot, chargé par la mairie de veiller à ce que l'on ne jette des immondices dans les cours de Suzon et du Renne (1470). — Arrêté défendant aux teinturiers, fou-

lons et autres, de jeter les résidus de leurs teintures dans le cours de Suzon et ordonnant à tous ceux qui ont leurs privés sur cette rivière de faire faire des fosses en terre « pour éviter l'infection et pugnaisie d'iceux » (sans date). — Autre prescrivant à tous les riverains de nettoyer devant chez eux lorsque les eaux seront assez fortes pour « faire dévaler et descendre les immondices » (1539). — Décharge de ce qu'ils devaient à la ville, demandée par les héritiers de Charles Charchaulde, sergent de la mairie et amodiatire au prix de 12 francs par an du produit des amendes, auxquelles étaient condamnés ceux qui jetaient des immondices dans le Suzon, Charchaulde ayant été assassiné dans l'exercice de ses fonctions (1495). — Curage de Suzon et transport des terres et immondices en provenant, proche des murs de la ville, où elles furent employées à la construction des remparts, que Mgr de la Trémoille fit élever lorsque Dijon était sur le point d'être assiégé par les Suisses (1512). — Publication d'un monitoire obtenu de l'official de l'évêque de Langres contre ceux qui jetaient des immondices dans le Suzon au mépris des ordonnances (1513), et commission de dénoncer les délinquants donnée à Claude Rougemaille, fourrier de la ville. — Toisé ordonné par la mairie, afin d'apprécier les travaux à entreprendre pour nettoyer le cours de Suzon (sans date). — Allocation de 100 écus pour achever le curage de cette rivière (1592). — Requête de Jean Martin, fils de défunt Jean Martin, gouverneur de la Maladière, fourrier de la ville et préposé à la surveillance du cours de Suzon, demandant de lui conférer les charges exercées par son père (sans date). — Voir J. 105.

J. 151. (Liasse.) — 321 pièces, papier.

**1601-1602.** — Cours de Suzon (curage du... Affaires générales). — Délibération de la Chambre de ville ordonnant la levée d'une taxe extraordinaire pour le curage du cours de Suzon et fixant à 1,500 écus la quote-part exigible des habitants non privilégiés, tandis que Messieurs des Cours souveraines offraient de contribuer à cette dépense pour 500 écus. — Autre prescrivant à tous les habitants d'enlever, avant le curage de la rivière, les immondices et décombres qu'ils y auraient jetés et de boucher les issues et ouvertures de leurs maisons y donnant accès. — Détail des dépenses faites pour ce curage : salaire des ouvriers, charretiers et autres, paiement d'outils, allocations de 6 écus à Denis Poigner, arpenteur-juré de la ville, pour avoir procédé au toisé des travaux, et de 12 écus à Étienne Mongin, sergent de la mairie,

pour avoir assigné et contraint par toutes voies de justice les particuliers qui refusaient d'acquitter le montant de leurs cotes. — Voir J. 146 et L. 446.

J. 152. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin : 48 pièces et 4 cahiers de 24, 19, 12 et 10 feuillets, papier.

**1613-1784.** — Cours de Suzon (curage du... Affaires générales). — États dressés par les commissaires de la mairie des ouvertures pratiquées sur le cours de Suzon, et rapports aux termes desquels il convenait de faire curer de nouveau la rivière et de faire boucher ces ouvertures aux frais des riverains (1619). — Arrêté prescrivant à tous les habitants, de faire nettoyer, deux fois la semaine, « chacun en droit soy », les rues et places de la ville, ainsi que le cours de Suzon, et portant règlement au sujet de l'enlèvement des boues et immondices (1643). — Requête du procureur-syndic qui, sur les plaintes de M. Millottet, avocat général au Parlement, demande à la Chambre de ville de prendre une délibération défendant aux tripiers de brûler dans l'intérieur de la ville les pieds et les cornes des animaux dont ils débitaient la viande, et leur enjoignant de nettoyer les ruelles et allées, ainsi que la partie du cours de Suzon où ils avaient jeté ces débris ou d'autres immondices (1667). — Arrêt du Parlement rendu conformément aux conclusions du procureur-syndic et enjoignant aux riverains de Suzon de faire nettoyer le cours de la rivière, chacun devant sa maison, sous peine d'y être pourvu à leur frais (1669). — Arrêté de la mairie obligeant ces riverains à faire démolir toutes les constructions faites sur ledit cours, ainsi qu'à faire boucher les conduits de latrines et autres y aboutissant (1690). — Procès-verbal de la visite faite par l'échevin Chevaldin, du cours de Suzon, depuis son entrée en ville jusqu'à sa sortie, à l'effet de reconnaître s'il avait été bien nettoyé par Hector Daviot et autres, entrepreneurs du curage de la rivière, et si depuis ce curage les habitants n'y avaient jeté des immondices et décombres (1684). — Devis des ouvrages à faire pour nettoyer le canal de Suzon dans les fossés autour de la ville, réparer les chemins couverts, etc., et délivrance desdits travaux tranchée au sieur Beuchot, entrepreneur au prix de 3,280 livres (1753). — Curage du cours de Suzon dans toute l'étendue de sa traversée dans la ville, fait par les sieurs Taisand et Duleux, qui entreprirent le travail au prix de 5,580 livres, dont 4,080 livres réparties sur les propriétaires riverains, avec lesquels la ville eut plusieurs contestations (1739, 1777, etc.). — Voir I. 106 et J. 154.

J. 153. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 56 pièces et 2 cahiers, papier.

**1416-1588.** — Cours de Suzon (curage du... Affaires particulières, contraventions). — Marchés faits pour le curage en diverses places du cours de la rivière (1416, 1461). — Enlèvements des décombres et immondices, qui obstruant les grilles des portes d'Ouche et de Saint-Pierre et de la tour aux Anes, empêchaient les eaux de Suzon d'entrer en ville (1467-1522, etc.) — Pose d'une porte à l'endroit où le cours de Suzon entrerait « en la Poulaiillerie », à l'effet d'empêcher d'y jeter des immondices. — Plaintes des propriétaires riverains, dont les PP. Jacobins de la maison de Dijon, au sujet de contraventions aux ordonnances défendant de jeter des immondices dans le cours de Suzon, et procès-verbaux dressés contre d'autres propriétaires, qui n'avaient satisfait aux arrêtés concernant le curage de cette rivière. — Voir J-105, 122 et 123.

J. 154. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

**1613-1788.** — Cours de Suzon (Id. affaires particulières). — Procès intentés à la requête du procureur-syndic; à divers particuliers pour avoir jeté ou fait conduire des immondices dans le cours de Suzon; — à des charretiers pour y avoir déchargé des tombereaux de décombres. — Curage de la rivière vers le Morimont et la maison du Refuge (1694).

J. 155. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 3 pièces et 1 cahier de 10 feuillets, papier.

**1411-1613.** — Ruisseau de Renne, étang-l'Abbé, fontaine et abreuvoir des Chartreux, fossés du bastion Saint-Georges (Litiges entre la ville et l'abbaye de Saint-Bénigne). — Signification aux magistrats municipaux de Dijon de lettres patentes du roi Charles VI, maintenant l'abbaye de Saint-Bénigne en la possession de l'étang dit l'Étang-l'Abbé, voisin de la maison des Chartreux, ainsi que du ruisseau de Renne prenant sa source audit étang, dont des travaux exécutés par ordre de la mairie avaient rompu le cours près des remparts de la ville (1411). — Transaction aux termes de laquelle les religieux de Saint-Bénigne accordent aux habitants de Dijon le droit de conduire les eaux du Renne dans les

fossés de la ville, pour les combler en temps de guerre et d'éminent péril, sous la condition de les faire rentrer en leur lit, le péril cessant, et aussi le droit de faire passer par ledit Renne les eaux de certaines fontaines se dirigeant auxdits fossés; mais stipulent en leur faveur le privilège de la pêche dans ce ruisseau (1429). — Sommactions faites aux magistrats municipaux, par le procureur de l'abbaye de Saint-Bénigne d'avoir à rétablir le cours du Renne, que la mairie avait fait détourner dans les fossés en temps de péril (vers 1484). — Requête adressée au bailli de Dijon à l'effet d'obliger les religieux de ce couvent, à remettre ledit cours en état de passer par la ville, ainsi qu'il avait toujours fait (sans date). — Invitation faite à Messieurs de la mairie d'assister à une descente sur les lieux, ordonnée dans un procès pendant entre l'abbaye et les Chartreux au sujet de droits prétendus par ces derniers sur les sources du Renne (1613). — Voir J. 144, 146, et K. 144.

J. 156. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 67 pièces, 17 cahiers et 10 plans, papier.

**1620-1788.** — Cours du Renne, etc. (Litiges entre la ville et les Chartreux, assainissement). — Procès soutenus par la ville contre les Chartreux au sujet de leur prétention de clore de murs l'étang-l'Abbé, qu'ils avaient acquis de l'abbé de Saint-Bénigne et terminés par un arrêt du Conseil d'État, de 1675, rendu sur le rapport de M. Bouchu, intendant de la province, qui permettait aux Chartreux d'élever des murs pour la clôture de l'étang sous certaines conditions, dont celle de ne rien faire qui puisse empêcher le cours du Renne d'entrer en ville comme par le passé. (Au nombre des pièces concernant cette affaire sont les extraits de délibérations prises par la Chambre de ville, sur la demande que lors de son séjour à Dijon, en 1650, la Reine lui avait faite d'accéder aux désirs des Chartreux, et une lettre de supérieur général de l'ordre, assurant Messieurs de la mairie de son bon vouloir et témoignant le désir qu'un arrangement mette fin au litige.) — Autres procès soutenus au sujet de l'interprétation de l'arrêt du Conseil, qui permettant aux Chartreux de clore leur étang, leur enjoignait de laisser un espace libre entre le mur de clôture et le chemin de Plombières et réservait en faveur de la ville des droits de justice et autres; et au sujet du « champoi » des bestiaux audit étang (1753, etc.). — Devis avec plans à l'appui des travaux à faire pour la construction d'un lavoir public sur les bords de l'étang des Chartreux, et délivrance desdits travaux tranchée par la mairie, avec ap-

probation de l'intendant Joly de Fleury, au sieur Charles Lemoine, couvreur, adjudicataire au prix de 2,400 livres (1756). — Nouvelles contestations au sujet de la clôture de l'Étang-l'Abbé, à laquelle Messieurs de la mairie refusaient de consentir, ainsi qu'au transport « du hangard des blanchisseuses » hors de la chaussée de cet étang, projeté par les Chartreux (1781). — Mémoires relatifs à la réparation du chemin conduisant aux fontaines publiques proche les Chartreux, la construction de nouveaux bassins à laver et d'un abreuvoir, l'assainissement de l'Étang-l'Abbé, du cours du Renne et des fossés du bastion Saint-Georges (entre les portes d'Ouche et Guillaume). — Devis des dits ouvrages dressés par la mairie de concert avec les Chartreux et empêchements mis par les Élus de la province, sous le prétexte d'empiètements sur leurs droits, à la continuation des travaux commencés pour les réparations du chemin, par ordre de la ville (1782, etc.). — Établissement d'un atelier de charité dont les ouvriers furent employés à l'assainissement des fossés du bastion Saint-Georges, concédés à la ville, qu'avait rendu nécessaire l'assainissement de l'étang des PP. Chartreux et du pâtis au-dessous, et pièces relatives tant à l'administration et à la comptabilité de l'atelier qu'à l'exécution des travaux, qui coûtèrent 41,175 livres, dont 6,000 données par l'Intendant « de son argent », 1,200 données par les Chartreux, 1,200 par les Bénédictins et le reste à la charge de la ville. — Plans de l'étang-l'Abbé dressés d'après les ordres de la ville, par le sieur Madin, architecte et voyer (1782). — Voir J. 144, 146, 147 et K. 26.

J. 157. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

**1480-1681.** — Cours du Renne (Pièces diverses). — Pose d'une barrière en travers du ruisseau du Renne, près des grands fossés de la ville, afin d'empêcher les chevaux et les bestiaux d'aller en ces fossés (1480). — Enlèvement des immondices qui obstruaient les grilles lui donnant passage en divers endroits et l'entravaient près des étuves de Saint-Philibert (1516). — Défense de laver les « buées » (lessives) dans les bras du Renne qui entraient en l'Ouche, près des Chartreux, attendu « que « l'eau est putréfaite, dont advient aussi la mort du « poisson » (1541). — Marchés conclus pour le curage de la partie de ce ruisseau à la charge de la ville, et état des travaux et réparations à faire pour que rien n'en entrave le cours (1606). — Sommation de rétablir ledit cours faite à maître Jean de Villemereux, procureur, qui l'avait détourné vers l'enclos de l'Arquebuse (1610). — Contes-

tations au sujet d'une place sise sur les bords du Renne, en la rue de la Renouillère, au faubourg d'Ouche, dont le sieur Siméon, vigneron, prétendait être propriétaire, tandis que le sieur Cusenier, marchand, soutenait qu'elle appartenait à la ville (1616). — Requêtes des sieurs Marc, échevin, rue Saint-Philibert; Poncet, massier de la Sainte-Chapelle, rue du Tillot; Claude Casotte, notaire royal, rue Derrière-Saint-Jean, etc., demandant qu'il leur soit fait cession de parties du cours du Renne longeant leurs demeures, afin de les voûter et d'y faire bâtir, si bon leur semblait, et rapports aux termes desquels il y avait lieu de faire droit à ces demandes (1638, 1643, etc.). — Visite de l'ancien cours du Renne, dont on avait voûté la partie voisine de son embouchure dans la rivière de Suzon, sous le pont Arnault, faite par les délégués de la mairie et constatant qu'il était « rempli de matières puantes et fétides » (sans date). — État des maisons bâties le long de ce ruisseau et procès-verbaux constatant les contraventions de riverains, qui avaient construit sans autorisation ou jeté des immondices et devaient le faire curer à leurs frais (1681). — Voir K. 140, 141, 144.

J. 158. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 16 pièces, 9 cahiers et 1 plan, papier.

**1511-1785.** — Canal. — Lettres patentes de Louis XII ordonnant de faire les travaux nécessaires pour rendre la rivière d'Ouche navigable de Dijon à la Saône et nommant des commissaires à l'effet de régler le montant des indemnités qui seraient dues aux propriétaires expropriés (1511). — Visite du cours et du littoral de l'Ouche faite par les échevins délégués par la mairie, ainsi que par les sieurs Hugues Sambin, architecte, Évrard Bredin, peintre, et Jean Delavaut, charpentier, chargés d'indiquer les moyens de rendre cette rivière navigable jusqu'à la Saône, et aux termes duquel il convenait à cet effet d'en modifier le cours, de façon à lui donner son embouchure entre Saint-Jean-de-Luc et Seurre et d'y faire affluer une partie des eaux des Tilles (1581). — Commission semblable donnée aux sieurs Chantepinot, avocat du Roi, et Hercule, architecte du duc de Mayenne. — Rapport dressé par le sieur de Bideley, « maître des digues du Roi », qui, venu en Bourgogne dans le but d'indiquer ce qu'il convenait de faire pour rendre la rivière d'Ouche navigable, constate la difficulté de mettre ce projet à exécution et propose l'établissement d'un canal de Dijon à la Saône, dont il indique le tracé et dont il offre d'entreprendre et de terminer les

travaux dans un an, moyennant la somme de 120,000 liv. (1606). — Mémoires et projets relatifs à l'établissement de ce canal, dressés, après vues des lieux, par les magistrats municipaux, avec la collaboration de Zacharie Piget, trésorier général de France au bureau de Dijon, député à cet effet par le duc de Sully; et autres concernant la jonction des eaux des Tilles avec celles de l'Ouche (1607). — Proposition faite à la ville par le sieur de la Volvène, marchand, et ses associés, de faire le canal de Dijon à la Saône, si elle veut contribuer aux dépenses pour la somme de 30,000 livres (1611). — Indemnités consenties par les Élus de la province à la ville de Dijon, en dédommagement des cens et autres droits affectés à son profit sur des terrains sis entre l'hôpital et Larrey, expropriés pour l'établissement du canal de Bourgogne (1785). — Voir J. 145 et K. 162.

J. 159. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin, 22 pièces, papier.

**1536-1754.** — Moulins et usines. — Délibération de la Chambre de ville enjoignant à Parisot Aubelin, propriétaire d'un moulin nouvellement construit sur le cours de Suzon, près de la porte d'Ouche, de ne rien faire qui puisse entraver le cours de la rivière (1535). — Arrêt du Parlement (copie d'un) défendant à toutes personnes, sous peine d'amende arbitraire, de construire aucune forge à moins de six lieues de Dijon (1536) et lettres patentes de Charles IX (copie de) qui, nonobstant cet arrêt et l'opposition du procureur-syndic de cette ville, autorisent M. de Bryon, baron de Mirebeau, à continuer l'exploitation de sa forge dudit Mirebeau (à 25 kilomètres de Dijon, 1569). — Appel émis au Parlement par

le fermier des octrois des farines qui, ayant demandé à la ville de faire réparer les brèches occasionnées par les grandes eaux aux vannes des moulins d'Ouche, Saint-Étienne et Bernard, empêchant de moudre à ces moulins, avait été débouté des fins de sa demande par sentence de la mairie (1649). — Contestations entre, d'une part les meuniers de Chèvre-Morte et de Vaisson, et d'autre le sieur Jacquin, propriétaire « des foulons de drap et de « serge » sur les bords de l'Ouche, entre les moulins, s'accusant réciproquement de retenir les eaux de cette rivière au détriment des autres riverains et arrêt du Parlement, rendu sur les remontrances du procureur-syndic de la commune, ordonnant aux propriétaires des usines sises sur la rivière d'Ouche, finages de Plombières et lieux voisins, de ne point faire travailler auxdites usines et d'en tenir les vannes levées du côté des biefs des moulins qui manquaient d'eau à cause de la sécheresse (1752). — Allocation de 1,800 livres accordée par la ville au sieur Courtois, qui se proposait, à l'instigation de l'intendant de la province, d'établir au moulin de Vesson une usine où il fabriquerait des instruments d'agriculture. (La délibération, du 19 janvier 1754, porte que, s'il le peut, Courtois devra employer le charbon de terre de préférence au charbon de bois.) — Procès-verbal aux termes duquel il convenait de démolir le tuyau du fourneau à plâtre du sieur Boulée, maître platrier et blanchisseur, entre les deux rues du Champ-de-Mars, qui n'avait été construit ainsi que le prescrivait les règlements de police. — Autorisation refusée au sieur Baudrot, marchand chamoiseur, de faire construire un moulin-battoir à écorce « de tan » sur la fausse rivière d'Ouche, vis-à-vis de l'Île (1750).